L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1314 - VENDREDI 20 MARS 2015 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



Méthanisation





Les projets de méthanisation ne font plus figure d'exception. Par voie sèche ou par voie liquide, de dimensions modestes ou plus ambitieuses, les installations de méthanisation commencent à se multiplier dans les départements. En dépit des lourdeurs administratives et des incidents de parcours à répétition, les agriculteurs-entrepreneurs de la production énergétique qui portent les projets ne regrettent pas leur choix. Les retours d'expérience dont on dispose maintenant, permettent en plus d'éviter bien des erreurs, de la conception à la mise en service. *Pages 6, 13, 19.*

Ça gaze pour eux !

Côte d'Or

› Culture du lin

Un choix pas anodin



Nièvre

› Herse étrille et houe rotative

L'alternative au désherbage chimique



Yonne

› Infory

Forum des métiers et formations



Dossier

Spécial Pulvérisateurs



Photo: Agrifac

Pages 20 - 27

Encart: Dépliant Espaces Verts Giacomel (certains cantons de Côte d'Or)

Les DDT 21, 58 et 89 communiquent

Quatrième volet d'un spécial PAC 2015 qui va se décliner pendant plusieurs semaine :

Les aides couplées végétales

Page 19

FINANCEMENT 7 CAMPAGNES à 0%
sur toute la gamme déchaumage





1ère échéance à 12 mois jusqu'au 30/04/2015
Sous réserve d'acceptation du dossier

KUHN
be strong, be KUHN
*Soyez forts, soyez KUHN

G. BUCHEZ
Secteurs :
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert - Bazolles
03 86 20 17 38

La Forêt d'Othe
Bâtiments Bois adaptés aux professions agricoles
• Lamellé-Collé
• Traditionnel
• Charpentes bois
• Maisons individuelles
• Ossature bois
Zone d'activité limitée à l'Yonne et l'Aube



Devis et 1ère étude gratuits
Bâtiment clefs en main
Pour production électrique : étude et pose de centrales photovoltaïques.
6, route des Chenevières • 89570 TURNY
03 86 35 29 52
contact@laforet-dothe.com • www.laforet-dothe.com

Sommaire

Côte d'Or
04 • Valorisation des produits: Une opportunité pour les exploitations
05 • Cultures: Le lin, un choix pas anodin
06 • Méthanisation: Trois nouvelles unités bientôt livrées
07 • Projet pédagogique: Des céréales et des enfants cultivés

Nièvre
08 • Démonstration de herse étrille et houe rotative: L'alternative au désherbage chimique
09 • Rencontre avec les parlementaires: Les responsables FDSEA/JA du Morvan cherchent des assurances
10 • Les Nivernais ont brillé au Salon de l'agriculture: De Paris... à l'Orangerie du Conseil général

Yonne
11 • Conseil Général: Fin de mandat
12 • Infory: Forum des métiers et formations
13 • Méthanisation: Une exploitation qui roule plein gaz
14 • Gîtes de France: 60 ans au compteur et pas une ride !

Bourgogne et ailleurs
15 • Interbev se fait inviter chez l'ambassadeur du Japon: De la viande française au pays du bœuf de kobé
16 • A nouvelle Pac, nouvelles déclarations !

Filières
17 • Cultures Oléagineux: Réussir son tournesol en 2015
18 • Élevage Porc : L'inexorable déclin de la filière

Dossier PAC 2015
19 • Les aides couplées végétales

Dossier
20 • Spécial PULVÉRISATEURS

Infos Services
28 • Firmes & Machinisme
29 • Prévention
30 • Analyses et tendances
32 • Petites annonces
35 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy

AgriBourgogne.fr

Retraites

Versement exceptionnel de 40 euros pour les retraités touchant une pension mensuelle inférieure à 1 200 euros

A compter de mars 2015, un versement unique de 40 euros sera versé à chaque assuré dont le montant des retraites (base et complémentaires) est inférieur ou égal à 1.200 euros brut par mois.

Les assurés concernés par ce dispositif sont les titulaires de pensions d'assurance vieillesse relevant d'un régime de retraite obligatoire de base (droit propre ou réversion), à la date du 30 septembre 2014 et percevant avant cette date une pension (base et complémentaire) inférieure ou égale à 1.200 euros.

Les retraités concernés par le versement unique de 40 euros n'ont aucune démarche à faire. Dans le cas des assurés polypensionnés, le versement sera effectué par le régime de base qui paie le montant de retraite le plus élevé au 30 septembre 2014.
Le versement unique de 40 euros ne sera pas soumis aux prélèvements sociaux (CSG, CRDS, CASA) mais sera pris en compte dans les informations transmises aux services fiscaux au titre de l'année 2015.

Enfin, ce versement ne sera pas pris en compte pour l'attribution des avantages vieillesse non contributifs (minimum vieillesse, ASPA, majoration pension de réversion, minimum garanti, minimum contributif).

COMMUNIQUÉ MSA BOURGOGNE

Plus d'information sur www.msa.fr

PRI info

Côte d'Or Comment trouver un repreneur ?
Vous souhaitez transmettre votre exploitation ou rechercher un associé ? Prenez contact avec l'ODASEA. Un conseiller vous accompagnera dans les différentes actions pour mener à bien votre transmission et/ou votre association. Il pourra vous présenter des candidats dont le projet est compatible avec au Répertoire Départ Installation (RDI) (service financé par l'État). Contact Alexis Parent : 03 80 68 67 84

Nièvre Le Point Accueil Transmission
Le Point Accueil Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent… Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts …n'hésitez pas à contacter Carole Simon ou Sylvie Simonin à la Chambre d'Agriculture au 03 86 93 45 99 (accueil financé par le Fonds Social Européen et l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Saône et Loire S'installer à plus de 40 ans : mon projet est-il viable ?
Si vous faites partie des nombreux candidats qui souhaitent créer leur activité après 40 ans mais qui ne savent pas comment faire pour vérifier si leur projet est viable économiquement et humainement, la Chambre d'Agriculture peut vous accompagner. Pour mettre toutes les chances de votre côté, nous organisons une formation où nous travaillerons tous les thèmes qui font la réussite d'une création d'activité en agriculture. Pour en savoir plus, contactez-moi : Laurent Berizzi, formateur à la Chambre d'Agriculture au 03 85 29 55 67.

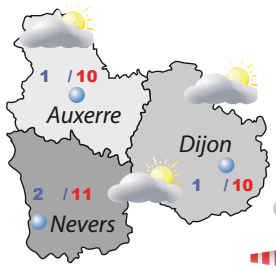
Yonne La retraite ça se prépare
Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet - Chambre d'agriculture au 03 86 94 22 22 (accompagnement financé par le Fonds Social Européen et l'État, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 20 au 29 mars

Météo de la Bourgogne

AGATE ADDIME — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 20 Mars

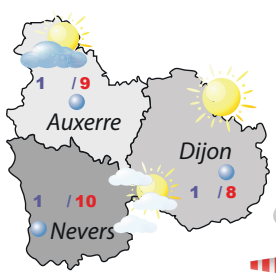


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents souffleront de façon modérée.

T° mini : 0 à 2 °C
T° maxi : 10 à 12 °C
Vents : Nord-Nord-Est 20 km/h

St Herbert
Soleil : 06:50 - 18:58
Lune : 06:45 - 19:23

Samedi 21 Mars

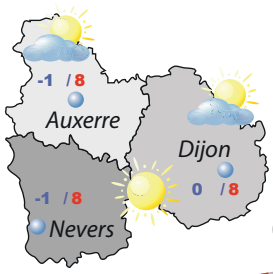


Beau temps
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques nuages de beau temps.

T° mini : 0 à 2 °C
T° maxi : 9 à 11 °C
Vents : Nord-Nord-Est 30 km/h

Ste Clémence
Soleil : 06:48 - 19:00
Lune : 07:19 - 20:41

Dimanche 22 Mars



A Remplir.
A Remplir.

T° mini : -2 à 0 °C
T° maxi : 7 à 9 °C
Vents : Nord-Nord-Est 40 km/h

Ste Léa
Soleil : 06:46 - 19:01
Lune : 07:54 - 21:56

Prévisions à 7 jours

Lundi 23 au Mercredi 25 Mars :
Quelques nuages et de belles éclaircies pour lundi et mardi. Des averses sont attendues pour ce mercredi.
Vents : Ouest-Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini. : -1 à 8 °C T° maxi. : 10 à 12 °C

Jeudi 26 au Dimanche 29 Mars :
Averses et éclaircies se partageront le ciel au cours de cette période.
Vents : Nord-Nord-Ouest à 30 km/h
T° mini. : 2 à 6 °C T° maxi. : 10 à 12 °C

clin d'œil



Négociations commerciales

Une refonte très attendue

La loi Hamon qui devait apaiser les relations commerciales a plutôt eu l'effet d'un accélérateur dans certains conflits. A peine installée, la loi voit ses dispositions bousculées par certains articles de la loi Macron qui touchent aux relations commerciales. Au final, le flou reste de mise.



Les grandes enseignes ont tout intérêt à préserver les entreprises du l'agroalimentaire, car c'est grâce à elles qu'elles peuvent bénéficier d'une offre diversifiée.

Faire des affaire autrement, sans se cristalliser sur les prix, c'est ce que réclament toutes les organisations qui représentent les industries du secteur agroalimentaire. Le climat délétère qui prime dans les relations commerciales plaide de plus en plus pour un dispositif élaboré en co-construction entre tous les partenaires. A l'Ania on encourage à *«retrouver l'intérêt commun des filières»* et faire en sorte que les plans d'affaires soient *«bénéfiques à tous»*. La possibilité d'une diminution des prix est même évoquée, à la condition expresse qu'elle soit assortie de *«contrepartie précises»*. Coop de France a créé une section agroalimentaire qui revendique un traitement différencié pour les produits issus de la coopération agricole. Tous s'accordent à reconnaître que le système est à bout de souffle et qu'il faut maintenant *«repenser collectivement les relations commerciales»*.

Des négociations 2015 *«difficiles»*

Même préoccupation chez les distributeurs, où Système U, Auchan et Carrefour ont ainsi choisi de désigner un médiateur interne, sous l'égide du médiateur des relations commerciales agricoles, tant la guerre des prix reconnaissent-ils mène tout le monde dans le mur. Le discours de Michel Leclerc s'est lui aussi un peu adouci ces derniers mois.

Préciser les textes, lever les ambiguïtés

Le changement n'est cependant pas encore dans les fait et certains industriels évoquent des négociations commerciales 2015 difficiles. L'Ania et Coop de France évoquent des contrats signés sans plan d'affaires (donc encore en cours de négociations), des revendications abusives, des menaces de déréférencement, des demandes de déflations importantes, des compensations de marges ou encore la non-prise en compte de l'évolution des coûts. Les regroupements d'enseignes comme Auchan et Système U, Casino et Intermarché, Carrefour et Cora, ont aussi été sources de difficultés avec une nette tendance à s'aligner sur le prix le plus bas...

Alors que la loi Hamon peinait à s'installer du fait des retards accumulés sur certains décrets d'application, la loi Macron est venue bouleverser le jeu et rebattre les cartes. La petite dizaine de mesures touchant aux relations commerciales (par voie d'amendements essentiellement) favorise une instabilité législative dénoncée par beaucoup d'acteurs.

Les industriels attendent que les relations commerciales soient arbitrées sur la base des textes existants mais que leur interprétation soit précisée, sans ambiguïté. Sur le fond, l'Ania, Coop de France et la Feef, plaident pour le respect des grilles de tarifs, assorties d'un vrai plan d'affaires, avec des contreparties précises aux réductions de prix.

Un médiateur interne pour Système U, Auchan et Carrefour

La nomination d'un médiateur interne au sein de Système U, Auchan et Carrefour, sous l'égide du médiateur des relations commerciales agricoles, permet à chaque enseigne de garantir un point d'entrée aux fournisseurs qui font face à un différent commercial. Le médiateur de chaque enseigne ne peut pas être rattaché aux services achat ou contentieux, il doit être rattaché directement aux dirigeants du groupe, ce qui garantit une certaine autonomie hiérarchique. La procédure doit être rapide, puisque la réponse du médiateur interne est promise dans un délai de 15 jours. Elle est aussi très orientée vers les PME et les produits agricoles, ou ceux dans lesquels la matière première représente une part importante du coût de revient. Soucieuses de redorer leur blason, les enseignes partenaires de la médiation insistent sur la simplicité du dispositif. Un dispositif installé pour un an et dont l'évaluation déterminera sa reconduction ou son abandon.

Marché de l'électricité

Les entreprises face à la fin des tarifs réglementés

Dans le cadre de l'ouverture du marché français de l'énergie, les conditions d'application des Tarifs Réglementés de Vente de l'électricité évoluent. À compter du 1er janvier 2016, les sites, dont la puissance souscrite est strictement supérieure à 36 kVA, ne pourront plus bénéficier des Tarifs Réglementés de Vente de l'électricité. Quelles vont être les conséquences pour les entreprises ?

Pour prendre une décision, il faut avoir quelques éléments clés, simples et faciles afin de comprendre et d'intégrer ces changements.

Les entreprises concernées sont celles qui disposent actuellement de contrats de fourniture aux Tarif Jaune et Tarif Vert, dont les puissances souscrites sont supérieures à 36 kVA. Elles ont reçu un courrier d'EDF pour les prévenir de cet événement.

Ne sont pas concernés les clients disposant de contrats au Tarif Bleu.

La suppression des Tarifs Réglementés de Vente de l'électricité entraînera de fait la résiliation de leurs contrats d'électricité en cours (au tarif réglementé). Par conséquent, ces entreprises devront choisir et signer, avant le 31 décembre 2015, un nouveau contrat avec le fournisseur d'électricité de leur choix.

Les clients peuvent se renseigner sur les offres de marché proposées par les différents fournisseurs, afin de conclure un nouveau contrat adapté à leurs besoins. Ils ont la possibilité d'opter pour un contrat en offre de marché à tout moment, sans préavis, sans frais de résiliation et sans avoir besoin d'attendre la date anniversaire de leur contrat. Il est conseillé d'engager les démarches pour souscrire une offre de marché avant le dernier trimestre 2015 car des délais techniques peuvent être nécessaires. Cela leur permet également de bien définir leurs besoins et de conduire la procédure d'achat, pour respecter l'échéance du 31 décembre 2015.

Dans le cas où les entreprises concernées par la fin des tarifs réglementés n'auraient pas souscrit à une offre de marché d'ici le 31 décembre 2015, la loi sur la consommation prévoit le passage automatique au 1er janvier 2016 à une offre transitoire proposée par le fournisseur d'origine du client. Cette offre transitoire est une offre de marché particulière, avec une durée limitée de six mois maximum. La loi prévoit que les clients qui n'auraient pas souscrit de contrat de fourniture d'électricité à prix de marché auprès du fournisseur de leur choix avec prise d'effet au plus tard au 1er janvier 2016 seront réputés avoir accepté cette offre. Le client pourra la résilier à tout moment de façon unilatérale.

Pour accompagner ses clients dans la démarche, EDF propose différentes offres selon vos besoins.

Pour savoir si vous êtes concerné par la fin des tarifs réglementaires :
Sur Internet : www.edfentreprises.fr rubrique «Mes sites»
Par téléphone au 0 810 333 378

COMMUNIQUÉ EDF



▸ Agendas

23/03 au 27/03 : Instants santé à Pouilly et Précy

Les Instants Santé de la MSA, pour le canton de Pouilly-en-Auxois, se dérouleront du 23 au 27 mars de 7h30 à 11h30 à l'Espace Jean-Claude Patriarche. Ceux du canton de Précy-sous-Thil, auront lieu du 31 mars au 2 avril, aux mêmes horaires au gîte d'étape communal de Précy.

Réunions Groupama

Les assemblées générales des caisses locales Groupama ont débuté mardi à Seurre. Elles se poursuivent dès aujourd'hui. Voici le planning complet (toutes les réunions débutent à 18h30 si l'horaire n'est pas marqué) : Montbard (24 mars à la salle polyvalente de Saint-Rémy), Gevrey-Chambertin (25 mars à la maison de Marsannay), St-Seine-l'Abbaye (26 mars à l'Hôtel de la Poste), Meursault (27 mars à la salle des fêtes de Corcelles-lès-Arts), Montigny (1er avril à 10h30 à la salle des fêtes de Montigny), Aignay (1er avril à la salle Roidot), Châtillon (9 avril à la salle Schreder), Recey-Minot-Grancey (10 avril à la salle de l'Abreuvoir à Salives), Arnay (16 avril à la salle St-Laurent), Mirebeau (17 avril à 19 h au centre social), Pouilly (21 avril à la salle polyvalente), Dijon (23 avril à l'espace Tabourot de Saint-Apollinaire), Thil (24 avril à 19 h la salle de Thil-la-ville), Bligny-S/Ouche (28 avril à 19 h à la salle des fêtes), Genlis (29 avril à 19 h à Cessey), Liernais (30 avril à 19 h à la salle du temps libre), Saulieu (7 mai à l'espace Jean Bertin), Fontaine-Française (12 mai à 19 h à la salle polyvalente), Vitteaux (13 mai à la salle multimédia).

28 et 29/03 : Marché de producteurs à Beaune



Bienvenue à la Ferme organise la sixième édition de son marché de producteurs aux Halles de Beaune samedi 28 mars de 17 heures à 21 heures et dimanche 29 mars de 9 heures à 18 heures. Animations, animaux de la ferme, entrée gratuite.

Valorisation des produits

Une opportunité pour les exploitations

La Chambre d'agriculture s'est intéressée aux circuits courts lors de sa session du 13 mars.



Les trois intervenants et Vincent Lavier, le président.

Les circuits courts ont la cote. Ses produits se vendent comme des petits pains et de nombreux agriculteurs engagent des démarches un peu partout dans le département. La Chambre d'agriculture de Côte d'Or, réunie en session la semaine dernière à Plombières-lès-Dijon, s'est justement intéressée à cette nouvelle tendance. Pour le président Vincent Lavier, les circuits courts font indéniablement partie des voies à explorer : *«Ils sont souvent sources de revenus dans la durée et représentent parfois une belle opportunité. Les circuits courts peuvent nous permettre d'améliorer la résilience économique des exploitations. Un grand nombre d'entre elles ne sont pas forcément armées pour faire face aux incertitudes climatiques, de marché ou de gestion des coûts de production. Il faut se donner des marges de manœuvre, ne pas refuser la mutation et avoir des projets»*. Trois agriculteurs ont fait part de leurs expériences lors de cette réunion. Leurs démarches sont toutes basées sur la notion de collectif, si chère à la Chambre d'agriculture qui répète sans cesse qu'il est *«beaucoup plus facile de réussir à plusieurs»*.

Des consommateurs rassurés

Nicolas Michaud, agriculteur à Pagny-le-Château dans le canton de Seurre, a présenté le GIE Plaine et Saône qui commercialise aujourd'hui 250 tonnes de pommes de terre dans quatre grandes surfaces. En 2009, année particulièrement difficile pour l'agriculture, le Côte d'orien cherchait à valoriser ses pommes de terre. Un premier contact avec la distribution a débouché sur un volume de 80 tonnes qui fut liquidé en l'espace de trois mois... *«Les GMS en on voulu davantage et nous ont demandé de les alimenter toute l'année»* relève Nicolas Michaud. Pour répondre à cette demande, le GIE représenté par quatre Gaec a investi dans un bâtiment équipé d'une chambre froide. *«Un investissement qu'il n'aurait pas été possible de réaliser tout seul»* précise le Côte d'orien. Les producteurs du groupement ont aujourd'hui une garantie de prix sur l'ensemble de la campagne. Le GIE Plaine et Saône s'est lancé le défi de vendre d'autres produits que ses pommes de terre. Des carottes et des salades ont déjà intégré le dispositif avec des prix payés aux producteurs particulièrement attractifs. *«Il y a une très bonne entente entre les agriculteurs, nous avançons ensemble»* se réjouit Nicolas Michaud, «*chacun valorise une partie de sa production. Le marché du frais a beaucoup d'avenir, les consommateurs sont rassurés par la provenance des produits. Cette démarche représente énormément de travail, il y a notamment les colis à préparer en plus du travail à réaliser dans les champs, mais la valorisation de nos produits est bien là*».

A table !

Isabelle Andriot, agricultrice à Hauteroche dans canton de Venarey-Les Laumes, a fait part de son expérience à la ferme-auberge «*La Grange*» de Flavigny-sur-Ozerain. Cet établissement existe depuis 35 ans et compte une quinzaine d'adhérents. *«J'ai rejoint la ferme-auberge en 2001. Elle me permet de dégager un revenu à côté de mon élevage. En plus de fournir une partie de mes génisses charolaises, je cuisine et sers les clients !»* informe Isabelle Andriot. Une très grande diversité de produits locaux sont proposés par les agriculteurs adhérents. Une moyenne de 15 000 repas sont servis chaque année à La Grange, qui ouvre ses portes tous les jours du 15 avril au 31 octobre, sauf le lundi. Rémunérée sur ses produits vendus, Isabelle Andriot l'est également sur ses heures passées au service de La Grange : «*mon exploitation est rentable grâce à cette ferme-auberge sinon, je n'en serais pas là où j'en suis aujourd'hui. Cela représente beaucoup de travail mais je ne regrette rien, il y a une super dynamique entre nous. Chaque agriculteur parle beaucoup de son métier, les clients posent beaucoup de questions. Cette expérience est très enrichissante*».



Des démarches collectives ont été exposées lors de cette première session de l'année. Une plus-value des produits est à chaque fois constatée, au fruit toutefois d'importants efforts.

Produit localement, consommé localement

Cédric Bazin, éleveur charolais à La Rochepot dans le canton de Nolay, a présenté la marque *«Le Goût d'ici»* née dans le Pays beaunois en 2012 sous l'impulsion d'élus désireux de mettre en avant les produits locaux et notamment la viande bovine. Une vingtaine d'éleveurs se sont réunis afin de proposer leurs productions aux grandes surfaces et aux collectivités. *«Ce n'est pas vraiment un circuit court, mais plutôt un circuit de proximité car nous conservons tous les intermédiaires ou presque. L'idée est la suivante : ce qui est produit localement est consommé localement»* informe Cédric Bazin. Les éleveurs de l'association se sont donné l'objectif de commercialiser une centaine d'animaux par an : des génisses dans les GMS et des vaches de 4 à 5 ans dans les collectivités. *«Nous en sommes aujourd'hui à 45, j'ai bon espoir que nous passions à une soixantaine de bêtes lors de la prochaine campagne»* annonce l'éleveur de La Rochepot. Une plus-value est obtenue sur le prix de la viande payé aux producteurs. «*C'est bien sûr l'objectif que nous nous étions fixé au départ*» commente Cédric Bazin, qui reconnaît un important investissement des éleveurs : «*chaque membre du bureau a une tâche bien précise. Nous livrons nous-mêmes les animaux à l'abattoir de Beaune. Plusieurs d'entre nous assurent des animations dans la grande distribution ou directement dans les cantines scolaires*».

AURÉLIEN GENEST

Cultures

Le lin, un choix pas anodin

Deux agriculteurs des cantons de Saint-Jean-de-Losne et Pouilly-en-Auxois évoquent leur diversification oléagineuse, à quelques heures de l'implantation.


Étienne Briot voulait arrêter le tournesol à Symphorien-sur-Saône.


Dominique Maurage souhaitait allonger ses rotations à Sainte-Sabine.

Lin de printemps, c'est le moment. Rencontrés la semaine dernière, Étienne Briot et Dominique Maurage s'apprêtaient à semer ces jours-ci. Les deux exploitants en ont profité pour présenter cette culture encore peu répandue dans le département mais amenée à se développer rapidement. A Saint-Symphorien-sur-Saône, Étienne Briot entame sa cinquième campagne avec cet oléagineux. Le Côte d'orien de 33 ans a d'ailleurs été l'un des tout premiers à se lancer. «*Armelle Dubois en faisait déjà à Varois-et-Chaignot et Bernard Darosey, à Gémeaux près d'Is-sur-Tille, avait certainement dû commencer en même temps que moi*» se rappelle Étienne Briot, qui souhaitait arrêter le tournesol en raison des implantations difficiles, ses dégâts de corbeaux et ses rendements «*trop aléatoires*» à son goût. «*Je cherchais une culture innovante, associée à des techniques culturales simplifiées. Le lin rentrait parfaitement dans ce cadre, d'autant qu'il exige beaucoup moins de produits phytosanitaires et d'engrais que d'autres cultures… Nous sommes en plein dans l'actualité !*» relève le Côte d'orien, renseigné techniquement par Dijon Céréales, la Chambre d'agriculture et épaulé par Lin 2000, coopérative de sélection des variétés de lin, dans l'Oise.

Résultats encourageants

La première récolte d'Étienne Briot s'était terminée sur un rendement supérieur à 30q/ha. L'exploitant est d'autant plus satisfait que les blés qui suivent se distinguent avec des hausses de rendements de 5 à 10q/ha. «*D'un point de vue agronomique, le lin est très intéressant. Ses racines structurent très bien le sol. Pour évaluer économiquement cette culture, il vaut mieux raisonner sur la globalité et sur plusieurs années. Dans tous les cas, la marge est intéressante*» poursuit l'agriculteur, produisant uniquement des semences de lin pour le moment. Étienne Briot consacrera encore douze de ses hectares au lin de printemps cette année, il envisage trente hectares l'année suivante : «*Aux côtés des producteurs, les organismes stockeurs souhaitent développer cette culture qui est facile à mener, contrairement à ce que l'on peut croire. Entre 100 et 120 unités d'azote suffisent et on peut faire une impasse en potasse et en phosphore. Les problèmes de récoltes connus dans les années 1990 sont révolus : il existe des régulateurs qui limitent la pousse des tiges et qui facilitent la fauche. Quand tout se déroule bien, je dépasse parfois les 10km/heure. Esthétiquement parlant, c'est une très belle culture qui passe très bien auprès du grand public, c'est un autre point non négligeable*».

Une «*opportunité*» à saisir

Dominique Maurage, à Sainte-Sabine, semait du lin oléagineux de printemps pour la première fois il y a un an, suite à une proposition de Dijon Céréales. «*Des surfaces étaient recherchées dans le secteur pour l'acquisition de références. Nous nous sommes lancés sur 8 ha et je vais recommencer cette année*» relève l'agriculteur de 53 ans, faisant part de son souhait d'allonger sa traditionnelle rotation colza/blé/orge. Le Gaec de la Fontaine optait déjà pour la moutarde depuis une quinzaine d'années mais n'a pas refusé cette seconde option : «*les choix de diversification sont limités dans notre secteur, qui est plutôt froid et tardif. Le lin apparaissait comme une opportunité à saisir. Cette année, nous conservons huit hectares en lin oléagineux de printemps et nous y ajoutons la même surface en lin d'hiver. Celui-ci a été semé le 17 septembre*» note Dominique Maurage. L'agriculteur énumère les mêmes avantages culturaux, tout en montrant sa volonté de casser le cycle des mauvaises herbes: «*les programmes herbicides sont de plus en plus chers dans le colza et les problématiques graminées restent importantes dans l'orge et le blé. Mener une culture de printemps ne pourra être que bénéfique*». Si seulement 12q/ha ont été enregistrés l'an passé, la marge réalisée sur le lin restait supérieure à celles des céréales, particulièrement mauvaises en 2014.

AURÉLIEN GENEST

Dijon Céréales prend position

«Une production de proximité, pour un besoin de proximité» : c'est le message que font passer Dijon Céréales et Damier Vert à propos de la culture du lin. Pour apporter des éléments concrets sur la conduite de cette culture, le service technique a mis en place des essais portant sur une dizaine de variétés de lin oléagineux. Ils ont été installés au sein de la plateforme annuelle à Poinçon. Dijon Céréales a engagé une démarche de développement de cette culture. Trois cent hectares de lin ont été implantés ou seront implantés prochainement par des adhérents de la coopérative dans le cadre de contrats de filière engagés avec la société Valorex (industriel), le groupement Oléolin (génétique, conduite culturale, commercialisation). L'association de promotion de la filière nutrition Oméga 3 Bleu-Blanc-Cœur accompagne également la démarche. Valorex a développé un procédé de traitement thermique par extrusion de la graine permettant d'incorporer le lin dans les rations. De printemps ou d'hiver, les atouts agronomiques de la plante sont également nombreux. En tant que tête de rotation, le lin de printemps facilite le désherbage des céréales et du colza (géraniums, crucifères...) en créant une rupture dans les rotations. Le lin oléagineux d'hiver est adapté aux implantations sans labour. Il réduit les risques d'érosion en couvrant le sol dès l'automne et limite l'impact de la sécheresse en fin de printemps. En finissant son cycle tôt, le lin est aussi peu sensible aux aléas climatiques : coups de chaud et conditions de stress hydrique de juin et juillet. La culture ne nécessite pas de matériel spécifique et améliore la répartition des temps de travaux sur l'exploitation. Le rendement peut atteindre 25 à 30 q/ha en très bonnes terres. Les atouts agronomiques, alimentaires et environnementaux du lin oléagineux en font donc une culture de diversification très intéressante.

Du lin au pain

Dijon Céréales Meunerie a lancé en septembre 2014 la Natur'O'lin, une baguette riche en Oméga 3 labellisée dans le cadre de la filière Bleu Blanc Coeur. Fabriquée avec des ingrédients origine France et Bourgogne, elle est tracée du champ à l'assiette. Formulée par le laboratoire Cérélab®, elle bénéficie aussi de l'expertise de Damier Vert pour la recherche variétale et la conduite de la culture du lin. Disponible dans les boulangeries partenaires Dijon Céréales Meunerie, la Natur'O'lin présente une croûte dorée et croustillante et une mie crème parsemée de graines de lin.



FERMES OUVERTES DELAVAL



Mercredi 25 mars
13h30-17h
Gaec des Marronniers
21510
Origny

«La salle de traite 2x7 épi 30° la mieux équipée de Cote d'Or»



Jeudi 26 mars
13h30-17h
Gaec du Serein
21390
Précy-sous-Thil

«Robot de traite VMS Delaval 365 h/an de travail en moins»

Votre spécialiste de la Traite
Vache - Chèvre - Brebis- Jument
Ets CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine
Tél. 03 80 93 22 28 - Fax. 03 80 93 20 33

DELAVAL : La liberté de choisir
Epi 30°, Epi 60°, TPA, Roto intérieur, Roto extérieur, Robot

Pour plus d'information :
Alexis CHAPUIS : 07 78 87 26 57

DeLaval

Méthanisation

Trois nouvelles unités bientôt livrées

Des agriculteurs des cantons de Liernais, Venarey-Les Laumes et Is-sur-Tille vont faire construire un méthaniseur dans leur cour de ferme.

François Hollande va être content. Lors de ses vœux 2015, le Président de la République invitait les Français à avoir de l'audace en cette période morose. De l'audace, plusieurs agriculteurs côte d'oriens en font preuve en se lançant dans la méthanisation. «*Je confirme… Il en faut beaucoup pour se lancer dans des réalisations de cette envergure !*» reconnaît Sylvie Lemaire, chargée de projets énergie à la Chambre d'agriculture. «*Certaines réflexions se basent sur la récupération de 15 000 à 20 000 tonnes de fumiers ou de paille chaque année. C'est un gros pari sur l'avenir, notamment sur la pérennité des substrats disponibles*» poursuit Sylvie Lemaire, constamment au contact des agriculteurs depuis leurs stade réflexion.

Jamais deux sans trois

Après Brazey-en-Plaine et Salives, la Côte d'Or comptera prochainement un troisième méthaniseur, cette fois-ci à Sussey, petit village près de Liernais. Ludovic Thibault et Benoît Choné viennent de débuter les travaux de terrassement sur une surface d'un hectare. La structure sera identique à celle du Gaec Schneider. Ce projet est couplé à la création d'un atelier d'engraissement de 400 taurillons. Le roulement effectué dans le nouveau bâtiment permettra au méthaniseur de bénéficier de 7 000 tonnes de fumiers par an, issus de 600 taurillons. Des déchets de céréales et des résidus de cultures intermédiaires pièges à nitrates compléteront les tonnages nécessaires au fonctionnement de l'unité génératrice d'électricité. La chaleur issue du système se dirigera vers les quatre poulaillers de l'exploitation, l'atelier mécanique de la ferme ainsi qu'une maison voisine. Le séchage de fourrages est également envisagé.



Les structures de Ludovic Thibault et Sébastien Asdrubal seront similaires à l'installation du Gaec Schneider à Salives, présentée dans notre édition du 27 février.

Deux autres d'ici la fin d'année ?

Les quatrième et cinquième méthaniseurs côte d'oriens seront la propriété de Sébastien Asdrubal à Is-sur-Tille et Christophe Fercoq à Grignon. Leurs systèmes devraient être opérationnels en fin d'année, voire début 2016. Les digesteurs recevront à peu de chose près les mêmes produits qu'à Liernais. Si Sébastien Asdrubal optera majoritairement pour le fumier, à hauteur de 5 000 tonnes, Christophe Fercoq privilégiera le lisier issu de son exploitation laitière, dans les mêmes proportions. La valorisation de la chaleur sera similaire elle aussi : à Is-sur-Tille, elle permettra de sécher du foin, de la luzerne, des grains de soja et maïs, de la pulpe de betterave, des copeaux de bois et des bûches. L'agriculteur issois se dit ouvert à sécher tout type de produit. A Grignon, Christophe Fercoq utilisera le premier méthaniseur de France équipé d'une turbine à gaz et valorisera sa chaleur en chauffant une dizaine de maisons du village.

Renseignements sur la méthanisation : Sylvie Lemaire au 03 80 28 81 38 ou sylvie.lemaire@cote-dor.chambagri.fr.



Les structures de Ludovic Thibault et Sébastien Asdrubal seront similaires à l'installation du Gaec Schneider à Salives, présentée dans notre édition du 27 février.

AURÉLIEN GENEST

Le point dans le département

Quinze projets de méthanisation sont actuellement en cours d'étude en Côte d'Or, du stade opportunité au stade faisabilité. Pour cinq d'entre eux, il s'agit de projets de territoire collectifs. Une dizaine est actuellement en «stantby», le principal frein étant le manque de valorisation de la chaleur. Les aides financières (ADEME- Région) ont été accordées pour quatre dossiers (ceux évoqués dans cette même page, à Sussey, Salives, Is et Grignon).

Moutarde

Essais à transformer

La Chambre d'agriculture mène un travail expérimental près de Dijon. Certaines variétés présentes depuis plusieurs années pourraient être détrônées.

Le canton de Genlis aime la moutarde. Avec 1 500 hectares dédiés à cette culture, son territoire représente à lui seul 30% des surfaces semées dans la région. Ce secteur de l'Est dijonnais a été choisi par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or pour mener des essais variétaux. Une parcelle de 12 hectares est mise à disposition par l'Earl Chadoeuf sur la commune de Fauverney. «*L'idée est de trouver, pour un secteur donné, la variété la mieux adaptée, en remplissant les objectifs des agriculteurs et ceux des industriels*» commente le technicien Jérôme Gervais. Espérance et Corolle, les variétés «*reines*» lancées respectivement en 2002 et 2008, peuvent trembler. Il est possible qu'elles se fassent prochainement dépasser dans les préférences des agriculteurs, eux qui les privilégient encore dans 70% des cas, pour un total de 3 500 hectares. «*Trois variétés, qui n'ont pas encore de nom, ont donné de très bons résultats l'an passé. En cas de confirmation lors de cette campagne, elles pourraient fort logiquement rentrer au devant de la scène*» note Jérôme Gervais. Si Espérance et Corolle sont des valeurs sûres en terme de qualité, ces deux variétés sont déjà dépassées sur le critère «*rendement*» et restent sensibles au gel, surtout Espérance. «*Toute la complexité est là. La résistance au froid va souvent à l'encontre d'une bonne qualité. D'importants progrès génétiques sont réalisés dans ce domaine, mais les graines sont encore trop riches en huile. Cela donne une pâte de moutarde trop liquide et ne satisfait pas du tout les industriels*» relate le technicien. En étudiant 54 variétés sur les 12 hectares de Fauverney, la Chambre d'agriculture met toutes les chances de son côté pour trouver les meilleures variétés de demain. Fin juin début juillet, les graines seront récoltées puis transmises aux industriels pour être analysées et transformées en pâte de moutarde. Trois autres plateformes de ce type existent dans la région : une en Saône-et-Loire, une dans l'Yonne et la dernière à Barges, dans le canton de Nuits-Saint-Georges.

AURÉLIEN GENEST



Selon Jérôme Gervais, trois variétés ont fait leurs preuves l'an passé et pourraient rapidement arriver sur le marché.

État des lieux

Les agriculteurs ont effectué leur premier apport d'azote à la fin février. La deuxième intervention est prévue ces jours-ci. La surveillance des ravageurs est également d'actualité, comme l'annonce Jérôme Gervais : «*Le charançon de la tige arrive généralement au début du printemps, dès que les températures dépassent 10°C. Nous mettons des cuvettes jaunes dans les parcelles avec du produit vaisselle à l'intérieur. Nous intervenons huit jours après la première capture, c'est le délai nécessaire aux femelles pour arriver à maturité et pondre leurs œufs dans les tiges. Ce sont les larves qui font des dégâts*». L'autre menace est à mettre à l'actif des méligèthes, connues pour dévorer les boutons floraux dès la fin du mois de mars. «*L'an passé avait été exceptionnellement calme et aucun dégât n'avait été déploré. Les moutardes avaient un mois d'avance et cela avait particulièrement bien aidé*» rappelle Jérôme Gervais. Cette année, les cultures ont quinze jours d'avance par rapport à un calendrier plus classique. Les prochains jours permettront d'en savoir davantage sur la menace de ces ravageurs. Les cultures ont belle allure pour l'instant : «*les semis ont été effectués autour du 24 septembre dans de très bonnes conditions. Les terres étaient sèches et il a plu la semaine suivante. L'automne a été doux et l'appareil végétatif s'est bien développé. L'hiver a été froid tardivement, en février, mais n'a pas causé de dégâts en Côte d'Or*».

Projet pédagogique

Des céréales et des enfants cultivés

Soixante établissements scolaires adhérent à Graines d'Écolier. Le canton de Mirebeau-sur-Bèze est particulièrement concerné.

L'initiative de JA21 est très bien accueillie dans le département et fait déjà la joie de nombreux enfants. A Bèze, le blé vient tout juste d'être semé dans l'une des nombreuses palettes distribuées par le réseau des Jeunes agriculteurs de Côte d'Or. «*Graines d'Écolier*» veut sensibiliser les plus jeunes à l'agriculture et à l'environnement dans lequel ils évoluent au quotidien. Chacun d'entre eux participera à l'entretien de leur culture qui sera exposée les 6 et 7 juin à Dijon, en plein cœur de la fête départementale de l'agriculture. Plusieurs JA viendront régulièrement épauler les enfants dans leur travail. «*C'est une excellente démarche de la part des JA*» souligne Didier Lenoir, agriculteur et président de la communauté de communes du Mirebellois, qui a invité les sites périscolaires d'Arceau, Bèze, Belleneuve, Renève et Mirebeau à entrer dans le dispositif. «*Nos enfants sont issus du milieu rural mais ne sont pas forcément au fait de ce qui se passe autour de chez eux*» poursuit le Côte d'orien, «*toucher la terre, le grain, semer et voir la culture se développer leur sera certainement très enrichissant. C'est une très bonne technique de vulgarisation des métiers agricoles. Cette activité viendra s'ajouter à celles pratiquées plus habituellement comme le modelage, le dessin ou la musique*».

Aurélien Genest



Les élèves du site périscolaire de Bèze vont apprendre le cycle de développement du blé.

Sondage : au moins 8% d'agriculteurs

«*Quel métier veux-tu faire quand tu seras grand ?*» : cette question a été posée individuellement à 23 enfants âgés de 4 à 11 ans, présents lundi 9 mars dans la cour du site périscolaire de Bèze. Deux d'entre eux, soit 8% des sondés, veulent devenir agriculteurs, ou plutôt «*tracteur*» pour reprendre le terme employé par le jeune Baptiste Hemery, voulant vraisemblablement conduire la même machine que son papa habitant à quelques pas du site périscolaire. D'autres réponses restent proches des métiers agricoles : deux enfants souhaitent travailler dans les fruits et légumes et trois autres au contact des animaux (vétérinaires ou animalier dans un zoo). La réponse la plus fréquemment donnée reste «*je ne sais pas*» et concerne quatre enfants. Viennent ensuite : maîtresse des écoles et policiers (3 réponses chacun), footballeur (2 réponses), pompier (1 réponse), vendeur de glaces (1 réponse), styliste (1 réponse) et «*jouer à l'ordinateur*» (1 réponse).



Le jeune Baptiste souhaite devenir «*tracteur*».

Mesure Agro-environnementales et Climatiques en zone herbagère (Maec SHP)

Le dispositif se met en place

Quel territoire ?
Le territoire concerné par le projet correspond aux grands territoires herbagers de Bourgogne. Pour la Côte d'Or, le secteur retenu est le suivant (cf carte) . Pour la partie Morvan, ce sera le Parc Naturel Régional du Morvan en collaboration avec les Chambres d'agriculture de Bourgogne qui assurera l'information auprès des exploitants. Pour toutes les autres communes de Côte d'Or, c'est la Chambre d'agriculture 21 qui organise des formations pour préparer au mieux les exploitants.

Qui est éligible ?
Il faut avoir :
- un taux de spécialisation en herbe de 70% (PP + PT) et détenir plus de 10 UGB
- plus de 18 ans et moins de 67 ans au 1er janvier de l'année de la demande
- plus de 50% de sa SAU dans le territoire concerné.
- répondre aux critères du cahier des charges

Même si toute exploitation répondant à ces critères est éligible, certaines priorités sont d'ores et déjà établies puisque les aides financières disponibles ne permettront pas d'établir un contrat avec toutes les exploitations éligibles qui sont plus de 3000 à l'échelle de la Bourgogne.

Les priorités connues à ce jour sont :
- Exploitations ayant moins de 80% de leur SAU en ZDS et donc plus de 20 % de la SAU hors ZDS

- Jeunes agriculteurs non éligibles à l'ICHN

- Exploitations non éligibles à l'ICHN.

Quel cahier des charges ?
Les exigences sont à respecter sur l'ensemble de l'exploitation :
- 70% d'herbe minimum,
- Taux de chargement moyen annuel à l'exploitation de 1,4 UGB/ha maximum.
- Respect d'un taux de surfaces cibles (20 ou 30 % selon le territoire) sur lesquelles on doit pouvoir identifier 4 plantes indicatrices spécifiques d'une flore diversifiée.

- Maintien des surfaces en prairies permanentes et les éléments topographiques
- Enregistrement de toutes les interventions

Les contrats sont d'une durée de 5 ans.

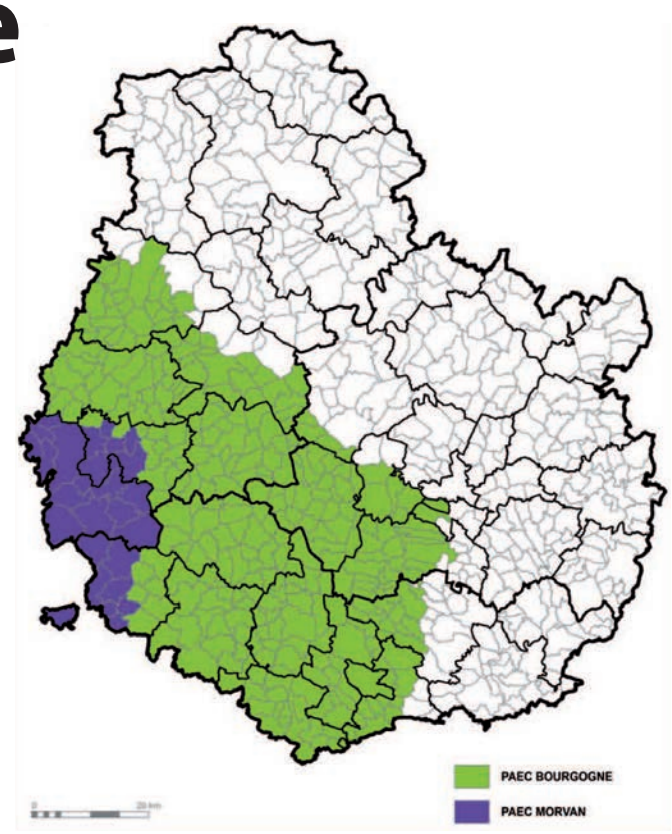
Les rendez-vous proposés

4 formations sont organisées par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or

**Celles –ci se dérouleront en 2 demi-journées :
La première demi-journée sera consacrée à l'appropriation du cahier des charges à respecter (dates proposées : matin ou après-midi du 30 mars et 3 avril à Pouilly en Auxois)**

**La deuxième demi-journée se déroulera sur le terrain pour repérer les plantes cibles et permettre aux exploitants de réaliser eux-mêmes le diagnostic sur leurs propres parcelles (29 et 30 avril).
Le coût d'inscription à ces formations est de 20 euros.**

Pour toute inscription, contactez Corinne Delage à l'antenne de Pouilly-en-Auxois au 03.80.90.89.09 ou par mail à l'adresse suivante : corinne.delage@cote-dor.chambagri.fr **ou inscrivez-vous directement sur le site internet de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or : http://www.cote-dor.chambagri.fr/**





Démonstration de herse étrille et houe rotative

L'alternative au désherbage chimique

Le 9 mars dernier, près de Clamecy, l'animation des captages Grenelle du Bassin Seine-Normandie et le Sedarb, ont proposé des démonstrations de techniques de désherbage alternatives aux produits chimiques, chez Didier et Quentin Garnier, agriculteurs bio.

Organisée par Lison Delsalle, l'animatrice des BAC Grenelle de la Nièvre du bassin Seine-Normandie, et Olivier Bouilloux, le conseiller technique grandes cultures du Sedarb, le service technique des agriculteurs bio en Bourgogne, avec le soutien financier de l'agence de l'eau et du Conseil régional, cette journée avait pour objectif de *«montrer le fonctionnement de techniques alternatives à l'utilisation de désherbants chimiques aux agriculteurs mettant en valeur des terres sur les bassins d'alimentation de captages d'eau potable»*. Les organisateurs souhaitaient par la même occasion permettre aux agriculteurs envisageant de démarrer une activité en agriculture biologique sur leur ferme de *«découvrir ou perfectionner leur connaissance de ces matériels»*.

Le public est venu nombreux puisque ce sont 31 personnes dont une bonne vingtaine d'agriculteurs du nord de la Nièvre qui sont venues voir le démonstrations de matériels sur l'exploitation de Didier et Quentin Garnier, près de Clamecy.



Plus de 30 personnes ont participé à la démonstration des matériels tels que la houe rotative inversée utilisée par Didier et Quentin Garnier.

Atouts et limites

Les agriculteurs bio ont ainsi fait des passages d'outils en expliquant leurs pratiques et les itinéraires de cultures qu'ils conduisent en AB sur le captage alimentant la ville de Clamecy. Le Sedarb, pour l'expertise technique, a fait une démonstration des atouts et des limites de ce type de matériels : faible coût de passage par ha, débit de chantier élevé mais dépendance aux conditions climatiques...

La herse étrille et la houe rotative inversée ont pu prouver in situ leurs performances dans des conditions climatiques optimales, ce jour-là, déchaussant la très grande majorité des adventices présentes sur la parcelle, principalement des dicotylédones (gaillet, matricaires et véroniques...)

La partie haute du champ présentant un sol très battu a été l'occasion de montrer *«quelles peuvent être les limites de ces outils qui n'ont pas réussi à pénétrer profondément : seule une bineuse aurait pu relayer et compléter le travail»* témoigne Lison Delsalle.



La herse étrille a aussi produit son petit effet, sur des sols particulièrement propres puisque le désherbage mécanique est associé à des techniques agronomiques alternatives...

Champs très propres

Toutefois, la journée technique a aussi permis aux participants de constater *«qu'en bio, il est possible de cultiver des champs très propres, à condition d'associer au désherbage mécanique d'autres techniques préventives»*. Ironie de la situation : *«seules les adventices n'étaient pas au rendez-vous en nombre et ceci, grâce aux pratiques agronomiques adoptées par Didier et Quentin Garnier : un précédent orge de printemps avant culture d'hiver et un semis tardif du triticale et du petit épeautre»*.

Dans le secteur des bassins d'alimentation de captages autour de Clamecy, dont les analyses sont sensibles depuis plusieurs années, et qui font l'objet de toutes les attentions de collectivités et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, un groupe d'agriculteurs suit régulièrement les réunions techniques proposées par l'animation Bac Grenelle, tantôt avec le Sedarb, comme le 9 mars, tantôt avec d'autres intervenants tels que la Chambre d'agriculture. Pour certains d'entre eux, l'agriculture biologique a constitué une alternative efficace techniquement et économiquement et ils se sont convertis.

D'autres, en dépit de l'adaptation nécessaire de leurs systèmes et des contraintes qui en découlent, pourraient suivre...

E.C. D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Pour les exploitations non éligibles à l'ICHN

Des Maec système herbager contractualisées par la Chambre

Mardi 17 mars au matin avait lieu à la mairie de Saint-Pierre-le-Moûtier la première des trois réunions d'information consacrée aux nouvelles Maec Système herbager, proposée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Les questions ont fusé. Les éleveurs, bovins ou ovins, se sont montrés intrigués et intéressés par ce nouveau dispositif dont la Chambre d'agriculture sera de l'eau Seine-Normandie (Bac de Bourgogne nivernaise). Une quinzaine d'agriculteurs ont donc répondu à l'appel, mardi matin à la mairie de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour venir s'informer auprès des conseillers de la Chambre d'agriculture.

A l'aide d'un diaporama, c'est Laurence Evers, chargée de l'animation des Maec à la Chambre, qui a exposé le contenu du programme régional décliné par l'institution consulaire dans le département. Avant de répondre aux nombreuses questions pratiques, elle a tenu à rappeler que ce dispositif est le fruit *«de la volonté des élus»* et est rendu possible par *«l'enveloppe budgétaire supplémentaire allouée au 2è pilier de la Pac»*. En 2015, les Mesures agro-envrionnementales (MAE) se transforment en Mesures agro-environnementales et climatiques (Maec) dont la Chambre d'agriculture, cette année uniquement, propose une priorité sur le système herbager (SH). C'est d'ailleurs cette année ou jamais puisque les Maec devraient être réorientées vers la polyculture-élevage en 2016...

80 à 116 euros par ha

Au-delà des aides Pac du 1er pilier et du verdissement, cette Maec SH devrait être assez incitative. Il est question d'enveloppes de 80 ou 116 euros par ha supplémentaires, moyennant quelques critères exigeants mais pas si éloignés des anciens cahiers des charges de la PHAE. Selon Laurence Evers, *«l'objectif de la mesure est d'assurer la bonne gestion et la préservation de l'équilibre agro-environnemental des surfaces pastorales et des prairies permanentes à flore diversifiée». «Si la flore est déjà là, c'est en réalité un maintien de ce que vous faites déjà»* a-t-elle poursuivi. Concernant les critères d'éligibilité, les Maec SH répondent à un cahier des charges précis.

Le public prioritaire sera constitué des exploitations jusqu'alors inéligibles à l'ICHN qui, bénéficiant jusqu'alors de la PHAE, ne profiteront pas de la revalorisation de l'ICHN à venir en lieu et place de celle-ci. Secondairement et en fonction des crédits, des exploitations inclues dans les zones ICHN pourraient aussi se voir admises à la Maec SH.

E.C.

Prochaines réunions à Saint-Saulge et Champlemy

Les prochaines réunions d'information de la Chambre d'agriculture sur les Maec système herbager au bénéfice des exploitations hors zones ICHN sont prévues :
- lundi 23 mars de 10h à midi, à la salle de la mairie de Saint-Saulge,
- mardi 24 mars de 10h à midi, à la salle des fêtes de Champlemy.



Rencontre avec les parlementaires

Les responsables FDSEA/JA du Morvan cherchent des assurances

Samedi 14 mars au matin, dans la salle de réunion du lycée agricole du Morvan, à Château-Chinon, une vingtaine de représentants syndicaux FDSEA/JA des cantons du Morvan s'est entretenue, durant deux heures, avec Anne Emery-Dumas, sénatrice de la Nièvre, et Christian Paul, député, à propos des difficultés de l'agriculture du territoire.



Michel Loison, pour la FDSEA, comme Clément Blandin, pour les JA, ont canalisé les doléances et les questions aux parlementaires.

Sollicités il y a plusieurs jours, les parlementaires du Morvan avaient déjà reporté le rendez-vous d'une semaine, peut-être par souci d'éviter un choc politique à quelques jours des élections. Finalement, c'est samedi dernier, qu'Anne Emery-Dumas et Christian Paul ont accepté de rencontrer les responsables syndicaux agricoles des différents cantons du Morvan. Loin d'un débat politique, les délégués ont préféré, durant deux heures, passer en revue la longue liste des inquiétudes grandissantes, des difficultés économiques et réglementaires qu'ils rencontrent dans leurs fermes... La teneur du rendez-vous est restée très technique et le ton s'est voulu, de part et d'autre, convivial et attentif. A la fin de la réunion, la sénatrice a réaffirmé que les agriculteurs pouvaient *«croire en notre soutien, l'élevage demeurant un enjeu majeur pour la Nièvre, et particulièrement pour le Morvan, tant sur le plan de l'économie, de l'emploi que du territoire»*... Un peu plus tôt, Christian Paul avait voulu se montrer le plus rassurant possible à l'égard de ses interlocuteurs, rappelant que les enveloppes budgétaires étaient maintenues dans le cadre de la Pac à l'horizon 2019 et qu'on en est à l'étude *«des modalités d'application»*. *«L'enveloppe est connue : elle était de 112 millions d'euros en 2013, elle sera de 114 millions en 2019»* a-t-il assuré. La Politique agricole commune (Pac) a concentré toutes les attentions durant la première partie de l'entretien, Michel Loison, pour la FDSEA, et Clément Blandin, pour les JA, canalisant la majeure partie des questions et des interventions. Tous les responsables, tour à tour, ont insisté fortement auprès des parlementaires, pour dénoncer les *«incohérences du ministère de l'Agriculture et l'absence d'éléments d'information sur les modalités de l'aide aux bovins allaitants (Aba, ex-PMTVA), de l'ICHN»*, dont il est prévu qu'elle soit revalorisée, sachant que la période des déclarations approche à grands pas et que les agriculteurs aimeraient bien savoir à quelle sauce ils vont être mangés.

Cas particuliers et recherche de garanties

Si la Pac monopolise les inquiétudes et les interrogations, les responsables syndicaux morvandiaux ont aussi fait part aux parlementaires de leurs situations collective et individuelles, ainsi que de celle de leurs adhérents. Outre les revenus en berne et les détails pratiques de certaines mesures qui ne sont pas encore connues, ils s'interrogent sur la bonne volonté des pouvoirs politiques à les soutenir. Et cherchent des assurances, des garanties, que l'agriculture soit prise en compte comme une priorité par les pouvoirs publics. Certaines voix se sont élevées pour rappeler aux deux élus qu'ils avaient voté la loi d'avenir agricole et qu'ils étaient donc redevables et responsables de leurs actes devant eux. Par la voix de Clément Blandin, les JA ont ainsi évoqué le problème tout particulier de l'installation, dont les récentes mesures en vigueur ou à venir, sont pour le moins en contradiction avec les engagements pris par le gouvernement ces derniers mois (lire Terres de Bourgogne n°1313). Le député de la circonscription a largement ouvert la porte aux jeunes, en leur répondant que sa permanence leur était ouverte pour étudier avec eux les points particuliers qui achoppent sur ce sujet sensible. Car, ce qui est ressorti de la réunion de samedi, au-delà de l'intervention des JA, c'est bien aussi l'examen par les délégués présents de situations particulières, passées au crible des spéculations en cours sur les prochaines décisions. Certes, les syndicats escomptent une approche globale de l'accompagnement à leur spécificité commune, dans le Morvan, mais ils n'en oublient pas pour autant de mettre sur la table les cas particuliers de chacun, comme autant de sources de mécontentement, affinées, par rapport à un cadre dont ils estiment qu'il ne les prend pas assez en compte. L'agriculture morvandelle, l'élevage allaitant, ici, n'ont rien à voir avec l'élevage laitier intensif ou l'élevage porcin bretons. Et les Morvandiaux s'estiment globalement incompris.



Le cadre légal et réglementaire strict a permis à certains responsables agricoles d'évoquer les retombées particulières qu'ils connaissent au cas par cas.

«Les exploitations vers la friche»...

Le doute qui plane encore sur les mesures à venir ont fait l'objet des interventions de deuxième partie de matinée, qu'il s'agisse des contraintes à venir sur les surfaces en herbe (prairies temporaires/ prairies permanentes), des critères d'accès à l'Indemnisation compensatoire de handicap naturel (ICHN), des obligations sur l'entretien des haies, la végétalisation, l'accessibilité aux prochaines MAE sur le territoire, le respect des zones de prairies sensibles *«qui nous tombent dessus comme les zones vulnérables sans savoir d'où çà vient»*, ou encore l'aquataxe ou le défrichage des sapinières, vieux problème qui semble connaître de nouveaux rebondissements désagréables, selon Pierre Bobin. Michel Loison, concernant les MAE, a souligné qu'il adoptait un double langage : *«économiquement, c'est intéressant, mais techniquement on emmène les exploitations vers la friche. Je ne peux pas accepter que l'on encourage la non-production, le non-développement de l'agriculture»* a-t-il lancé avant que ne se conclut l'entretien. Tous ont eu le sentiment, vers midi, que, parlementaires ou représentants agricoles, le dialogue était bien passé. *«Nous avions besoin de clarifier les choses»* a admis le député, quand Michel Prévotat avait exprimé sa satisfaction d'avoir échangé : *«Quand on vous invite à Château-Chinon, n'ayez pas peur ! Cela ne peut qu'être bénéfique pour vous»* a-t-il dit. De son côté Christian Paul a réagi à l'argument de Michel Loison qui venait d'indiquer que *«l'administration à Paris complexifie toujours les choses et qu'il y a des contrôles derrière çà»*. Le parlementaire a conclu que *«avec Anne, nous allons digérer tout çà. Tout ce qui a été évoqué n'est pas de même nature. Dans la Nièvre, il n'y a pas 5 techniciens capables de répondre à tout ce qui a été dit. Mais nous somme conscients qu'en France, avec l'argent public qui va à l'agriculture, on a remis des couches supplémentaires depuis dix ans qui rendent les choses plus complexes pour le métier, de manière insupportable»*. Les choses ont le mérite d'avoir été dites...

EMMANUEL COULOMBEIX

▸ *Agendas*

21/03 Forum des métiers de l'agro-équipement

Les trois chambres (Métiers et artisanat, Agriculture, Commerce et industrie) de la Nièvre ainsi que les centres de formation et las acteurs des métiers de la machine agricole organisent un forum des métiers de l'agro-équipement, samedi 21 mars, de 10 à 17h, aux Etablissements Dachard à Saint-Benin d'Azy. Gratuite, la manifestation permettra aux collégiens, lycéens, étudiants, salariés et demandeurs d'emploi de connaître les parcours de formation dans le département, de rencontrer les professionnels, de voir des démonstrations de matériels innovants et de consulter des offres d'apprentissage et d'emploi. Contact : Elisabeth Gheeraert, conseillère emploi de la Chambre des Métiers, au 03 86 71 80 60 ou par mail à egheeraert@artisanat-bourgogne.fr.

Du 7 au 10 avril Instants santé sur le canton de Saint-Saulge

La MSA Bourgogne organise ses prochains Instants santé sur le canton de Saint-Saulge, à l'Iperma (1 Place Dom Laveyne, 58330 Saint-Saulge), du 7 au 10 avril prochains. Ces examens de santé sont gratuits.

22/04 AG de la FDSEA58

La FDSEA 58 tiendra son assemblée générale annuelle le mercredi 22 avril à Montsauche-les-Settons.



▸ Formations

Mars Certiphyto avec la Chambre d'agriculture

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose de nouvelles sessions de formation de deux jours en vue de l'obtention du Certificat individuel (Certiphyto), en mars à travers tout le département. Les dates prévues sont les 24 et 26 mars à Decize. L'objectif est d'accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques en matière d'utilisation des produits phytosanitaires. Programme: Qu'est-ce qu'un produit phytosanitaire, la réglementation; les risques pour la santé et comment les limiter, les risques pour l'environnement et comment les limiter; autodiagnostic et techniques alternatives. En dehors des dates programmées, une session peut être organisée dans un lieux au choix sur la base d'un groupe de 12 à 15 participants volontaires. Le Certificat individuel sera obligatoire à partir de novembre 2015. Tarif: gratuit. Renseignements et inscriptions auprès de Marie-Luce Soudière, responsable du stage, au 03 86 93 40 62.

Mars Réaliser son auto-diagnostic MAE dans le Morvan

La Chambre d'agriculture de la Nièvre une formation d'une journée, à plusieurs reprises au mois de mars, pour apprendre à *«réaliser son auto-diagnostic MAE dans le Morvan»*. Les dates prévues sont le 24 mars au Lycée agricole de Château-Chinon, le 25 mars à la mairie d'Ouroux en Morvan et le 26 mars à la Communauté de communes de Luzy. Horaires: de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. Objectifs: Avec la nouvelle Pac, les Maet sont remplacées par de nouvelles mesures agro-envrionnementales climatiques. Pour en bénéficier, l'agriculteur doit réaliser un diagnostic des prairies avant sa déclaration Pac 2015 (15 mai 2015). Cette formation vise à rendre autonome l'agriculteur dans son diagnostic. La Chambre d'agriculture de la Nièvre agit en partenariat avec le Parc naturel régional du Morvan. Tarif: 50 euros par participant. Contact: Christophe Bossaron au 03 86 93 04 13.



Les Nivernais ont brillé au salon de l'agriculture

De Paris... à l'Orangerie du Conseil général

Une bonne partie des producteurs qui ont représenté le département, sur les stands et dans les concours, a été reçue lundi 16 mars au Conseil général de la Nièvre. L'occasion de mettre en valeur une activité qui participe grandement aux atouts du département.



Les producteurs agricoles nivernais qui ont brillé à Paris ont été reçus lundi midi au Conseil général de la Nièvre, qui deviendra Conseil départemental au soir du 29 mars prochain.

La famille Vincent d'Ouroüer, dont les yaourts fermiers ont remporté une médaille d'argent au Concours général agricole, la famille Beauzon de Préporché, dont la vache Eurovision a reçu le prix de rappel de championnat 2015, Julie Chevalier de Saint-Sulpice, Jérôme Deboux du Gaec Deboux et de la SA Ferme du Rompoué et l'élevage Pommier/Lospied de Tronsanges, dont les moutons de différentes races ont reçu plusieurs prix, Pascal Pereta, l'heureux président de l'association Morvan Terroirs, dont cinq producteurs ont régalé les visiteurs du stand Bourgogne avec leurs produits mis entre les mains des chefs des Toques nivernaises, Eric Bertrand, le président de la Chambre d'agriculture partenaire une nouvelle fois de la ferme Nièvre qui gagne à Paris.... Tous (et quelques autres) ont été reçus lundi midi à l'Orangerie du Conseil général de la Nièvre, pour une petite réception d'auto-congratulations, par Patrice Joly et Daniel Barbier, les actuels président et vice-président *«agriculture»* de l'assemblée dont le renouvellement électoral des deux dimanches à venir verra le nom transformé en Conseil départemental.

Plus de médailles et de plaques

Le chef de l'exécutif sortant a voulu insister sur *«ces visages nivernais qui, au-delà des animaux et des productions diverses, incarnent la capacité du département à promouvoir l'excellence des productions agricoles... Les Nivernais font trop souvent preuve d'auto-dévaluation et d'auto-dénigrement... Je voudrais remercier nos partenaires (Chambre d'agriculture, Morvan Terroirs), et l'ensemble des équipes du Conseil général qui vous ont permis de porter haut l'image du département»* a-t-il dit. Tellement haut, d'ailleurs, que les Nivernais sont revenus avec plus de récompenses de Paris cette année qu'en 2014. *«Le salon, c'est une grosse machine pour nous et au-delà de l'aspect folklore et mercantile où l'agriculture a plus de difficultés à trouver sa place, le salon reste une vitrine pour nous, entre l'opportunité de communiquer sur le métier et d'inverser la tentation de céder à certaines caricatures»* a pour sa part réagi Eric Bertrand, le président de la Chambre d'agriculture qui, lui aussi, s'est élevé contre la propension des Nivernais a trop souvent s'auto-flageller. Quant à Daniel Barbier, après les félicitations d'usage aux Nivernais de Paris, le responsable du dossier agricole au Conseil général, a souhaité rebondir sur le dossier du rachat de la ferme du Marault, cette autre vitrine, par le département : *«pour démystifier certaines rumeurs qui courent dans la campagne, notre but est de donner un second souffle à ce site remarquable, en priorité au bénéfice du monde agricole. Notre vocation est un rôle fédérateur, d'accompagnement et de médiation mais pas de gestion»* a-t-il lancé.

Une association de préfiguration de la future structure collective (SEML) devrait voir le jour dans les prochains jours, avec la participation de chacun des acteurs agricoles concernés.

EMMANUEL COULOMBEIX

Mesures pour limiter les dégâts occasionnés par les corbeaux freux sur les cultures agricoles

Depuis plusieurs années, le nombre d'agriculteurs déplorant des dégâts occasionnés par les corbeaux freux sur leurs cultures au printemps est en augmentation.
Les services de la direction départementale des territoires, de la chambre départementale d'agriculture ainsi que de la fédération départementale des chasseurs se sont concertés afin de proposer des solutions pour une régulation plus rapide et plus efficace de ces oiseaux.
Ils ont rappelé qu'un arrêté ministériel triennal fixe la liste des animaux classés nuisibles ainsi que leurs conditions de destruction. L'arrêté actuellement en vigueur classe les corbeaux freux et les corneilles noires en tant qu'espèces nuisibles. Dans ce cadre, ils peuvent être détruits :
- par piégeage, toute l'année, par des piégeurs agréés ;
- à tir, de la date de clôture générale de la chasse jusqu'au 31 juillet pour prévenir les dommages importants aux activités agricoles, sur autorisation individuelle délivrée par la DDT.

Les personnes autorisées à procéder à ces opérations sont les détenteurs du droit de destruction :
propriétaire, possesseur et/ou fermier. Ce droit peut être délégué à un tiers par une autorisation écrite notamment si l'exploitant ne dispose pas du permis de chasser ou de l'agrément de piégeur.
Le tir est une méthode de destruction très efficace. Les acteurs agricoles font part de leur satisfaction quant aux mesures mises en place, et c'est pourquoi de nouvelles formations aux méthodes de régulation seront organisées par la fédération départementale des chasseurs les 4 mars et 11 avril 2015.
La fédération des chasseurs vend à prix coûtant le matériel spécifique permettant le prélèvement ou la capture des oiseaux (cages, appelants artificiels...) et tient à disposition des agriculteurs, dans la mesure du possible, une liste de volontaires qui acceptent de se déplacer sur les exploitations agricoles pour procéder à des tirs de destruction (moyennant un arrangement avec l'agriculteur pour la prise en charge des frais).
Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la fédération des chasseurs (Forges - 36, route de Château-Chinon - 58160 Sauvigny-les-Bois - T. 03 86 36 93 16) ou consulter son site internet :
www.chasse-nature-58.com.
Il a été constaté que les opérations de régulation débutent souvent trop tardivement sur les exploitations, lorsque les dégâts sont déjà importants. C'est la raison pour laquelle les agriculteurs concernés sont invités à prévoir dès maintenant les opérations à mettre en oeuvre et notamment à solliciter (ou faire établir par le délégataire du droit de destruction) une autorisation de destruction à tir.
Les formulaires de demande d'autorisation de destruction à tir ainsi que les formulaires de délégation du droit de destruction peuvent être téléchargés sur le site internet de la fédération départementale des chasseurs (www.chasse-nature-58.com./réglementation/formulaires) ou celui de la Préfecture (www.nievre.gouv.fr/politiques publiques/environnement/chasse et faune sauvage/régulation des animaux créant des nuisances/régulation par les particuliers).

COMMUNIQUÉ DE LA PRÉFECTURE

Conseil Général

Fin de mandat

Parmi les nombreux élus à ne pas se représenter aux élections départementales à l'issue de leur mandat, Michel Courtois, Jean Massé et Jacques Baloup, tous trois élus en 2008 et issus du monde agricole

C' est peu de dire que le Conseil général va connaître un profond bouleversement à l'issue des prochaines élections, puisque la moitié des 42 élus ont fait le choix, pour des raisons diverses, de ne pas se représenter. Parmi lesquels Michel Courtois, ancien éleveur laitier et président depuis le début de son mandat, en 2008, de la 6e Commission *«Agriculture, environnement et cadre de vie»*. Retour sur ces sept années passées au service de la collectivité.

Comment décide t-on un jour, de se présenter aux élections cantonales ?
Michel Courtois : *«Je venais de prendre ma retraite, ma fille et mon fils étaient prêts à ce que je leur transmette l'exploitation et puis à l'époque, la présidence de la Communauté de communes était quand même moins chronophage qu'aujourd'hui…»*

Pas trop difficile de concilier ces différents mandats ?
«Les journées sont parfois très longues mais éleveur laitier, se lever tôt, j'ai fait ça toute ma vie. Le plus difficile c'était d'être encore opérationnel au delà de 21 h, à l'heure des réunions. Mais en fait, ces trois fonctions sont complémentaires et à l'époque où le Conseil général aidait bien les collectivités, c'était extrêmement intéressant de suivre le mouvement. Et puis le binôme Maire et Conseiller, c'est un minimum, je le vois bien avec certains collègues non élus dans leur commune et déconnectés de toutes les affaires du quotidien…»

Votre élection aura été l'occasion de découvrir le Conseil général de l'intérieur : des choses vous ont surpris ?
«De voir à quelle point c'est une grosse entreprise et une machine de travail énorme. J'ai particulièrement apprécié les différents directeurs avec qui j'ai pu travailler. On ne voit souvent que la face visible des choses, eux, c'est plutôt la face cachée. Ce que je regrettais parfois, c'est la lenteur à laquelle certaines choses se mettaient en place, du fait de freins politiques au départ, mais aussi parfois de la lourdeur de la machine administrative, qui met quand même et encore, quand tout va bien, un an a minima pour lancer un dossier… J'ai été surpris également par la politisation des positions. On ne connaît pas ça encore, même si on y vient, à la CC, encore moins au conseil municipal, où c'est avant tout une histoire de personnes».

Ce dont vous êtes particulièrement fiers, après avoir exercé sept ans durant la présidence de la Commission agriculture et environnement ?
«D'avoir fait adopter la taxe sur l'environnement, qui nous a donné des moyens d'intervention supplémentaires en ce domaine, comme par exemple, la protection des zones humides, certaines réserves, comme Bas Rebourseau ou encore les marais d'Andryes. Faisant adopter également de subventionner des projets apportés par les associations environnementales plutôt que de subventionner leurs frais de fonctionnement. Je suis satisfait aussi, d'avoir pu rapprocher le Conseil général de l'Agence de l'Eau, ce qui n'était pas le cas lorsque je suis arrivé, il y avait une réelle fracture…»

En la matière, ce n'était pas difficile parfois de concilier ces choses avec les intérêts du monde agricole ?
«J'ai toujours conservé d'excellents rapports, que ce soit avec la FDSEA ou la Chambre d'agriculture et toujours discuté de ces sujets de façon à ne pas être en contradiction. On doit protéger, mais de façon intelligente. En l'occurrence, tous ces endroits, on n'y gelait pas des terres, puisque ce n'était pas cultivable. Les marais d'Andryes, on avait bien essayé de les assécher pour y faire du maïs, mais ça n'a jamais marché et on va les remettre en eau. Où cela aura été plus délicat, c'est avec l'entretien des rivières, où certains ne l'envisagent qu'à travers des pelleteuses, mais aujourd'hui, on ne peut plus !»

Quelques regrets, à l'issue de votre mandat ?
«Celui de ne pas avoir réussi à finaliser le système de circuits courts que l'on est en train de mettre en place et qui se développe doucement. Aujourd'hui, sept collèges sont impliqués et d'autres se disent intéressés, le problème étant de pouvoir garantir de manière linéaire et durable l'approvisionnement des restaurants scolaires. Il faut que ça prenne une dimension supérieure, d'autant que ce pourrait être une manière de diversification pour des agriculteurs nouvellement installés, sur de petites structures. Mais il est vrai qu'à mes yeux, ça ne marche jamais assez vite…!» (ndlr : rires)

Seulement 8 agriculteurs sur les 180 candidats en présence pour ces élections départementales : un chiffre qui vous interpelle ?
«Qui m'inquiète même ! Le fossé se creuse de plus en plus entre la ville et le monde rural et ce scrutin ne fera que l'amplifier. Il est vrai qu'autrefois, les cantonales servaient avant tout à aider la ruralité. Pour preuve toutes ces aides destinées aux communes de moins de 5000 habitants, mais la réforme fait que demain, ce sont les villes qui seront le plus représentées…»

Pourquoi vous arrêter à l'issue de ce mandat ?
«Faute de pouvoir suivre la cadence, il m'aurait fallu sinon, abandonner la présidence de la Communauté de communes, où je suis à travailler sur « la commune nouvelle », un projet de fusion des 14 communes en présence, à la place de l'interco, avec au final un seul budget et un seul maire. Un sacré challenge, il y avait un choix à faire, j'ai fait celui là. Et je sais déjà qu'à l'issue des mandats qu'il me reste, ce sera terminé. J'aurai 72 ans et fait mon temps, j'ai assez longtemps dénoncé les vieilles croutes qui voulaient s'accrocher ! Et puis ma femme ne me voyait plus que par téléphone, ça va que j'ai une épouse qui prend bien les choses…»

PROPOS RECUEILLIS PAR DOMINIQUE BERNERD



Michel Courtois, élu depuis 2008 conseiller général du canton de Charny et président jusqu'alors, de la Commission Agriculture, environnement et cadre de vie.

«Tous là pour travailler dans le bon sens…»



Jean Massé, agriculteur à Saints en Puisaye, Conseiller général sortant, membre de la 6e Commission, en charge de l'eau et de l'assainissement

Elu également en 2008, Jean Massé, agriculteur à Saints en Puisaye et maire de sa commune, était en charge de l'eau et de l'assainissement au sein de la 6e Commission. Lui aussi tourne la page et ne se représente pas, mais conservera de son passage au Conseil général un souvenir heureux : *«j'ai particulièrement apprécié l'ambiance avec les collègues. Chacun avec ses divergences, ses opinions politiques, mais on était tous là pour travailler dans le bon sens pour faire avancer le département. J'ai pu apprécier également le rôle des administratifs, toujours à notre disposition, pour nous aider dans notre travail…»*

Parmi les actions réalisées et dont il est le plus fier, *«le plan d'élimination des déchets, qui n'avait jamais été fait au niveau du département, ainsi que la mise en place de l'Espace Naturel Sensible…»* Quelques regrets aussi : *«comme l'arrêt d'activité du laboratoire d'analyses IDEA, dont le déficit était déjà connu en 2008 ; J'avais proposé à l'époque un laboratoire régional, mutualisé sur toute la région, avec une spécialisation par département, mais la politique s'est mêlée de tout ça…»*

▸ Agenda

28/03 36e Beau Marché de Toucy

Grande Foire du Beau Marché à Toucy, samedi 28 mars. Présentation d'animaux à partir de 10 h (chevaux de trait, bovins, ovins), rue du Pâtis. Seront présents également la MFR de Champeaux ainsi que la ferme des Grenouillettes et sa bière artisanale. Stand de pêche à la truite, animations au son des cornemuses, salon national d'aviculture à la salle polyvalente. Démonstrations d'agility dog par le Cercle Canin Auxerrois à 14 h et 16 h30, bateaux sur le plan d'eau avec le Club de modélisme de Puisaye, artisans d'art, tracteurs anciens, motos anciennes. Et comme chaque année, entre 15 h et 16 h 30, le traditionnel défilé de piquets de chevaux dans les rues de Toucy, suivi des tracteurs anciens et des motos Trikes. Concert à 16 h 30 avec les harmonies de St Amand, St Sauveur, Charny et Thury

28 et 29/03 Marché à la ferme à Méré

Marché couvert à la ferme samedi 28 et dimanche 29 mars, de 10 h à 19 h, chez Yvette et Roger Rabuat, éleveurs et transformateurs de canards gras, rue des Fontaines, à Méré. de nombreux producteurs adhérents au réseau Bienvenue à la ferme, seront présents. Repas le samedi midi et soir ainsi que dimanche midi, avec les produits de la ferme. Animaux, château gonflable pour les enfants. Nombreuses animations.

Renseignements au 03 86 47 40 56

24 et 25/03 Salon Infory

L'édition 2015 d'Infory se déroulera mardi 24 (de 9 h à 19 h) et mercredi 25 mars (de 9 h à 17 h) à Auxerrexpo. Organisée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le Conseil génral et l'Education Nationale, la manifestation propose aux collégiens et leurs familles de découvrir les différentes formations professionnelles. Plus de 60 exposants attendus, dont de nombreux établissements d'enseignements agricole et MFR du département. Les métiers de l'artisanat seront également fortement représentés au sein des différents pôles thématiques: bâtiment, alimentation ou encore, métiers d'art.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

▸Agenda

31/03 Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra mardi 31 mars à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37
Mail : dijon@apecita.com

21/03 Les campagnes en Gaule Romaine

Samedi 21 mars, la Société Archéologique d'Escolives, organise une découverte des campagnes gallo-romaines au départ de la villa d'Escolives Sainte Camille. Au programme: à partir de 17 h, visite des vestiges de la grandevilla gallo romaine, de ses thermes et des objets mis au jour depuis 1955. A 19 h, au restaurant Les Eliès, à Champs sur Yonne, conférence de l'archéologue Pascale Laurent sur les fermes et les villas dans la Gaule Romaine. A 20 h 15, dégustation de mets romains. Participation : 29 €. Renseignements au 03 86 42 71 89

Les Compagnons du Devoir

Portes ouvertes aux Compagnons du Devoir, vendredi 20 et samedi 21 mars, de 9 h à 17 h, 6 rue Saint Pélerin, à Auxerre. Toutes les filières seront présentées: métiers du bâtiment, de l'industrie et de la métallurgie, des matériaux souples, du goût, de l'aménagement et de la finition du bâtiment, du vivant. Renseignements sur : www.compagnons-du-devoir.com

Bourgogne sauvage

Jusqu'au 30 août, le Muséum d'Histoire naturelle, 5 boulevard Vauban à Auxerre, présente une exposition consacrée à la Bourgogne sauvage. Des ruisseaux du Morvan aux falaises calcaires, des forêts aux jardins, l'expo révèle d'étonnantes espèces bourguignonnes ; la plus petite chouette du monde, un champignon voyageur, des plantes qui ont du mordant… Dimanche, de 14 h à 17 h 30 ; du lundi au vendredi, de 13 h 30 à 17 h 30. Renseignements au : 03 86 72 96 40

La préhistoire expliquée aux enfants

Jusqu'au 22 mars, l'abbaye Saint-Germain accueille une exposition intitulée «La préhistoire expliquée aux enfants». Du mercredi au dimanche, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Entrée libre

Infory

Forum des métiers et formations

Les collégiens et leurs familles, en visite au Salon Infory les 24 et 25 mars prochains, auront tout loisir de se renseigner sur les formations technologiques et professionnelles accessibles dans l'Yonne et les départements limitrophes

La 22e édition d'Infory se déroulera les 24 et 25 mars prochains au Parc des Expositions d'Auxerre, Auxerrexpo. Organisé par le Conseil Général de l'Yonne, l'Inspection académique et la Chambre des Métiers et de l'artisanat, de la région Bourgogne, section Yonne, ce forum présente les différentes formations technologiques et professionnelles accessibles dans notre département et les départements voisins, que ce soit par la voie de la formation initiale ou de la formation en alternance. L'an passé, près de 3000 personnes ont fréquenté le salon Infory, venus d'établissements scolaires ou visites de particuliers.
Principalement ouvert aux élèves de 3e des collèges du département, ainsi qu'aux élèves de lycée en recherche d'orientation vers une voie professionnelle, ce forum permet également aux élèves de 4e, de venir y découvrir les métiers et formations et ainsi, mieux préparer leur orientation. Les établissements de formation organiseront, avec leurs professeurs et élèves, de nombreuses démonstrations de métiers, permettant aux collégiens de s'exercer aux gestes professionnels. Entrée gratuite. Horaires d'ouverture au public : mardi 24 mars de 9 h à 19 h, mercredi 25 mars, de 9 h à 17 h. Renseignements au 03 86 42 05 89

Plus de 60 participants sur 11 pôles professionnels

Ouvert sur deux journées, le forum réunira une soixantaine de participants répartis sur 11 pôles différents, dont, comme chaque année, celui consacré à l'agriculture et à l'environnement. Y seront notamment présents : le CFAAD de Champignelels, l'EPL des Terres de l'Yonne, la Maison Familiale et Rurale du Jovinien à Villevallier, la MFR du Sénonais de Gron, la Chambre d'agriculture et le service emploi formation de la FDSEA de l'Yonne. Le lycée professionnel agricole de Champs sur Yonne sera présent pour sa part sur les pôles *«administration économie commerce»* ainsi que *«santé et social»*, au travers de ses différentes formations, aux côtés de la MFR de Toucy et du lycée Sainte-Colombe de Saint-Denis-Les-Sens. Les autres pôles professionnels : Alimentation Hôtellerie Tourisme ; Bâtiment et travaux publics ; Mécanique véhicules transports et logistiques ; Métiers d'Art décorations florales coiffure esthétique ; santé et aide aux personnes ; Sciences et technologie industrielle - Plasturgie - Agroalimentaire - NTIC; Sécurité des biens et des personnes; Sport et animation ; Espace et information

DB

▸Témoignages

Pour nombre de jeunes et leurs parents, les établissements d'enseignement agricole se limitent à des formations conduisant au métier d'exploitant, sans toujours savoir qu'existent en parallèle des classes d'enseignement général conduisant au Bac ou des filières plus spécialisées, notamment scientifiques ou de service à la personne, comme en attestent les témoignages suivants :

Une formation synonyme de rigueur et de travail, avec à la clé un emploi quasi assuré

Aujourd'hui histotechnicienne au laboratoire de pathologie et de cytologie auxerrois, Alexandra Richard-Bethry est passée par la filière Anabiotec du lycée la Brosse après un Bac Sciences et technologies de laboratoire à Sens : *«c'est vrai que je m'imaginais la Brosse comme exclusivement un lycée agricole. C'est au CIO, que l'on m'a orienté sur la formation BTS Anabiotec en deux ans…»* Cinq ans plus tard, elle ne regrette toujours pas ce choix : *«du fait des manipulations, des travaux pratiques d'un abord direct avec le milieu du laboratoire, on y trouve un bon compromis entre la théorie et la pratique, qui aide bien, une fois entrée dans la vie active. De plus, on y trouve un certain confort matériel, du fait d'un équipement de laboratoire performant…»* Avec au final, diplôme en poche, des portes grandes ouvertes sur le marché de l'emploi : *«et ce, quelle que soit la filière : microbiologie, biochimie, chimie…»* Mais une formation qui exige avant tout travail et rigueur. Plaisantins s'abstenir ! *«Le corps professoral est très exigeant et une extrême rigueur nous est demandée dès le départ, que ce soit dans la qualité de travail ou la précision du résultat obtenu…»* Une rigueur qui encore aujourd'hui, porte ses fruits : *«mon métier consiste à étudier les tissus pathologiques prélevés après opération, afin d'orienter le diagnostic et le traitement approprié. Autant dire que nous n'avons droit à aucune erreur, c'est l'avenir du patient qui est en jeu… !»* La multiplicité des emplois potentiels après avoir suivi cette formation est bien réelle, comme en atteste le parcours de certains camarades de promo : *«mon binôme d'alors est aujourd'hui dans le secteur de la recherche bio éthanol au sein du groupe Soufflet, un autre travaillait au service vétérinaire du laboratoire Idea, un autre encore dans un laboratoire pharmaceutique…»*



Après être passée par la filière Anabiotec du lycée La Brosse, Alexandra Richard Bethry est aujourd'hui histotechnicienne au sein du laboratoire de pathologie et de cytologie auxerrois.

Du renvoi d'un collège à une licence universitaire

Pas son *«truc»* à Nawel Lamane, le collège ! Au point de se faire renvoyer d'un premier établissement… Les capacités étaient là mais avaient besoin d'un certain encadrement pour s'exprimer : *«c'est en arrivant après, au collège Albert Camus, que l'on a su me faire comprendre que pour réussir, il fallait bosser un peu…»* En classe de 4e, une visite, au salon Infory lui a fait naître une vocation : *«je serai infirmière en milieu paramédical ! mais à la filière générale, jai préféré passer par un Bepa…»* Le choix au sortir de la 3e s'est porté sur le lycée professionnel agricole de Champs-sur-Yonne : *«mes meilleures années ! Avec une ambiance et un contexte au rendez-vous et mes notes ont commencé à grimper…»* Passant entre temps un Bafa, pour assurer des jobs d'été et Bepa en poche, Nawel tourne la page du métier d'infirmière et fait le choix de continuer son cursus avec un Bac Pro service en milieu rural, toujours au LPA de Champs sur Yonne : *«à ce stade, on commence à mettre en place des projets de développement local, notamment avec les mairies et collectivités…»* Une fois le Bac obtenu (avec mention !), elle entame un BTS Service en Espace Rural en Seine-et-Marne, qu'elle ponctue d'une licence «Développement local en espace rural» à l'Université de Toulouse Montmirail : *«en fait ça s'est déroulé à Foix en Ariège, et là, l'espace rural, on était en plein dedans !»*
A bientôt 29 ans, Nawel est aujourd'hui animatrice à la Maison de l'enfance à Auxerre mais toujours aussi boulimique de diplômes : *«je viens de passer des concours pour devenir animatrice 1ère classe…»* S'inspirant encore dans son travail, du climat relationnel découvert au lycée de Champs : *«là bas, il n'y avait pas cette frontière existant parfois entre profs et élèves, mais une proximité naturelle, sans que pour autant l'on tombe dans le copinage et qui fonctionnait très bien…. Je m'en inspire ici au centre, avec les plus grands et ça marche…»* Pas mal pour quelqu'un qui s'est fait virer un jour de son collège !



Bepa, Bac, BTS, Licence , Nawel Lamane multiplie les diplômes. Pas mal pour quelqu'un qui s'est fait renvoyer un jour de son collège !

Méthanisation

Une exploitation qui roule plein gaz

Opérationnelle depuis l'été dernier, l'unité de méthanisation de la SARL Agri Energie Dondaine à Provency, ouvre ses portes aux professionnels et au grand public cette fin de semaine

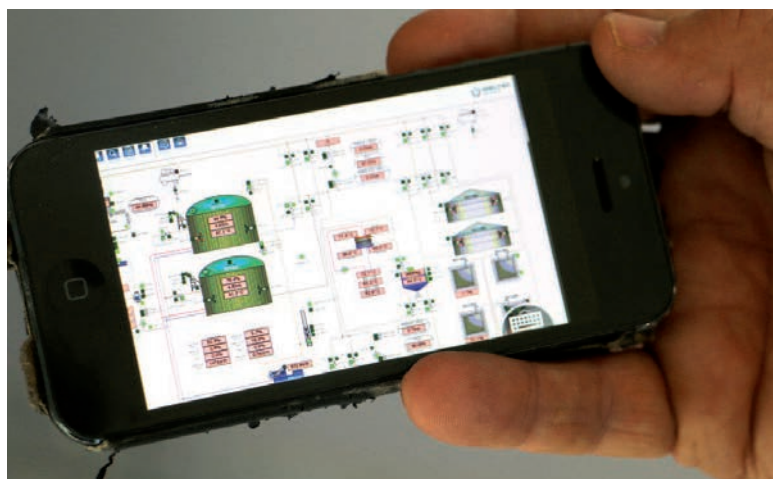


Les 2 digesteurs en acier inoxydable, équipés chacun d'une double membrane et d'une capacité globale de près de 4000 m³.

Construire une unité de méthanisation sur son exploitation ne s'apparente pas toujours à un long fleuve tranquille, Régis, Cédric et Eric Dondaine, éleveurs allaitants en charolais ainsi que de poulets de chair sont là pour en témoigner. Installés à Athie, aux portes d'Avallon, ils auront connu maints déboires et contretemps depuis l'idée du projet, née en 2007, jusqu'à la mise en route de l'installation en août dernier : mobilisation des habitants de la commune hostiles au projet, erreur des services de la préfecture dans l'élaboration du permis de construire, défaut décelé par ERDF au moment du branchement au réseau... Pas de quoi décourager pour autant les deux frères et leur neveu, qui ont fini, avec près de deux années de retard, à mener à bien leur projet. Aujourd'hui, leur unité de méthanisation est solidement ancrée dans le paysage avallonnais, sur l'ancien site de la gare de Provency, en bordure de l'autoroute A6. Des installations de taille conséquente, regroupant deux digesteurs en acier d'un volume global de 3580 m³ et deux cuves de stockage en béton pour un total de 4500 m³ et une puissance électrique de 600 kW.

Plus de 10 000 tonnes de déchets traitées par an

L'ensemble est prévu pour transformer annuellement plus de 10 000 tonnes de déchets en biogaz, dont 61% à partir de substrats produits sur l'exploitation, explique Régis Dondaine : *«soit quotidiennement, environ 3 tonnes de fumier en provenance des deux poulaillers, plus 8 à 12 tonnes issues de l'atelier bovin. Le reste se partageant en cultures immatures, déchets de céréales, déchets verts, ainsi que des déchets agro alimentaires collectés entre autres dans les grandes surfaces et qui nous parviennent d'un centre de conditionnement, sous forme de «soupe», à raison de sept à huit camions par semaine…»* Bien loin des 30 camions par jour pressentis à la genèse du projet par le comite de défense mis en place. D'autres sources sont à l'étude : *«comme les tontes d'herbe, pour compenser notamment en été, la baisse de production de fumier, une fois les animaux aux prés. Nous sommes en pourparler à ce sujet avec différentes Communautés de Communes des alentours, ainsi qu'avec AP2R, pour tout ce qui est tonte des aires de repos sur l'autoroute…»* L'objectif final étant de trouver le meilleur *«cocktail»* méthanogène possible, susceptible d'alimenter au mieux *«l'estomac mécanique»* des deux digesteurs. Le traitement des déchets d'industries agro-alimentaires a nécessité l'installation d'un système *«d'hygiénisation»* afin d'éviter tout risque de transmission d'un pathogène quelconque : *«tous les produits sont montés à une température de 73° pendant 1 heure, après avoir été broyés et ne partent en méthanisation que si ce chiffre est maintenu…»*


Des installations pilotables à distance sur son Smartphone, via Internet.

La consommation annuelle de 370 foyers, chauffage compris

La puissance globale de l'installation est de 600 kW et l'énergie générée par la cogénération, permet de produire à l'année 4500 MWh d'électricité, soit la consommation annuelle de 370 foyers (chauffage compris). L'énergie thermique produite, estimée elle aussi à plus de 4000 MWh, servira très prochainement à alimenter les deux poulaillers de l'exploitation ainsi que 9 maisons d'habitation : *«nos propres maisons, ainsi que quatre voisins….»* Pour une économie substantielle de 12 à 14 t de propane à l'année, concernant les seuls poulaillers.

Pour l'heure, la chaleur disponible alimente un séchoir servant à fabriquer du digestat sec, *«utilisable comme engrais dans le cadre d'un plan d'épandage, mais pas commercialisable à ce jour en France. On en produit environ 3 t par semaine»*.
Coût global de l'unité de méthanisation de Provency : 4,37 M€, subventionnés à hauteur de 820 K€ via l'Ademe. Des installations entièrement automatisées, pilotables à distance par Internet et contrôlées en permanence via un système de télésurveillance par le fabricant, en Allemagne.

DOMINIQUE BERNERD

Après une journée réservée aux professionnels du monde agricole (vendredi 20 mars), la SARL Agri Energie Dondaine ouvre son site au grand public et propose une visite de l'unité de méthanisation, samedi 21 mars, de 10 h à 18 h. Entrée gratuite (petite restauration sur place) Adresse : 47 route d'Athie, à Provency.
Coordonnées GPS : 47°37'24,15"N - 3°58'38,49"E


Tout est prêt, pour alimenter prochainement en chaleur les 2 poulaillers, ainsi que 9 maisons d'habitation.


Régis et Éric Dondaine, devant le digestat sec récupéré, utilisable comme engrais.

▸ Formations

Etre autonome pour réaliser un diagnostic d'exploitation afin de s'engager dans des MAEC dans le territoire du Morvan

Vous souhaitez en savoir plus sur les MAEC ouvertes dans le territoire du PNR du Morvan? Vous désirez être en mesure d'évaluer la faisabilité de al souscription à ces MAEC ? Cette formation d'une journée qui aura lieu le 27 mars 2015 à Avallon est faite pour vous. Elle vous permettra de bien comprendre les cahiers des charges des MAEC qui vous sont proposées et de savoir calculer les différents indicateurs qui en découlent sur votre exploitation
Lieu : Chambre d'agriculture à Avallon
Public : tout agriculteurs (trice)
Contact : Catherine Bonin, 03 86 34 23 41
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Bien régler et mieux utiliser son pulvérisateur pneumatique en viticulture

Améliorer sa qualité de pulvérisation en optimisant les réglages et l'utilisation de son matériel, c'est possible ! 3 demi-journées vous sont proposées pour maîtriser les différents points de réglage du pulvérisateur dans différentes situations (début de végétation / pleine végétation), savoir utiliser les méthodes permettant d'évaluer la qualité de pulvérisation et réaliser le réglage de votre pulvérisateur pneumatique. première journée le 21 avril dans le Chablisien
Contact : Richard Wylleman, tél 03 86 94 22 24.
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Gîtes de France

60 ans au compteur et pas une ride !

Gîtes de France fête ses 60 ans les 28 et 29 mars prochains et pour l'occasion, organise aux quatre coins du département, des opérations portes ouvertes où les propriétaires de gîtes ruraux et chambres d'hôtes, réserveront à leurs visiteurs des attentions particulières

Gîtes de France, leader français et européen de l'hébergement chez et par l'habitant avec 60 000 hébergements et 47 000 propriétaires et 3e marque de tourisme la plus connue des Français, fête cette année ses 60 ans. Pour marquer comme il se doit cet événement, des opérations festives rythmeront l'année, tournées aussi bien vers le grand public que vers les propriétaires adhérents, dont de nombreux agriculteurs ou acteurs du monde rural.
Un week-end de portes ouvertes est ainsi organisé les 28 et 29 mars prochains, au niveau national et dans tout le département, parmi les hébergements Gîtes de France. Véritables *«Journées du patrimoine de l'habitat»*, ces portes ouvertes seront l'occasion pour tous, de découvrir des maisons de caractère, réhabilitées le plus souvent par les propriétaires eux mêmes, tous passionnés par leur territoire et leur terroir. Un anniversaire est toujours synonyme de fête où le divertissement est de mise, c'est pourquoi des attentions particulières seront réservées aux visiteurs : collations, rafraichissements, visite d'exploitations, dégustations de vins, commentaires sur la région et son histoire, etc…
Lancé depuis le 9 mars dernier, un site Internet évènementiel dédié aux 60 ans, permettra à tous d'en savoir un peu plus sur l'histoire de Gîtes de France et de participer à un jeu concours mettant en jeu 60 séjours à gagner pour les internautes, ainsi que des cadeaux pour les adhérents propriétaires (http://60ans.gites-de-France.com)
Par ailleurs, une édition spéciale de l'opération *«2000 week-ends à 90 €»*, sera proposée exceptionnellement, du 20 au 22 mars, pour profiter de séjours en gîte et, pour la première fois, en chambres d'hôtes, à petit prix.



Les adhérents icaunais participant à l'opération portes ouvertes :

Gîtes ruraux :
Mme Colette Dupré - Le Moulin - Saint-Georges-sur Baulches
Du Pré Pirot **Mr Alain Moiron - 7, rue du Pré Pirot - Domecy-sur-Vault**
Gîte de la Faille **Mr Philippe Leroy -15 rue des Sires de Chastellux - Island**
L'Ecole des vignes **Mme Carine Platevoet - 8, route de Toutry - Vignes**
La Petite Maison **Mr Pallier -25 Place de l'Eglise - Taingy**
Le Moulin - **ARAH - Ancy le Franc**
Au Fil du temps **Mme Christelle Piedallu -19 route nationale - Lézinnes**
Un Dimanche à la campagne **Mme Monique Margnac -15 rue Saint-Georges - Pacy sur Armançon**
Abbaye de Reigny - Mr Louis Marie Mauvais - Vermenton
Chambres d'hôtes :
Les Porcelaines - **Mme Claudine Fillot - 4 bd du Midi - Aillant sur Tholon**
Château de Ribourdin - Mr et Mme Claude Brodard - Chevannes
A la Métairie - **Mr et Mme Martinigol - 16, rue de la Métairie - Lindry**
Mme Francine Boura - 81, rue des Fontaines - Marsangy
Mr et Mme Patrick Chavoutier - 2, Chemin des Mares - Les Champs Blancs - Saint Aubin Château Neuf
Mme Marie Josée Brun - 10 rue Edme Cadoux - Thizy
Mr et Mme Eric Monnoyer - Les Brions - Tonnerre
La Ferme de Fontaine Géry - Mr et Mme Thierry Poullin - Tonnerre
Le Pré de Rosine - **Mr Alain Desessart - 2A Chemin du Chemin Guibert - Villiers sur Tholon**
Liste des hébergements participants et des animations proposées consultables sur :
http://portesouvertes.gites-de-France.com

Bienvenue à la *«Ferme de Fontaine Géry»*

Exploitants céréaliers, Thierry et Stéphanie Poullin sont installés depuis plus d'un quart de siècle sur la ferme de fontaine Géry, aux portes de Tonnerre, sur la route de Chablis. Beaucoup de bâtiments vacants sur l'exploitation, un mari bricoleur, la passion pour les belles choses… Il n'en fallait pas plus pour se lancer un jour dans la rénovation avec pour objectif la création de chambres d'hôtes sur la ferme. Après cinq ans de travaux, le projet touche à sa fin et le site en cour de classification par Gîtes de France, soit : 1 suite de 4 couchages + 1 chambre de 2 personnes, offrant des prestations de qualité, dans un cadre champêtre avec vue sur la campagne environnante et piscine à disposition de la clientèle. Sur le buffet du salon, devant la cheminée, un album photo, témoin des travaux réalisés et de ce qu'étaient les lieux «avant», comme l'explique la maîtresse des lieux : *«la maison était en très mauvais état et nous l'avons rebâtie entièrement avec notre coeur, utilisant pour cela toutes les pierres récupérées sur l'exploitation pour lui donner un cachet authentique…»* Pierre de Saint-Vinnemer pour les parements muraux, dallage en roche jaune de Massangis, chaux et pigments naturels sur les murs, douche en poudre de marbre teintée à la chaux… Autant de matériaux nobles utilisés, pour un cachet sans pareil, qui ne dépareille pas l'historique des lieux : *«le plus ancien bâtiment date du 15e siècle et appartenait à Jehan Stuart, lieutenant de la garde écossaise, dont l'histoire s'apparente à la ville de Tonnerre…»* Autant d'anecdotes que pourront savourer les hôtes de passage, y compris l'hiver venu, au coin du feu de cheminée, puisque les chambres seront disponibles toute l'année.


La *«Ferme de Fontaine Géry»* : un havre de paix sur la route de Chablis à Tonnerre qui ravira les touristes de passage.



Interbev se fait inviter chez l'ambassadeur du Japon

De la viande française au pays du bœuf de kobé

Comme elle le fait dorénavant régulièrement, la Commission commerce extérieur de l'Interprofession des viandes (INTERBEV) a organisé une soirée à l'ambassade de France au Japon, au profit de près de 80 prescripteurs nippons.



L'artisan-boucher de Bourges et Meilleur ouvrier de France, Éric Leboeuf, a fait venir des morceaux de viande de JB de race normande, plus gras que la charolaise ou la limousine, pour ne pas trop affecter le palais des invités nippons, habitués des viandes très grasses.

Après Le Caire il ya deux mois, Tokyo ! De retour en France, le Nivernais Emmanuel Bernard, président de la Commission commerce extérieur d'Interbev, dresse le contexte dans lequel a eu lieu cette soirée le mercredi 4 mars dernier à l'ambassade de France au Japon : *«à la demande de l'interprofession française, et en marge du salon Foodex, qui est un peu le SIAL de Villepinte au Japon, Thierry Dana, l'ambassadeur, a invité plus de 80 personnes, importateurs japonais, représentants de l'administration nippone (responsables vétérinaires et du ministère de l'Agriculture), sommeliers et restaurateurs qui cherchent à associer les goûts, les provinces et les régions, mais aussi des gens de chez Danone, de la grande distribution locale, et une quinzaine de Français dont un vétérinaire et chargé de promotion de l'ambassade»*. Selon un rituel désormais bien établi, les organisateurs laissent d'abord la parole à un ressortissant du pays hôte, en l'occurence M. Yoshiaki Matsuda, président de la société Matsuda Sangyo, qui est une entreprise leader au Japon dans les activités des métaux précieux, de l'environnement et de l'alimentation. Puis Emmanuel Bernard présente succintement les atouts de la filière de production et d'exportation bovine française avant de permettre à l'ambassadeur, ici Thierry Dana, de vanter les relations commerciales de notre cher et vieux pays et d'inviter ses visiteurs à déguster de la viande française, spécialement importée pour l'occasion, et travaillée par les mains d'un Meilleur ouvrier Français.

Viande grasse et culture gastronomique

Quand on fait remarquer à Emmanuel Bernard que le Japon est le pays du célèbre et raffiné bœuf de Kobé, celui-ci n'élude pas le problème : *«le bœuf de Kobé, c'est un peu le caviar de la viande bovine japonaise mais c'est une production qui ne représente qu'environ 500 tonnes par an, soit l'équivalent de celle qui sort de l'abattoir de Luzy... Nous ne sommes donc pas en concurrence mais il y a bel et bien de la place pour une viande de grande qualité, que les Français pourraient fournir. Bien sûr, cela nécessite un travail auprès des professionnels nippons mais nous ne partons pas de zéro. Ce n'est pas pour rien que nous avons amené un Meilleur ouvrier de France, le boucher de Bourges Éric Leboeuf, dans nos valises»* ! Aux dires d'Interbev, les invités nippons de la soirée ont particulièrement apprécié la succulence de la viande de jeunes bovins normands qui a été servie. *«L'ambassadeur a pour habitude de dire qu'une réception à Tokyo, démarrant à 18h45 se termine à 20h et que tous les Japonais sont au lit à 20h30. Là, nous étions encore entre les dégustations et les discussions à 22h15»* relève Emmanuel Bernard. Cela s'explique certainement par la qualité des personnes invitées mais aussi par la culture gastronomique nippone, *«très pointue»* et qui trouve largement écho dans la réputation de la gastronomie française... *«Ils ont été réceptifs et notamment parce que leur viande étant habituellement très grasse, nous avons préféré faire venir de la viande d'animaux normands de moins de 30 mois que de la charolaise ou de la limousine qui leur auraient paru un peu fade»* explique le responsable nivernais. *«Ils font cuire leur viande habituellement comme du beurre et elle est tellement grasse que l'on cherche la viande dans les morceaux»*. Pour ne pas risquer un incident gastro-diplomatique, la Normande s'imposait donc pour se comparer avantageusement à la race Wagyu, dont on fait le bœuf de Kobé...



Yoshiaki Matsuda, président d'une entreprise leader des secteurs de l'alimentation, des métaux précieux et de l'environnement, a trinqué à la viande française.

Contacts et débouchés

Ce genre d'événement, même si loin des frontières de l'Hexagone, ne doit pas être pris à la légère par la filière française. A Tokyo, comme ailleurs, le message d'Interbev se veut pragmatique et efficace. L'objectif est bien de trouver de nouveaux marchés et des contrats... *«Ce n'est pas pour rien qu'il y avait là des représentants commerciaux de Bigard et de SVA Jean Rozé, qui à eux seuls, représentent les deux tiers de la production de viande française, dit le président de la commission commerce extérieur d'Interbev, mais aussi des importateurs comme la société Puygrenier de Montluçon, ou l'entreprise Jean Desnaux de Sens, connu pour être un fameux grossiste en viande de très haute qualité»*. Le marché nippon est déjà bien identifié : contrairement à l'Egypte, il est orienté *«viande»* (et pas du tout *«vif»*) de haut-de-gamme et dans la viande la plus grasse et moëlleuse possible d'un côté, mais aussi, plus fréquemment, constitué de la demande en abats (cœurs, foies...) dont les Nippons raffolent plus que les Français. Les boyaux, dit-on, sont par exemple très prisés au pays du Soleil levant. Et si Interbev a choisi le Japon comme cible de ses actions de promotion, ce n'est pas un hasard : *«le marché a rouvert en 2013 à l'importation et il s'agit de donner un coup de boost, notamment en visant les importateurs locaux mais aussi en sensibilisant les représentants français sur place»* justifie Emmanuel Bernard. Par exemple, il arrive souvent que Bigard et SVA Jean Rozé, déjà cités, fassent venir des lots de 500 kg au Japon par avion mais aussi par containeurs maritimes. *«Deux d'entre eux, de 30 t chacun, venaient d'ailleurs juste d'arriver»* précise le responsable d'Interbev. Ces soirées sont donc aussi faites en appui à ces prescripteurs. *«Marc Seuteun, le responsable commercial de Jean Rozé, m'a confié avoir eu une vingtaine de contacts lors de la réception. Sur 4 ou 5, il y en a toujours 1 ou 2 qui rappellent»* avance le Nivernais. D'ailleurs, Emmanuel Bernard se félicite de la précédente soirée à l'ambassade de France en Egypte : *«600 carcasses y sont parties en plusieurs fois, après l'envoi des premiers échantillons il y a deux mois»* annonce-t-il. *«Au Japon, comme en Egypte, il n'y a pas de surprise. La France a un savoir-faire à l'export dans plus de 40 pays. L'aspect commercial passe au second plan derrière la garantie sanitaire. Nos hôtes ont dans l'esprit que nos races bovines françaises sont directement issues d'un élevage à l'herbe comme nulle part ailleurs. Nous avons acté depuis plus de 30 ans que nous ne proposerons jamais ni hormone ni activateur de croissance»*.

Les Japonais sont très attentifs à cette sécurité sanitaire, comme ils viennent de le prouver en jetant de la viande de baleine qui contenait des taux de pesticides trop élevés... La communication d'Interbev qui en découle en est donc d'autant plus aisée, à l'endroit de peuples qui, sur le plan alimentaire, ne veulent pas se faire *«hara kiri»*.

EMMANUEL COULOMBEIX

Pac

A nouvelle Pac, nouvelles déclarations !

Les prochaines déclarations PAC connaissent un nouveau calendrier et se présentent d'une façon différente.

Décalage des déclarations pour les demandes des aides de surface, comités de suivi des déclarations, nouveau formulaire, nouvelles photos aériennes, les déclarations Pac évoluent.

L'amende de la France de 1,1 milliard d'euros, infligée par la Commission européenne et liée en partie à la faiblesse de son système de contrôle des aides, est à l'origine de ces modifications.

Nouvelles dates

La campagne de déclaration Pac 2015 pour les aides à la surface se déroulera du 27 avril au 9 juin, a annoncé le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll, le 10 mars, lors d'une conférence de presse. Initialement prévue du 1er avril au 15 mai, comme les autres années, elle aura ainsi près d'un mois de décalage dans le calendrier. Le ministre veut également instaurer *«des comités de suivi»*, rassemblant les centres de gestion, les chambres d'agriculture et les autres organisations professionnelles agricoles comme les syndicats. Ils seront mis en place sous l'autorité du préfet afin d'assurer *«de la cohérence»* dans ces déclarations, pour chaque département.

D'ici la fin mars devrait être établie *«la préfiguration de ces comités d'appui»*, selon le ministre. *«Je ne veux laisser aucune des institutions qui sont, sur le terrain, en contact avec les agriculteurs répondre des choses quand d'autres répondraient d'autres choses»* au point que *«les agriculteurs ne sauraient plus vers qui se tourner»*, s'est exclamé Stéphane Le Foll.

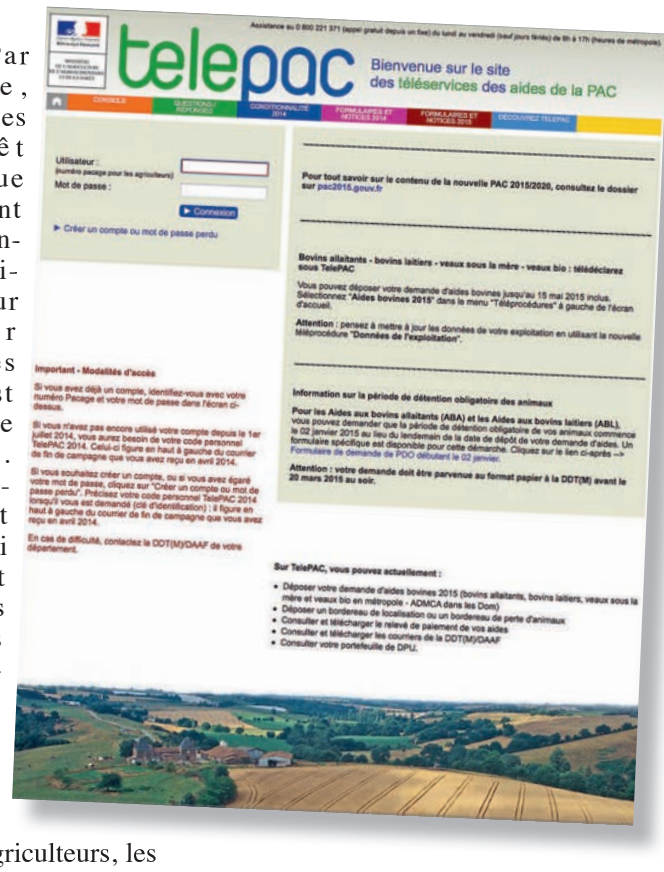
Des photographies en couleur et plus précises

Ce décalage de la campagne de déclaration Pac a été bien reçu par tous à la vue des incertitudes qui entourent encore ces déclarations. Il serait en partie dû au renouvellement de la base des photographies aériennes, indispensables à ces déclarations, et au travail supplémentaire qu'a demandé l'apurement de 1,1 milliard exigé par Bruxelles. Des *«photos en couleur, d'un degré de précision plus important, et d'une ancienneté moyenne réduite»*, telles seraient les nouvelles photos aériennes selon un proche du ministre.

La France a été mise à l'amende en janvier dernier par Bruxelles du fait, entre autres, de son registre parcellaire graphique, induisant des erreurs dans les déclarations. *«Ce qui avait été contesté par la Commission européenne, c'est que nos photos satellites n'étaient pas assez claires, qu'elles n'intégraient pas des chemins, des bâtiments construits entre temps, des petites mares qui n'avaient pas à être là…»*, affirme Stéphane Le Foll. Cette année, d'après lui, *«l'agriculteur n'aura pas à dessiner les îlots. Il dessinera les parcelles et les surfaces non agricoles apparues ou disparues depuis que les photos ont été prises»*.

Un formulaire plus didactique

Tout n'est pourtant pas encore terminé sur l'éligibilité des surfaces. Par exemple, les surfaces d'intérêt écologique (SIE) dont le pourcentage minimum pour recevoir les aides Pac n'est pas encore connu. La complexité et le flou qui entourent certains éléments de la déclaration causent un certain stress aussi bien chez les agriculteurs, les syndicats que pour l'administration.



Le décalage annoncé dans les délais des déclarations est considéré comme plutôt rassurant. Mais il faut noter que pour l'élevage, les déclarations concernant les demandes d'aides ont toujours pour date limite le 15 mai (aide aux bovins allaitants ABA, aide aux bovins laitiers ABL, aide aux veaux sous la mère et aux veaux bio VSLM).

AGRA

Assemblée Générale de Caisse Locale

Bientôt l'Assemblée Générale de votre Caisse Locale Groupama Paris Val de Loire !

+ d'infos sur : www.ag-groupama.com

DATES	HEURES	CAISSES LOCALES	LIEU
24 mars 2015	18 h 00	LE FLORENTINOIS	Salle du foyer communal 37 route de TONNERRE 89600 GERMIGNY
31 mars 2015	18 h 00	L'AUXERROIS	Espace Culturel - Route des BRIES 89380 APPOIGNY
1 avril 2015	18 h 00	LE CHABLISIEN	Salle des Fêtes route de CHABLIS 89310 NITRY
3 avril 2015	18 h 00	VANNE ET OTHE	Salle Paul Bert 17 rue Paul BERT 89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE
10 avril 2015	18 h 00	NORD EST SENONAIS	Salle Polyvalente rue Pierre BANRY 89140 PONT/YONNE
13 avril 2015	18 h 00	PAYS AVALLONNAIS	Salle des Fêtes du Marché Couvert rue Georges SCHIEVER 89200 AVALLON
15 avril 2015	18 h 00	LA SENONAISE	Salle Polyvalente 43 rue du stade 89100 PARON
16 avril 2015	18 h 00	CENTRE YONNE	Ancien Mess du Régiment Géographique 62-64 rue du Luxembourg 89300 JOIGNY
17 avril 2015	18 h 00	L'ARMANCON	Salle Polyvalente 5 route de FRANGEY 89160 LEZINNES
21 avril 2015	18 h 00	PUISAYE/FORTERRE	Salle des Fêtes Rue de la MAIRIE 89520 SAINTS EN PUISAYE



"Le don d'organes, j'ai choisi et je le dis !"

Groupama Paris Val de Loire

Groupama Paris Val de Loire - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles - Siège social : 161 avenue Paul Vaillant-Couturier, 94250 Gentilly - N° SIREN 382 285 260 - Entreprise régie par le Code des assurances - Création : Communication Interne et externe GPVL - 02/2015.

Oléagineux

Réussir son tournesol en 2015

Les performances économiques du tournesol en 2014 confirment l'intérêt de la culture dans les systèmes de production.

En terme technique, les enseignements de 2014 rappellent que le choix de la variété et la qualité de l'implantation, notion qui englobe les préparations de sols, les conditions de semis et la maitrise des bio agresseurs, restent les points clés de la culture.

La précocité variétale est le critère de choix majeur dans nos régions

Il peut être tentant pour certains de choisir des variétés un peu tardives pour son secteur de production du fait d'un potentiel de rendement théorique supérieur de ces variétés. Cette stratégie est risquée, comme 2013 et 2014 l'ont rappelé, avec des difficultés de récoltes, des pertes de graines et d'importants coûts de séchage. Le choix de variétés précoces, voire très précoces (secteurs les plus froids, semis tardif), reste essentiel dans les régions du Nord et de l'Est. Les variétés ½ P sont parfaitement adaptées aux secteurs chauds de la vallée du Rhône.

Réduire les risques sanitaires en jouant la carte de la tolérance variétale

Parmi les principales maladies régionales, le sclérotinia du capitule et le phomopsis sont à raisonner de façon prioritaire dans le choix variétal. Concernant le phomopsis, le choix de variétés Très peu sensibles ou Résistantes représente une protection suffisante pour s'affranchir d'une intervention fongicide.

La tolérance variétale vis à vis du sclérotinia du capitule permet de limiter les risques si l'on combine comportement variétal et respect des règles agronomiques de base qui limite le risque d'une récolte tardive (précocité maturité, date et conditions de semis).

Le sclérotinia au collet est aussi à prendre en compte notamment dans les sols riches en matières organiques (Limagne, Val de Saône,...).

Préparer le lit de semences

Attendre le ressuyage complet avant d'entrer dans les parcelles, quitte à retarder le semis de quelques jours. Le travail du sol a pour but d'obtenir un sol fissuré afin de faciliter l'enracinement du tournesol, plante à pivot qui ne supporte aucun obstacle. La préparation du lit de semences doit aboutir à une terre fine en surface et meuble en profondeur : privilégiez les outils à dents non animés et éviter les herses rotatives. Eviter les tassements et le dessèchement du lit de semences en multipliant les passages. Attendre que la température du sol soit suffisante (8°C à 5 cm de profondeur) et que les conditions climatiques soit optimales pour semer.

Semer entre le 1er et 20 avril

La plage optimale pour les semis du tournesol se situe entre le 01 avril et le 20 avril. Il est possible de semer plus tôt mais le risque de manquer de températures favorables à la croissance est important : les cultures stagnent dans les périodes sensibles aux limaces et aux oiseaux.

Inversement Tout retard de la date de semis se impacte la date de récolte avec les inconvénients liés à des moissons tardives : difficultés de récolte, maladies de fin de cycle, pertes de graines, humidité à la récolte, dégâts d'oiseaux,…


Verse due à un mauvais enracinement

Obtenir un peuplement homogène

Le tournesol compense mal une hétérogénéité de peuplement, les pertes pouvant dépasser 5 q/ ha. Semer entre 2 et 4 cm à une densité de semis ne dépassant pas 70 000 graines/ ha. L'écartement entre rang ne doit pas dépasser 60 cm. La vitesse de semis doit être au maximum de 5 km/ h.

Prévoir des dispositifs pour limiter les dégâts d'oiseaux

Les semis de tournesol sont souvent la cible des pigeons et corvidés. Les moyens de lutte sont limités mais ils peuvent atténuer considérablement les problèmes :

- Techniques d'effarouchement (visuelles, sonores)
- Régulation des populations d'oiseaux par du piégeage (cage à corvidés,...)

Ces méthodes sont soumises à autorisation. Pour tout renseignement complémentaire, consulter les services préfectoraux et les fédérations départementales de chasseurs.

CETIOM

Céréales

Des débouchés Pays tiers à conforter

Pour fidéliser ses clients d'Afrique, du Moyen-Orient et bientôt de Chine, le blé français doit améliorer ses critères qualitatifs.

Les céréales françaises sont-elles bien appréciées par les importateurs ? Pour répondre à cette question, France Export Céréales a pris pour exemple nos exportations de céréales dans le Maghreb, en Egypte et en Chine. A la vue des résultats obtenus dans la campagne en cours, ce regard est plutôt bienveillant. Grâce au travail des OS, la France devrait selon les prévisions de FranceAgriMer à la mi-février exporter 9,8 millions de tonnes (Mt) de blé tendre vers les Pays tiers en 2014/2015 contre 8 Mt attendus en début de campagne. Une bonne nouvelle due aux achats égyptiens qui devraient frôler les 2 Mt en fin de campagne et à des ventes de blés fourragers vers des destinations plus surprenantes comme les Etats-Unis, la Turquie et l'Asie du Sud-Est, de l'ordre de 600 à 700 000 t. Mais l'hétérogénéité de la récolte française lui fera perdre trois millions de tonnes de débouchés, d'après les experts (vers le Maroc et l'Algérie notamment).

D'une façon générale, la France obtient de bons résultats à l'export dans les pays où l'intervention publique est forte (Algérie, Egypte, Tunisie). Les achats des offices publics (7,4 Mt) ont représenté 61% des ventes de blé français, durant la campagne 2013-2014.Nous exportons une tonne sur deux de blé tendre et la France est souvent identifiée



comme «*le pays du pain*» par des pays dont la consommation par habitant est trois plus importante que dans l'hexagone. Ces pays «*achètent*» aussi une production régulière et un réseau logistique performant, points forts du blé français. Mais les importateurs réclament aussi de la protéine. Le plan protéines mis en place par la filière doit permettre de répondre à ces exigences qualitatives, mais à l'horizon 2020...

France Export Céréales s'est aussi penché sur le potentiel d'exportation vers la Chine, premier producteur de blé dans le monde. Son objectif : promouvoir la baguette française pour mieux vendre le blé produit dans l'Hexagone. L'Empire du milieu a besoin d'importer des blés hautement protéinés. Avec le Danemark, la France est la seule origine européenne à avoir reçu l'agrément phytosanitaire pour être expédié en Chine.«*Le blé français percera s'il est compétitif et suffisamment protéiné*», pronostique Li Zhao Yu, responsable du bureau de Pékin de France Export Céréales

▸ En bref

Manuel Valls annonce des mesures pour le rural dont la lutte contre les vols en exploitation

Le Premier ministre Manuel Valls a annoncé une panoplie de 50 mesures pour améliorer la vie dans les zones rurales. Parmi les principales mesures, il a annoncé une intensification de la lutte contre les vols dans les exploitations agricoles. Il a confirmé la mise en place d'ici à la fin de 2016 de 1000 maisons de services publics où seront regroupés différents organismes tels qu'EDF, GDF, la Caisse d'assurance familiale et Pôle Emploi, soit un triplement de leur nombre par rapport à aujourd'hui. Le réseau de la Poste sera en majorité utilisé à cet effet, a indiqué Manuel Valls. Sur le même principe, 800 maisons de santé seront installées d'ici la fin de l'année, contre 170 actuellement. Le Premier ministre s'est engagé à supprimer d'ici la fin de 2016 « les zones blanches », privées d'accès à ces réseaux 2G et 3G, quitte à contraindre les opérateurs de téléphonie par la loi. « En 2022, la France sera totalement connectée au très haut débit », a promis Axelle Lemaire, secrétaire d'État au Numérique.

FNSEA : "les mesures pour la ruralité vont dans le bon sens"

Selon Daniel Prieur, secrétaire général adjoint de la FNSEA, *«les annonces de Manuel Valls, en faveur du monde rural vont dans le bon sens. Elles contribuent à réduire la fracture territoriale que la FNSEA et ses partenaires du Groupe Monde Rural (GMR) dénoncent depuis plusieurs années»*. Selon la centrale syndicale, *«l'égalité républicaine (…) doit garantir à tous les habitants du monde rural un accès aux services de santé et leur permettre d'accéder aux dernières technologies de l'univers du numérique»*. Néanmoins, *«le mode d'élection au sein des Conseils régionaux doit être repensé pour favoriser un meilleur ancrage territorial des Conseillers régionaux et une meilleure représentation du milieu rural. Il sera tout autant nécessaire de réaménager la fiscalité locale, afin de garantir une plus grande équité entre les territoires»* affirme Daniel Prieur.

Porc

L'inexorable déclin de la filière

Depuis quelques années, la filière porcine française ne cesse de perdre des points dans la compétition européenne. La production et les abattages diminuent. Le déficit du commerce extérieur s'aggrave, selon l'Ifip qui tire la sonnette d'alarme.

En 2014, le marché du porc européen a été lourdement pénalisé par l'embargo russe qui a cassé la hausse des cours qui pouvait être espérée en raison d'une baisse attendue de la production, estime Michel Rieu, directeur du pôle économie de l'Ifip-Institut du porc. La situation ne s'est pas améliorée début 2015. Le prix du porc en France est inférieur de 13 % à ce qu'il était en 2014 pour janvier et février. Certes, le prix de l'aliment a baissé en 2014 par rapport à l'année précédente et le repli se poursuit début 2015 (-13 % également en deux mois). Insuffisant cependant pour reconstituer les trésoreries des éleveurs. «*La marge sur coût alimentaire des élevages naisseurs-engraisseurs s'élève à 700 €/truie contre un besoin de 1100 €/truie*» pour couvrir l'ensemble des coûts de production, observe l'expert. Entre octobre 2014 et février 2015, «*cela a généré des pertes nettes de 19 centimes par kilo de carcasse, soit pour un élevage naisseur-engraisseur de 200 truies, un déficit cumulé de 22 000 €*». Pour 2015, l'Ifip s'attend à une augmentation de la production porcine européenne de 2 %, mais à une nouvelle baisse de 1 % en France. Avec la reprise en Europe, la forte hausse prévue aux États-Unis et une petite amélioration au Brésil, l'offre mondiale de porc sera en nette progression en 2015. Et même si la demande asiatique est dynamique, l'absence de la Russie aux achats, exercera une forte pression à la baisse sur les prix internationaux. Pronostic de l'Ifip : le prix du porc devrait rester sous pression jusqu'au début 2016 et l'embellie n'est pas attendue avant l'été 2016.

Appauvrissement

Bref, pas de quoi donner du baume au cœur des éleveurs et de leur donner l'envie d'investir. Depuis sept ans, la production française accumule une baisse de 6 %. C'est + 6 % pour nos principaux concurrents européens, Espagne et Allemagne. La faible rentabilité des élevages ne bénéficie pas aux autres secteurs productifs. Il en est ainsi de l'abattage. Si le recul est contenu dans l'Ouest (- 4 %), il atteint -10 % dans le reste du pays, ce qui explique les difficultés rencontrées dans le secteur depuis quelques années, hier chez Gad en Bretagne, aujourd'hui chez AIM dans la Manche. L'aliment du bétail n'est pas épargné : la production d'aliments composés pour les porcs a baissé de 3,3 % par rapport à 2013 (5 millions de tonnes). Et le déclin touche désormais la charcuterie salaison qui a connu deux années consécutives de baisse depuis 2012, pour atteindre 3 à 4 %. Conséquence, la France importe toujours plus pour sa propre consommation. «*Un porc sur trois est importé*», observe Michel Rieu. La filière accuse désormais un déficit commercial de 340 millions d'euros pour l'ensemble des produits du porc et ses importations de produits élaborés ne cessent de progresser. Le constat est encore plus révélateur avec nos partenaires européens, puisque le déficit atteint 700 millions d'euros.
Bref, conclut l'Ifp, la filière porcine s'inscrit dans un engrenage irréversible d'appauvrissement et de perte de compétitivité si rien n'est fait.

Réaction d'un professionnel



Emmanuel Thiery est éleveur porcin à Agencourt dans le canton de Nuits-Saint-Georges. Ce Côte d'orien de 47 ans est le responsable de l'interprofession porcine de Bourgogne et président de l'union régionale des producteurs de porcs : «Pour nous, la crise a commencé il y a un an, quand la Russie a décidé, de façon unilatérale, de ne plus importer d'animaux de l'Union européenne, suite à la détection de deux ou trois cas de peste porcine africaine qui ne concernaient pas notre pays. Le flux de commerce était important avec la Russie, cela a pesé sur le marché, d'autant que les cours des céréales étaient encore élevés. Le prix du porc a logiquement baissé. Le coût de production actuel est de l'ordre de 1,55€/kg alors que seulement 1,22€/kg sont payés aux producteurs... C'est très difficile pour nous. Pour ne rien arranger – et doit-on le rappeler- nous sommes systématiquement attaqués lorsque nous montons un élevage ou faisons une extension... Les éleveurs suivent pourtant un cadre réglementaire très strict mais ces accords signés avec la préfecture et les services vétérinaires sont constamment remis en cause. Le montage d'un dossier et sa défense engendrent des coûts pouvant atteindre 90 000 euros. Nous sommes susceptibles, à chaque instant, d'être déboutés au tribunal administratif et de voir notre élevage disparaître du jour au lendemain, voilà la réalité de notre quotidien. Le mot cochon est très mal vu, le modèle de notre région est familial et la Bourgogne n'a pourtant rien à voir avec la Bretagne : la densité dans la région oscille entre 2 et 4 porcs/km2. En comparaison, elle est de 50 porcs/km2 au niveau national et certains secteurs bretons atteignent 400 porcs/km2. C'est très lassant. Malgré toutes ces difficultés, je ne désespère pas quant à un avenir meilleur : le commerce pourrait rapidement repartir avec la Russie. L'Europe n'y serait plus opposée même si la Pologne fait encore barrage... Cela soulagerait un peu le marché. Au niveau local, je me réjouis de voir les efforts du Conseil régional qui intègre de façon concrète l'élevage porcin, les aides sont plus conséquentes quel que soit le mode d'élevage».

Propos recueillis par Aurélien Genest

Créalim

La limousine a désormais sa propre entreprise de sélection



Elle s'appelle Créalim et sa création a été officialisée lors du dernier salon de l'Agriculture à Paris. Les trois principales coopératives d'insémination participant au programme de sélection de la race Limousine (Altitude, Coopelso et Ciael) ont décidé, en accord avec Evolution et le Herd-Book Limousin, de faire évoluer l'organisation de la sélection des taureaux diffusés par insémination en créant une nouvelle entreprise de sélection entièrement dédiée à la race Limousine : Crealim.
La race Limousine est aujourd'hui la 2ème race allaitante en France, mais c'est aussi la première race à viande française dont la semence est exportée dans le monde. Les éleveurs de la race sont très attachés à garder entre leurs mains l'orientation de la sélection de leur race et c'est à ce titre qu'ils ont souhaité lui dédier une entreprise de sélection spécifique pour définir et conduire leur programme de sélection. Cette création se fait dans un esprit d'ouverture avec la présence du Herd-Book Limousin, les sélectionneurs de cette association détenant des animaux permettant un apport de variabilité génétique nécessaire au progrès et à la pérennité du programme. L'ambition de la nouvelle structure est de diffuser plus de 500 000 doses chaque année dont la moitié à l'exportation.

La chronique ovine

Pas moins de 40 jours de lutte au printemps

Une des solutions pour simplifier le travail est de réduire au maximum la durée de la lutte. La surveillance des agnelages est plus facile et la mortalité des agneaux mieux maitrisée. La conduite de l'alimentation est également beaucoup plus simple avec des économies de concentré à la clé

Contrairement aux luttes d'automne, il est difficile de concilier des luttes courtes et un excellent taux de fertilité au printemps. En effet, à cette saison, ce sont les béliers qui déclenchent les ovulations par un effet mâle. Seules les brebis adultes des races dites « désaisonnées » y répondent. Mais cette ovulation est dite silencieuse, c'est-à-dire qu'elle n'est pas associée à des chaleurs. Et il faudra attendre le cycle d'après, soit 17 jours, pour que la brebis puisse être fécondée par le bélier pour la plupart des brebis. En conséquence, il est impératif de respecter une durée de lutte de deux cycles minimum, c'est-à-dire un cycle pour déclencher les ovulations et au moins un autre cycle pour que les brebis soient fécondées.

Les luttes courtes à réserver aux mises-bas déjà groupées

Et cette durée courte de lutte est réservée aux troupeaux qui présentent déjà des mises bas groupées lors des luttes précédentes



Les luttes de 40 jours sont réservées aux lots de brebis adultes qui présentent des mises bas groupées sur les deux premiers cycles lors des luttes de printemps précédentes

sur les deux premiers cycles lors de luttes de deux mois et plus. Si ce n'est pas le cas, le risque d'obtenir de faibles taux de fertilité est important. Des luttes de trois cycles soit deux mois sont alors fortement conseillées. Une alternative consiste à utiliser des béliers vasectomisés. Ces mâles conservent leur libido mais sont rendus stériles par la rupture de leurs canaux déférents (opération chirurgicale réalisée par un vétérinaire qui coute de l'ordre de 80 € par mâle). Après 14 jours de contact avec les femelles, ils sont remplacés par les mâles reproducteurs prêts à saillir les brebis sur leurs cycles fécondants.
Dans tous les cas, les brebis et les béliers doivent être soigneusement préparés à la lutte et le ratio mâle/femelles de l'ordre d'un mâle pour 20 à 25 femelles doit être respecté pour mettre toutes les chances de son côté.
De plus, les femelles doivent être potentiellement fertiles, c'est-à-dire avoir mis-bas lors de la lutte précédente et être taries depuis au moins un mois.

Réseau de référence ovin de Bourgogne et Laurence Sagot, Institut de l'élevage/Ciirpo

Réforme de la PAC 2015 *(4ère partie)*

Les aides couplées végétales

Une aide couplée peut être attribuée spécifiquement à une exploitation agricole pour certaines productions. Une exploitation agricole peut bénéficier de plusieurs aides couplées.
Les productions suivantes pourront bénéficier d'aides couplées :
- Le plan protéines végétales composé de 5 types d'aides
- Les semences de graminées
- Le chanvre textile
- Les pommes de terre féculières
- Le houblon
- Le blé dur de qualité
- Les pruneaux
- Les fruits transformés
- Les tomates destinées à la transformation.

L'enveloppe des aides couplées végétales est de 170 M€ dont 146 M€ pour le plan protéines. En fonction de l'importance des demandes, la surface aidée pourra être plafonnée, avec l'application de la transparence des Gaec, pour respecter le montant unitaire minimal de chaque aide.



1) L'aide à la production de légumineuses fourragères pour les éleveurs

Cette aide vise à encourager l'autonomie fourragère des élevages.

Critères d'éligibilité :
Surface cultivée en légumineuse fourragère pure de la liste des espèces éligibles ou en mélange entre espèces éligibles ou en mélange avec d'autres espèces (céréales, autres graminées, …) si le mélange contient au moins 50 % de semences fourragères éligibles en nombre de graines.
Espèces éligibles: Pois, lupin,féverole, luzerne, trèfle, sainfoin, vesce, mélilot, jarosse, serradelle.
Le couvert doit être implanté pour la campagne 2015 (soit implanté à compter de fin 2014). Ce couvert pourra être éligible







à cette aide pendant trois ans, si le couvert a plus de trois ans un nouveau semis est nécessaire.
L'exploitant doit :
- soit détenir des animaux herbivores ou monogastriques sur son exploitation pour au moins 5 unités gros bétail (UGB),
- soit cultiver des légumineuses fourragères dans le cadre d'un contrat direct avec un éleveur détenant au moins 5 UGB.

Le nombre d'hectares éligibles est plafonné au nombre d'UGB détenu par l'éleveur demandeur d'aide ou contractualisant avec le demandeur.
Montant : 100 à 150 €/ha

2) L'aide à la production de soja

Cette aide vise à accroître l'indépendance protéique française et européenne.
Critères d'éligibilité : Surface cultivée en soja.
Montant : 100 à 200 €/ha

3) L'aide à la production de protéagineux

Cette aide soutient la production de protéagineux.
Critères d'éligibilité :
Surface cultivée en protéagineux éligibles : pois (sauf petit pois, la semence de petit pois restant éligible), féverole (mais pas fève), lupin doux.
Le mélange de céréales et de protéagineux (de la liste ci-dessus) peut être éligible s'il y a plus de 50 % (en nombre de graines) de protéagineux éligibles dans le mélange semé.
Le semis devra être réalisé avant le 31 mai de la campagne concernée.
Les cultures doivent être maintenues dans un état normal de croissance et d'entretien.
Les protéagineux doivent être récoltés après le stade de maturité laiteuse.
Montant : 100 à 200 €/ha

4) L'aide à la production de légumineuses fourragères destinées à la déshydratation

Cette aide vise à soutenir la filière de déshydratation de légumineuses, qui contribuent à l'indépendance protéique française et européenne.

Critères d'éligibilité :
Surface cultivée en légumineuses fourragères, pures ou en mélange entre elles.
Espèces éligibles : Luzerne, trèfle, sainfoin, vesce, mélilot, jarosse, serradelle.
Les surfaces déclarées doivent intégralement faire l'objet, pour la campagne considérée, d'un contrat de transformation entre l'agriculteur et une entreprise de déshydratation
Montant : 100 à 150 €/ha

5) L'aide à la production de semences de légumineuses fourragères

Cette aide vise à permettre d'assurer une production de semences suffisante pour répondre au besoin d'un fourrage de qualité contribuant à l'autonomie fourragère des exploitations d'élevage.

Critères d'éligibilité :
Surface cultivée pour la multiplication de semences certifiées.
Espèces éligibles : Semences du genre fabacées (hormis le pois) inscrites dans l'arrêté relatif à la commercialisation des semences fourragères du 15/09/1982 modifié.
Les semences doivent être produites dans le cadre d'un contrat entre l'exploitant et une entreprise de multiplication de semences.
Montant : 150 à 200 €/ha

6) L'aide à la production de semences de graminées

Cette aide vise, en lien avec l'aide à la production de semences de légumineuses fourragères, à permettre d'assurer une production de semences suffisante pour répondre au besoin d'un fourrage de qualité contribuant à l'autonomie fourragère des exploitations d'élevage.

Critères d'éligibilité :
Surface cultivée pour la multiplication de semences certifiées.
Espèces éligibles : semences du genre poacées, inscrites dans l'arrêté relatif à la commercialisation des semences fourragères du 15/09/1982 modifié.
Les semences doivent être produites dans le cadre d'un contrat entre l'exploitant et une entreprise de multiplication de semences.
Montant : 150 €/ha environ

7) L'aide à la production de chanvre textile

Cette aide à la production de chanvre textile s'appuie sur l'utilisation de semences certifiées.
Critères d'éligibilité :
Utilisation de semences certifiées (les variétés utilisées doivent avoir une teneur en tétrahydrocannabinol inférieure ou égale à 0,2%) et qualifiées de générations R1 et R2 pour les cultures industrielles, G0, G1, G2, G3 pour les cultures de semences.
La dose minimale de semis est de 25kg/ha.
Pour les surfaces en production de semences de chanvre, la dose minimale est de 1,25 kg/ha, avec nécessité d'établir un contrat entre l'exploitant et une entreprise de semences certifiées.
Les étiquettes de semences certifiées seront à transmettre à la DDT lors du dépôt de la demande d'aide.
Montant de l'ordre de 141 €/ha

8) Exemple d'application de la transparence Gaec en cas de plafonnement

Un Gaec est composé d'un associé A qui détient 50 % des parts sociales, d'un associé B à 30 % et d'un associé C à 20 %. Il demande une aide couplée végétale sur 30 ha. La demande nationale ne permet pas de respecter le montant minimal prévu. Il est donc décidé d'appliquer un plafond de surface éligible par exploitation de 10ha.
Le Gaec pourra bénéficier :
- au titre de A : 30ha x 50 % = 15ha plafonnés à 10ha donc 10ha
- au titre de B : 30ha x 30 % = 9ha (inférieur à 10ha) donc 9 ha
- au titre de C : 30ha x 20 % = 6ha (inférieur à 10ha) donc 6 ha

Donc le Gaec percevra l'aide couplée végétale sollicitée sur 25 ha, au lieu de 30 ha, dans ce cas de plafonnement défini pour maintenir le montant minimal.

Pour toute information complémentaire, les personnes à contacter dans les DDT sont les suivantes :
Vous pourrez également retrouver ces informations, ainsi que les aides couplées végétales non décrites précédemment et toutes les informations relatives à la PAC 2015, sur les sites internet :
- du ministère http://agriculture.gouv.fr/PAC2015
- des préfectures départementales:
http://www.cote-dor.gouv.fr/pac-2015-r2805.html
http://www.nievre.gouv.fr/aides-bovines-r416.html
http://www.yonne.gouv.fr/Poli-

Contacts
DDT 21 : Emmanuel Cibaud 03 80 29 42 72
DDT 58 : Michèle Meheni ou Michèle Fery 03 86 71 52 24
DDT 89 : Michel Millot 03 86 48 42 01





Les atouts des automoteurs à cabine avancée

Le marché des automoteurs de pulvérisation à rampe arrière et cabine avancée est en progression. Espace en cabine, visibilité et confort y contribuent.


Séguip

L'environnement immédiat de l'opérateur (cabine et alentours) est éloigné au maximum de la rampe, au travail comme au transport (rampe repliée).

Très populaires en Allemagne, au Royaume-Uni et au Benelux, les automoteurs de pulvérisation à rampe arrière et cabine avancée (ou frontale) sont de plus en plus plébiscités dans l'Hexagone. *«Historiquement, cette position avancée de la cabine a été choisie pour éloigner au maximum le poste de conduite de la rampe, explique Olivier Sénéchal de Holmer- Exxact (Agrifac Condor). À l'époque, les filtrations de cabine n'étaient pas aussi efficaces que celles d'aujourd'hui».*

Mais la cabine en position frontale bénéficie de bien d'autres atouts. Le poste de conduite est isolé des rampes, même repliées. L'environnement extérieur direct de la cabine est donc beaucoup moins souillé, ce qui permet de la garder propre dans son intégralité, *«à condition bien sûr que l'ergonomie générale de l'appareil (caisson de rangement de la combinaison et du masque, emplacement du bidon lave-main...) aille dans ce sens»*, précise Gilles Henne de Challenger. *«De plus, le fait de ne pas avoir de rampes à proximité de la cabine ne contraint pas le dimensionnement de cette dernière pour conserver le gabarit routier de 2,55 mètres, contrairement à un automoteur à cabine centrale»*, explique François-Xavier Janin de Berthoud. De ce fait, les cabines avancées sont spacieuses et disposent d'un siège passager. La plupart des constructeurs (Agrifac, Amazone, Berthoud, Beyne, Caruelle-Séguip et Tecnoma) proposent une cabine issue d'automoteurs de récolte Claas.


Agrifac

Spacieux et dégagé, le poste de conduite frontal offre une vision privilégiée de l'état de la culture.

De son côté, Challenger emploie le poste de conduite de ses tracteurs à chenilles. Tous ces postes de conduite ont comme point commun d'avoir les montants arrière en position assez avancée. La visibilité sur les rampes n'est donc pas interrompue, si ce n'est au niveau des buses centrales cachées par la cuve : une caméra comble bien souvent ce manque! *«Plus on s'éloigne de la rampe, plus il est facile de la voir dans son ensemble»*, poursuit Gilles Henne. Un autre avantage de la cabine avancée est mis en avant sur la route, où elle offre en effet une position idéale pour manœuvrer dans les carrefours les plus exigus. Les automoteurs à rampe frontale pâtissent des angles morts générés par le cadre et la rampe. Seul point noir concernant la visibilité, *«la cabine avancée ne permet pas d'avoir une vue directe sur les roues et de vérifier si l'on passe bien dans les passages de roue précédents, reconnaît François-Xavier Janin. Mais le développement des solutions d'autoguidage par satellites permet d'y remédier, voire d'être plus précis»*.

Contrairement aux apparences, ces automoteurs sont compacts, exception faite de certains appareils du groupe Exel (Berthoud, Caruelle-Séguip et Tecnoma), dont les modèles à cabine frontale ont été dessinés à partir d'un châssis existant.

Pour les autres marques, le châssis a été spécialement dessiné, avec un empattement court et une maniabilité hors-pair, la palme revenant à Challenger et son rayon de braquage extérieur de 4,75 mètres. Le châssis des Condor d'Agrifac et du Pantera d'Amazone ont de nombreux points communs. Les roues avant et arrière sont montées sur balancier, de façon à gommer les irrégularités du terrain et disposent de suspensions oléopneumatiques pour Amazone et pneumatiques pour Agrifac. Challenger propose une suspension oléopneumatique indépendante sur chaque roue, tandis que Berthoud, Caruelle-Séguip et Tecnoma offrent une version pneumatique sur deux roues et un essieu. Ces derniers accentuent le confort en montant une cabine sur relevage avec suspension par boules d'azote : l'opérateur peut monter dans le poste de conduite positionné au ras du sol.

LUDOVIC VIMOND

La catégorie 4 se démocratise

Challenger a été le premier à proposer des automoteurs de pulvérisation dotés d'une cabine de catégorie 4. Amazone le propose 2014. Matrot équipe ses automoteurs à rampe avant d'une telle cabine. Les autres constructeurs devraient suivre. Rappelons que la norme EN 15695 classe les cabines en fonction de leur étanchéité aux poussières, aérosols et vapeurs. Selon la MSA, seule la catégorie 4 répond aux impératifs de sécurité liés aux applications de produits phytosanitaires. Cette catégorie impose une indication de pression, une pressurisation de 20 pascals et un débit d'air de 30 m3/h. Cela impose un entretien constant des filtres de cabine.



La compatibilité Isobus, un choix d'avenir

Les pulvérisateurs sont des appareils caractérisés par des fonctions et des commandes multiples utilisant des boîtiers de contrôle évolués qui offrent de plus en plus la compatibilité Isobus. Thomas Miler, Directeur des Ventes & Marketing chez Caruelle-Séguip et Hugues Chopy, Responsable produit pulvérisateur chez Kverneland Group France nous font part de leur analyse sur le développement de l'Isobus dans le secteur de la pulvérisation.



Vicon

Le terminal IsoMatch Tellus de Vicon se démarque par son double affichage qui permet de gérer les fonctions d'agriculture de précision en même temps que les paramètres du pulvérisateur.


Vicon

Hugues Chopy, Responsable produit pulvérisateur chez Kverneland Group France, *«La norme Isobus est assez avancée pour répondre à l'utilisation des fonctions basiques du pulvérisateur, mais aussi pour les fonctions d'agriculture de précision : coupure de section automatique, modulation de dose, traçabilité des travaux…»*

La norme Isobus et ses différentes fonctionnalités est-elle arrivée à maturité pour répondre à la complexité des commandes et des fonctions d'un pulvérisateur ?

TM - *«La norme Isobus évolue et continuera d'évoluer. Les dernières évolutions permettent aujourd'hui d'apporter un résultat satisfaisant sur les compatibilités avec l'ensemble des principaux acteurs du marché et sur l'utilisation de la machine. Cependant, pour satisfaire au mieux nos utilisateurs, nous avons fait le choix d'une poignée ergonomique Isobus, sur notre BUS propriétaire, afin d'apporter une utilisation simple et intuitive des fonctionnalités de la machine».*


Caruelle Seguip

Thomas Miler, Directeur des Ventes & Marketing Caruelle-Séguip, *«Opter pour un appareil compatible Isobus sera un atout décisif pour la revente».*

HC - *«On ne peut pas dire que la norme Isobus est arrivée à maturité en termes de pulvérisation, car elle va encore évoluer vers d'autres applications «intelligentes». En tout cas, pour ce qui est de la pulvérisation, la norme est prête pour réaliser l'ensemble des fonctions basiques de pulvérisation : réglage du débit, dépliage, repliage des rampes, fonctions hydrauliques, etc. Concernant l'agriculture de précision, la norme est assez avancée pour répondre à la coupure de section automatique, la modulation de dose et la traçabilité des travaux».*

Les terminaux Isobus de dernière génération dans les tracteurs sont-ils adaptés au pilotage des pulvérisateurs ? Quelles limites par rapport au terminal Isobus fourni avec le pulvérisateur ?

TM - *«Aujourd'hui, les principales marques apportent des solutions : John Deere, Kverneland, Agco avec TopCon et maintenant CNH avec Trimble. Les Plugfests organisés chaque année par l'AEF permettent de tester l'ensemble des solutions avec tous les acteurs du marché. Enfin, la certification délivrée par l'AEF permet de garantir cette compatibilité et c'est la raison pour laquelle notre Isobus (première réalisation française !) est en cours de certification».*

HC - *«La plupart des terminaux Isobus des tractoristes sont capables de réaliser les fonctions de base de la pulvérisation (affichage de la machine et réglages). Pour ce qui est de la coupure de section et/ou modulation automatique, il est impératif de vérifier si le boîtier est capable d'être déverrouillé TC-SC et/ou TC-GEO (respectivement coupure de section et modulation de dose automatique). À ce jour il n'y a pas de limite comparé à l'écran constructeur, si ce n'est la taille et la possibilité d'afficher à la fois l'écran machine et la partie guidage/coupure de sections. Pour plus de confort dans le pilotage du pulvérisateur, nous pouvons également équiper nos terminaux Isobus d'un Joystick Isobus. Par ailleurs, certains tractoristes proposent également des joysticks Isobus intégrés dans le tracteur, ces joysticks sont programmables pour encore plus de confort dans le pilotage des différentes machines Isobus».*

La demande en appareils compatibles Isobus progresse-t-elle rapidement sur le marché français? Quel est le profil des acheteurs ?

TM - *«La demande est croissante et notamment dans un soucis de simplification de l'ergonomie en cabine. Elle concerne un pulvérisateur tout Isobus avec la fourniture de la console. Utiliser la seule console du tracteur est encore aujourd'hui une demande faible. Les ventes concernant ces appareils sont donc aujourd'hui en progression, car lors de la revente, cette compatibilité sera un avantage».*

HC - *«La marque Vicon commercialise des pulvérisateurs Isobus depuis 2004. Je dois avouer que durant la période 2004-2010, cet argument avait très peu de poids… Entre 2010 et 2012, les clients dit «pionniers» ont commencé à s'équiper de ce type de machines/terminaux, comprenant l'intérêt de la norme notamment pour accéder à l'agriculture de précision. Et ainsi, depuis 2012, la norme Isobus se démocratise et touche tous types de clients. Elle fait l'unanimité et devient désormais incontournable».*

PROPOS RECUEILLIS PAR MICHEL PORTIER



Caruelle Seguip

Caruelle-Séguip a travaillé en collaboration avec Agrotronix pour développer une solution Isobus 100 % française.



L'injection directe reste une affaire de spécialistes

Technique prometteuse restée confidentielle, l'injection directe continue de faire ses preuves sans réel enthousiasme chez les constructeurs de pulvérisateur.


Spray Concept

L'injection directe simplifie la gestion des chantiers grâce à l'absence de mélange en cuve.

Apparue il y a une vingtaine d'années, la technique de l'injection directe ne s'est jamais réellement développée, faute de solutions offertes par les constructeurs de pulvérisateurs. Elle est restée l'affaire d'agriculteurs pionniers qui font appel aux rares fournisseurs spécialisés dans cette technologie. Les exigences croissantes en termes d'environnement, de sécurité de l'utilisateur et d'optimisation des chantiers semblent toutefois redonner de l'intérêt à cette technique. *«Nous avons de plus en plus de demandes dans les secteurs de polycultures où les traitements sont variés et dans les régions où les fenêtres de traitement sont étroites. Quant aux ETA et Cuma, elles sont toujours autant intéressées par ce dispositif qui leur simplifie la gestion des chantiers»*, assure René Proharam, directeur de la société Spray Concept, principal fournisseur de système d'injection directe sur le territoire.

Pour rappel, le principe de l'injection directe consiste à incorporer le ou les produits phytosanitaires entre la cuve d'eau claire et la rampe du pulvérisateur. L'absence de mélange en cuve offre de nombreux avantages: suppression du fond de cuve, de son rinçage et des risques de pollution par débordement, possibilité d'arrêter un chantier à tout moment et de changer facilement de dosage ou de produit d'une parcelle à l'autre.

Une solution pour la modulation de dose

L'injection directe était la seule solution assurant la modulation de dose sans modification du débit et de la taille des gouttelettes, jusqu'à l'apparition récente des buses à débit variable et des porte-buses à sélection automatique. Arvalis-Institut du végétal l'a confirmé en menant des essais avec les deux principaux dispositifs du marché: le SP-ID2 de Spray Concept et le SideKick Pro de Raven. *«Les deux systèmes ont réussi à respecter les changements de doses intraparcellaires. Les délais d'amorçage conséquents imposent toutefois un nombre réduit de doses et des tailles de zones importantes. Les cartes de modulation ont ainsi été décalées pour tenir compte du délai d'amorçage»*, argumente Benjamin Perriot, ingénieur techniques de pulvérisation chez Arvalis. Spray Concept a tenu compte de ces essais dans la mise au point de la dernière version de son système, le SP-ID3. *«Cette troisième génération évolue au niveau de la gestion électronique qui intègre la modulation de dose par GPS et la traçabilité avec un boîtier équipé d'un lecteur de carte SD. Nous avons aussi amélioré les temps de rinçage»*, détaille René Proharam. L'équipementier va même plus loin en proposant un pulvérisateur porté complet permettant d'optimiser l'intégration du système d'injection directe. *«On propose cette solution complète sur un appareil porté car les contraintes d'encombrement sont plus fortes que sur un traîné ou un automoteur. Comparativement à une adaptation sur un appareil existant, nous simplifions le circuit de pulvérisation en supprimant notamment l'incorporateur et en réduisant les longueurs de tuyaux»*. L'appareil de 1 300 ou 1 600 litres avec rampe de 24 ou 28 mètres (cuve avant de 1 000 l en option) s'équipe d'une régulation DPAE directement associée à la gestion du SP-ID3.

Compatible avec la circulation continue

Elle peut recevoir un dispositif de coupure de tronçons automatique fonctionnant avec une circulation continue. *«Contrairement aux idées reçues, notre système d'injection directe n'est pas incompatible avec la circulation continue. Il suffit d'avoir un retour en entrée de pompe et non en cuve»*.

L'injection directe continue de s'améliorer, mais elle reste handicapée par la gestion des produits. Les deux dispositifs proposés en grandes cultures ne fonctionnent qu'avec des produits liquides. L'agriculteur est contraint de préparer une bouillie mère très concentrée s'il souhaite incorporer un produit solide ou pâteux. Le système SP-ID est ainsi équipé d'une cuve de prémélange. C'est dans l'optique de réduire les contraintes de l'injection directe que Berthoud a développé il y a deux ans son concept Clean Sprayer en partenariat avec Bayer. Celui-ci se différencie par son mélangeur à cyclone et des tuyaux courts assurant un dosage précis et une modulation rapide, ainsi qu'un dispositif permettant d'accueillir trois bidons, supprimant les risques lors des transferts de matière active. Le constructeur n'a pas pour l'instant donner de suite à ce concept.

Deux systèmes d'injection directe

Le SP-ID de Spray Concept injecte le produit avant l'aspiration de la pompe du pulvérisateur, cette dernière assurant l'homogénéisation de la bouillie. Il dispose d'une à quatre micro-cuves accueillant les produits purs. Une cuve de pré-mélange permet de préparer une bouillie mère à partir de produits solides ou pâteux. Le SideKick Pro de Raven injecte le produit après le refoulement de la pompe du pulvérisateur. Une pompe à piston volumétrique prélève le produit dans la micro-cuve pour l'injecter dans le circuit de refoulement. Le système peut être associé jusqu'à quatre pompes, chacune ayant leur propre cuve. Un homogénéisateur est rajouté sur le circuit après le point d'injection.





MÉCA-CONTROLE BOURGOGNE
Contrôle Pulvérisateurs
Contrôle VGP
Télésopiques, engins de manutention
Tél. 03 80 93 25 93
Port. 06 78 81 29 14
E-mail : meca-controle.bourgogne@orange.fr

LES**NOUVEAUTÉS**• LES**NOUVEAUTÉS**• LES**NOUVEAUTÉS**• LES**NOUVEAUTÉS**• LES**NOUVEAUTÉS**•

Arland Un pulvé porté sans cuve à l'arrière



Arland

Arland bouleverse les habitudes avec un nouveau concept de pulvérisateur porté. L'Alcyon se décompose en deux parties, avec à l'avant du tracteur la cuve et à l'arrière la rampe, montée sur un châssis indépendant. Cette nouvelle gamme bénéficie de trois capacités de cuve et de rampes aluminium à repliage en portefeuille atteignant 32 m. Toute la partie alimentation est intégrée à la cuve. Elle est entraînée soit par prise de force, soit hydrauliquement, pour les tracteurs dépourvus de prise de force frontale. Quant à la régulation du transfert de la bouillie, elle est électronique.

Cuve : 1 100 ; 1 500 ; 1 900 l
Largeur de rampe : 21 à 32 m

Berthoud Un cadre de rampe retravaillé



Berthoud

Sur ses automoteurs de pulvérisation à rampe avant Raptor AS, Berthoud dévoile un nouveau cadre pour les rampes Ektar RI de 36 à 44 m. Outre la visibilité améliorée, la rampe bénéficie d'une suspension axiale et d'un système antifouettement double.

Toujours sur le Raptor, et sur ses pulvérisateurs traînés Tenor, Berthoud propose une aide à la conduite baptisée ACS.

Elle automatise le dépliage/repliage de la rampe, mais aussi lors de la pulvérisation, les différentes étapes en bout de champ (ouverture/fermeture de la pulvérisation, relevage de la rampe, remise à zéro).

Caruelle Séguip Un automoteur rapide

Avec son Nympheos 2540, Caruelle compte conquérir le marché des automoteurs rapides, capables de traiter au-delà de 18 km/h. Ce dernier reprend le même principe de fonctionnement que son aîné de 5 000 litres. Outre sa capacité et son poids nettement inférieurs, il se distingue par un centre de gravité plus bas.

Le Nympheos 2540 bénéficie d'une motorisation Deutz répondant aux normes antipollution Tier 4i. La cabine accède à la norme de classe 4. Enfin, en option, les quatre roues peuvent être directrices.



G. Coisel

Hardi Evrard Trois petites rampes pour les portés Master Plus

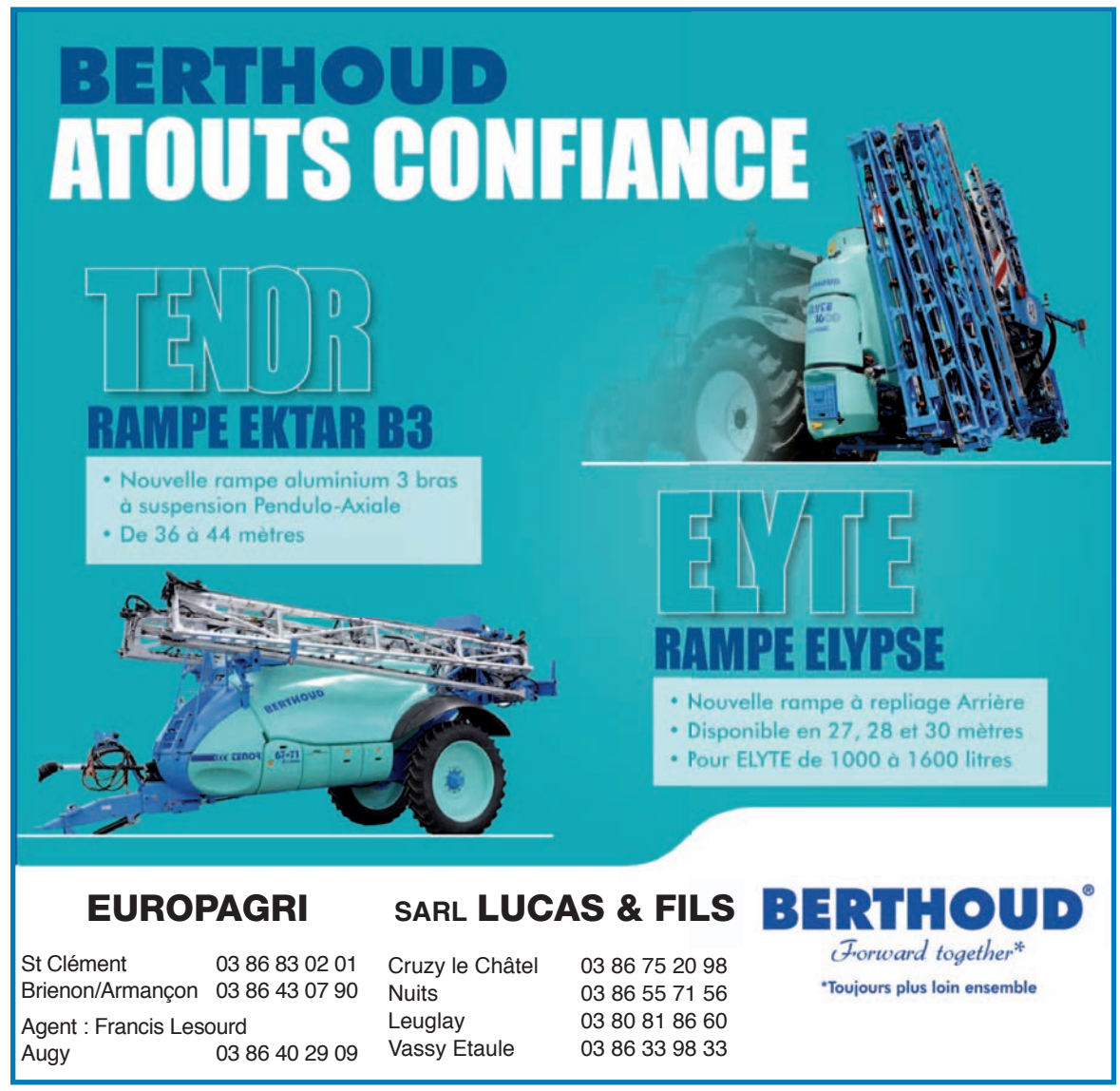


Hardi

Le constructeur complète l'offre en rampes de ses pulvérisateurs portés Master Plus avec trois modèles hydrauliques à repliage vertical en acier de 12 à 21 m. Basée sur un cadre fixe à suspension trapèze, la rampe HYS se replie avec deux bras verticaux et se décline en deux largeurs de 12 et 15 m.

Les rampes Flex T et Flex Force offrent un repliage à trois bras pour des largeurs de 15, 18 et 21 m. Elles disposent d'une suspension trapèze avec des ressorts hélicoïdaux, le cadre de la Flex Force bénéficiant en plus de deux ressorts et deux amortisseurs.

Cette dernière peut également recevoir un correcteur de dévers en option.



LESNOUVEAUTÉS• LESNOUVEAUTÉS• LESNOUVEAUTÉS• LESNOUVEAUTÉS• LESNOUVEAUTÉS•

Hardi Evrard Le Météor en 6 800 l.



Evrard

La gamme de pulvérisateurs traînés Meteor accueille un modèle supplémentaire de 6 800 l.
Celui-ci est équipé de base d'un attelage à rotule. Il profite de vannes électro-hydrauliques à bille inox pilotées depuis le terminal en cabine ou le poste de mise en œuvre.
Le Meteor 6800 dispose de canalisations inox, de pentabuses, de la régulation Regulor 6 avec joystick et d'un relevage automatique de la rampe en fourrière.

Largeur de rampe : 28 à 48 m (alu 2 ou 3 bras)

Horsh Des pulvés traînés haut de gamme



M. Portier

Le constructeur allemand a commercialisé l'an dernier sur le marché français sa gamme de pulvérisateurs traînés Leeb GS. Doté d'une cuve en inox disponible en trois capacités, cet appareil se distingue par son système de régulation de la hauteur de rampe Boom Control Pro utilisant quatre capteurs pour corriger la hauteur, le dévers et la géométrie variable. Horsch annonce pouvoir atteindre une distance de 30 cm entre la rampe et la cible. Le Leeb GS peut recevoir en option des buses à 80°, espacées de 25 cm. Autre spécificité, le système CCS assure un rinçage en continu par refoulement, accélérant le processus tout en limitant le besoin d'eau claire.

Capacité : 6 000 ; 7 000 et 8 000 l
Largeur de rampe 21 à 36 m

IXTRACK A, B, C
Conçus pour satisfaire toutes vos attentes
> Cuves 2400 à 5000 l.
> Rampes acier 20 à 36 m.
> Coupures de tronçons pour GPS
> Boitier de régulation FlowMaster Control
Brazey Agri-Motoculture
21470 BRAZEY EN PLAINE - 03 80 32 00 50
Vicon RAU

John Deere R944i, un nouveau pulvérisateur traîné

John Deere a présenté au dernier Sima un nouveau modèle de pulvérisateur traîné : le R944i, de 4 400 litres. Il vient compléter la série 900 proposant déjà des capacités de 5 200 et 6 200 litres. Sa réelle nouveauté réside dans le système de pulvérisation PowrSpray, proposé en option sur ce modèle.
Celui-ci se distingue par un entraînement hydraulique des pompes et un circuit de remplissage auto-amorçant associant deux pompes centrifuges, pour un débit total de 1200 l/mn. Moins de 4 minutes sont nécessaires pour remplir la cuve de 4 400 litres. Le remplissage peut être mis temporairement en pause pour permettre l'incorporation des produits.

Enfin, la réactivité est améliorée grâce à la régulation directe du volume/ha sans retour en cuve, par modulation de la vitesse d'entraînement de la pompe de pulvérisation, évitant les sous-dosages ou sur-dosages lors des démarrages en début de rang, des variations de vitesse d'avancement ou des coupures de tronçons, manuelles ou automatiques.



John Deere Le pulvé automoteur R4040 i passe au Tier 4f

Le pulvérisateur automoteur R4040i remplace désormais le 5430i. Les principales différences résident au niveau de la motorisation (6 cyl. de 6,8 l), répondant désormais aux normes anti-pollution Tier 4 final (SCR + DOC + FAP), ainsi qu'au niveau du design. L'environnement de la cabine est issu des tracteurs 6RC. L'utilisateur bénéficie d'un siège basse fréquence, de la colonne de direction des 6R et d'informations regroupées sur une console d'angle que l'on retrouve sur les 7R et 8R. L'architecture est similaire aux anciens modèles, avec notamment la suspension hydropneumatique sur chaque roue. Idem pour la pulvérisation, hormis pour l'incorporateur, à la forme arrondie, qui est issu des modèles traînés 900. La régulation automatique de la hauteur de rampe gère désormais la géométrie variable avec le système Boomtrac Pro, qui arrivera prochainement sur les traînés. Le R4040i bénéficie d'un carénage intégral sous le dessous. Il est également FarmSight Ready. Enfin, l'éclairage des rampes fait désormais appel à la technologie leds.

Puissance : 240 ch
Capacité : 4 000 l
Largeur de rampe : 24 à 36 m



John Deere

LES**NOUVEAUTÉS**• LES**NOUVEAUTÉS**• LES**NOUVEAUTÉS**• LES**NOUVEAUTÉS**• LES**NOUVEAUTÉS**•

Khun Une rampe compacte sur les Deltis



Kuhn

La rampe compacte MTS2 se compose de deux bras en acier. Simple et robuste, elle est équipée de série d'une canalisation en inox, d'un filtre par tronçon. La structure tubulaire protège devant et dessous les buses. Une sécurité 3D escamote l'extrémité de la rampe en cas de rencontre avec un obstacle. Montée sur parallélogramme suspendu, la rampe MTS2 dispose d'une suspension Trapezia à correcteur de dévers mécanique automatique (hydraulique en option) dotée de deux biellettes. Disponible sur les Deltis 1000 et 1200, elle est régulée par DPM ou par DPME.
Largeur: 15 et 18m

Kverneland Un pulvé porté allégé



Kverneland

Après l'iXter B, l'iXter A, encore à l'état de prototype, voit le jour chez Kverneland Group. Plus léger, plus simple, ce pulvérisateur porté est conçu pour des tracteurs d'une centaine de chevaux. Comparativement à son aîné, l'iXter A bénéficie d'un porte-à-faux retravaillé et d'un châssis plus léger, lui permettant de gagner environ 150 kg. Côté régulation, si le type de pompe n'est pas encore défini, le constructeur a tout de même affiché son intention de proposer des tarifs compétitifs en utilisant par exemple des vannes deux voies au lieu de trois voies. Bien qu'en entrée de gamme, l'iXter A sera équipé de la technologie Isobus, permettant l'économie d'un terminal. Sa commercialisation est annoncée pour le printemps 2016.

Capacité : 800, 1000 et 1200 l
Largeur de rampe : 12, 15 m (alu) et 16, 18, 20, 21 (acier)

Lemken Une coupure buse par bus

Sur ses pulvérisateurs portés Sirius 10 Pro, Lemken apporte une solution plus économe de coupure de la pulvérisation.

Le terminal Megaspray, compatible Isobus, permet en plus de la coupure de tronçons traditionnelle, le guidage, le contrôle des différentes tâches, et, en option, le contrôle de la hauteur de rampe, ainsi que la coupure électrique des tronçons buse par buse.



G.Coisel

Matrot L'automoteur Hellios version 2.0



G. Coisel

Sorti en 2009, l'automoteur léger de pulvérisation Hellios vient d'être renouvelé par l'Hellios II. Ce dernier se décline en deux versions. La Classic se distingue par sa rampe frontale à tube rond de 24 à 28 m, sa pompe centrifuge de 500 l/min et sa circulation semi-continue de série (PPI en option). La X-Line bénéficie d'une rampe frontale en tube carré, de 24 à 38 m, d'un cadre de rampe plus robuste et redessiné pour améliorer la visibilité. De série, cette déclinaison adopte une circulation PPI mais conserve le choix entre deux pompes centrifuges : 500 l/min de série pour les modèles à rampes de 24 à 28 m (696 l/min en option) et 696 l/min, de série au-delà de 30 m. L'Hellios II s'équipe d'un châssis à poutre avant monobloc, d'un nouveau moteur hydraulique et d'une suspension à poumons à trois lobes sur le pont arrière.

Capacité : 2 500 ou 3 000 l
Largeur de rampe : 24 à 38 m
Puissance : 140 ch
Pompe : centrifuge 500 ou 696 l/min



LESNOUVEAUTÉS• LESNOUVEAUTÉS• LESNOUVEAUTÉS• LESNOUVEAUTÉS• LESNOUVEAUTÉS•

Agrifac Vitesse corrigée par GPS

La mesure de vitesse par capteurs de roue est de série corrigée par GPS sur les automoteurs de pulvérisation Condor. Cet outil permet d'affiner la qualité d'application, notamment en conditions humides et/ou de relief.


Agrifac

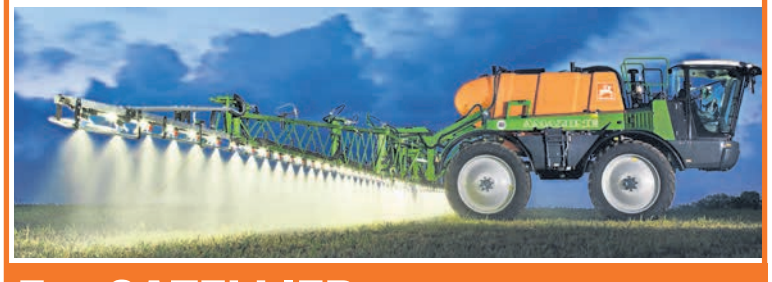
Agrotronix L'Iso-setion automotise la coupure de tronçons

Ce calculateur permet de faire le lien entre une console Isobus, combinant les fonctionnalités GPS et la coupure de tronçons (ou la modulation de dose), et un pulvé ou un épandeur d'engrais seulement équipé d'une coupure manuelle des tronçons. Déjà compatible avec les terminaux Greenstar 2600, 2630, Topcon X30, AgLeader et avec les appareils Berthoud, Caruelle, Evrard, Séguip, Sulky, il peut être intégré sur d'autres marques sur demande.



Agrotronix

AMAZONE
Toute une gamme de pulvérisateurs portés, trainés et automoteurs
Gamme UX 4200, 5200, 6200 litres - rampes 18 à 40 m

Auomoteur Pantera 4000 litres - rampes 24 à 40 m

ETS GATELLIER
58 Suilly la Tour
03 86 26 33 93
AMAZONE

Arland Des modifications sur l'Hybride



G.Coisel

Depuis leur rachat par Arland, les pulvérisateurs de la gamme Hybride subissent quelques évolutions, à commencer par l'entraînement de la pompe et du circuit de pulvérisation. Désormais, une seule pompe centrifuge ou membrane équipe le pulvérisateur. Une réserve hydraulique a également été intégrée au pulvérisateur. Par ailleurs, la gamme de pulvérisateurs Expert est complétée par la gamme Expert XL, qui s'étend de 5 200 à 6 000 litres de capacité.

Caruelle Séguip Une rampe trois éléments sur les Nymphéos

Sur les automoteurs Nympheos PR et FC de 3 200 à 5 200 litres, Caruelle propose une gamme de rampes en aluminium trois bras pour des largeurs de 36 à 44 m. Elles reçoivent de série une circulation continue pneumatique CRC. Le cadre de rampe bénéficie d'un nouveau système antifouet et d'un rattrapage en dévers. Une console Isobus, baptisée Iso Connect, d'origine Raven est proposée. Combinée à des régulations de type oSpray 709 ou H2. o Spray, elle permet la coupure de sections ou la modulation de dose, tout en diminuant le nombre de terminaux en cabine. Cette console est appelée Iso Section aux couleurs Séguip.


Caruelle

Caruelle Séguip Nouvelle mise en œuvre tactile

La nouvelle solution brevetée du constructeur, nommée Aut. oSelec permet de gérer 100 % de la mise en œuvre depuis le même boîtier. Placé à l'avant de l'appareil traîné ou automoteur, ce dernier dispose d'un écran couleur tactile de 17,8 cm, pour une manipulation avec les gants de protection.

L'utilisateur peut gérer et programmer toutes les fonctions de remplissage, d'incorporation, de pulvérisation, de rinçage et de nettoyage du pulvérisateur. De plus, la solution de rinçage Mixiclean est améliorée, permettant un nettoyage de l'ensemble du circuit de pulvérisation en intégrant le bac incorporateur, la pompe et les différents accessoires.

Le boîtier est une conception Agrotronix.



Caruelle

• *LES***NOUVEAUTÉS**• *LES***NOUVEAUTÉS**

Garford Une rampe de désherbage ultra-localisée



Garford

Le Britannique propose la rampe de désherbage ultra-localisée Robocrop Spot Sprayer. Pilotée par trois caméras, elle se compose d'une circulation continue et de buses à « vibration » à jet fin très resserrées. Conçue pour des cultures à interrangs espacés, elle reconnaît les lignes de culture et les adventices, et traite ces dernières par l'ouverture ponctuelle de la buse la mieux placée. Depuis un an, quatre de ces rampes évoluent en Grande-Bretagne, y compris avec des herbicides de type glyphosate, à la vitesse de 7 km/h. Garford assure une économie de produits phytosanitaires pouvant atteindre 98 à 99 %, ce qui justifie la contenance de la cuve de 23 litres.

Kverneland Trois petites rampes pour les portés Master Plus

Sur ses pulvérisateurs, Kverneland propose un nouveau mode Hybrid pour contrôler la hauteur de rampes. Dans la pratique, chaque capteur relève une mesure haute (sommet de la culture) et une mesure basse (sol) afin d'en sortir une moyenne. Ce système a pour objectif d'éviter tous mouvements intempestifs et non raisonnés en cas de verse de la culture par exemple.

Terres de Bourgogne

agribourgogne.fr

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux

Facebook Twitter Google +

Les occasions sélectionnées

PULVÉ PORTÉ

> **BERTHOUD type : mack 12**
24 m, 1200 l, 1994 — **9 000 €ht**

> **BERTHOUD type : mack 12**
20 m, 1200 l, 1997 — **7 000 €ht**

> **KUHN type : actis**
12 m, 800 l - 2012 - — **5 500 €ht**

PULVÉ TRAINÉ

> **CARUELLE type Olympia 400 s**
36 m,4000 l, 2011, — **48 500 €ht**

> **CARUELLE type Olympia 400 s**
36 m - 4000 l - 2008 — **35 000 €ht**

> **EVRARD type meteor 3500**
28 m, 3500 l, 2012 — **47 000 €ht**

> **CARUELLE media 250**
24 m - 2500 l -1997 — **12 000 €ht**

MALECOT POIRIER AGRI
58200 SAINT LOUP - Tel. 03 86 26 24 49

PULVÉS PORTÉS
Occ 3333 HARDI LZ 1200 l., 24m, 1990, DPAE — **3 000€HT**
Occ 2861 HARDI LZ 1000 l., 24, 1992, EC — **2 200€HT**

PULVÉS TRAINÉS
Occ 3166 BERTHOUD RACER 3200 l., 28 m, 1995 — **8 000€HT**
Occ 3270 CARUELLE OLYMPIA 400S, 36m, 2004 — **32 000€HT**
Occ 3280 EVRARD METEOR+3400 l., 32m, 2009 — **48 000€HT**
Occ 3345 BLANCHARD GL 3500 l., 28m. 2009 — **27 000€HT**
Occ 2967 VICON LS3501 3500 l., 28m, 1993 — **3 200€HT**

DE BRUIN
89 - Cerisiers
Tel : 03.86.96.20.08 - debruin2@wanadoo.fr

PULVÉRISATEURS PORTÉS

TECNOMA TX	• 2008 - 20 m,1200 l. cuve rinc, incorpo, DPA Axis, BE
AMAZONE UF1501	• 2008 - 18 m super s, 1500 l, amatron plus profi 2, distance control, TBE
HARDI MEGA	• 1996 - 24 m, 1200 l, DPAE LH Agro, correcteur devers

PULVÉRISATEURS TRAINÉS

SEGUIP SVX	• 2009 - 4000 l, 30 m,selector + - pompe arca 280 l, lavage externe, 6 troncons, pneus 12,4*46, TBE
EVRARD METEOR	• 2000 - 2800 l, rampe alu td5 30 m, GV, regulor 4, suspension essieu, 420/85R38, BE
EVRARD METEOR	• 2002 - 4100 l, rampe alu 36 m, 8 tronçons, GV incorpo, regulor 4,

sarl **MANIERE** 21 Verrey sous Salmaise - 03 80 35 80 66 — NEW HOLLAND AGRICULTURE



FINANCER VOTRE MATÉRIEL DIRECTEMENT CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE, ÇA CHANGE TOUT.

Actimat

Besoin d'investir dans un nouveau matériel ou d'en changer ?
Qu'il soit neuf ou d'occasion, retrouvez directement chez votre concessionnaire l'offre Actimat du Crédit Mutuel pour financer votre achat.
POUR VOUS ÉQUIPER, ACTIMAT VOUS SIMPLIFIE LA VIE.

POUR CONNAÎTRE NOTRE OFFRE EN CRÉDIT CLASSIQUE ET NOS SOLUTIONS EN CRÉDIT-BAIL:
Contactez Cédric PROST - 06 40 25 19 91
cedric.prost@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel

SIMA 2015 L'électronique embarquée investit tous les stands avec des applications tournées vers la performance et le confort d'utilisation.

La robotique et les capteurs en tête d'affiche du salon

Malgré une conjoncture peu propice aux investissements, les allées du parc des expositions de Villepinte étaient bien remplies dès la première journée de cette 76e édition du Sima. La nouvelle configuration des halls ne semble pas avoir perturbé le parcours des visiteurs qui ont arpenté en nombre le nouveau hall 7 dédié aux matériels d'élevage et de manutention. Placé sous le signe de l'innovation, le Sima 2015 ne tient pas toutes ses promesses avec des nouveautés présentes en moins grand nombre que lors des précédentes éditions. Les visiteurs ont toutefois pu découvrir les originalités du palmarès de l'innovation. Dans les grandes tendances, on notera la poursuite des renouvellements de tracteurs et automoteurs liés aux normes anti-pollution Tier 4 final, même si bon nombre de constructeurs retardent au maximum cette échéance qui se traduit par de nouvelles hausses de tarif. Si la taille des matériels continue de progresser avec des tracteurs standard atteignant 500 chevaux, des pulvérisateurs automoteurs de 6 000 ou 8 000 litres… le gigantisme n'est plus l'attraction du salon, les constructeurs préférant valoriser l'électronique embarquée et les technologies de l'information et de la communication. Les possibilités offertes par la multiplication des capteurs, l'avènement de l'isobus ou encore l'alimentation électrique des outils ouvrent de nouvelles perspectives pour l'agriculture de précision.



M. PORTIER
Les deux premières journées du Sima ont satisfait les constructeurs en termes d'affluence, y compris dans le nouvel hall 7.

Vers une agriculture big data

L'objectif d'une agriculture performante et durable est le leitmotiv guidant la stratégie des constructeurs, du plus petit au plus grand. La quantité d'informations acquises à la parcelle continue de croître. On connaissait les cartes de sol, les cartes de données de cultures par satellite, les drones ont désormais investi le salon, avec un niveau de précision plus fin que les satellites. Tandis que les robots approchent de l'entrée des champs, comme l'Anatis de Carré, récompensé au palmarès de l'innovation du Sima. Outre le binage précis, ce petit robot conçu en partenariat avec la start-up française Naïo Technologies est capable de donner une multitude d'informations nouvelles. Mesure de l'hygrométrie du sol, de la température du sol et de l'air, détection des adventices ou encore mesure des diamètres des pieds de culture (salade par exemple) : une foultitude de renseignements qui peuvent révolutionner la gestion de l'irrigation ou encore la logistique de récolte.

LA REDACTION MACHINISME

Design et moteur renouvelés pour les T7


M. PORTIER

New Holland profite du passage aux moteurs Tier 4f pour donner un coup de jeune à sa gamme T7. Outre le capot aux lignes plus travaillées, la troisième génération adopte un nouveau toit de cabine intégrant jusqu'à 12 phares à leds. Le moteur FPT 6 cylindres 6,7 litres adopte la technologie HI-eSCR, se caractérisant par l'association d'un DOC et d'un catalyseur SCR, et faisant l'impasse sur l'EGR et le FAP. New Holland conserve deux gabarits : les quatre premiers modèles à empattement court (2,73 m) et les quatre suivant à empattement long (2,88 m). Tous gagnent de 5 à 9 % de puissance. En cabine, la principale évolution concerne le nouveau séquençage automatique de bout de champ HTS 2 paramétré depuis l'écran tactile Intelliview IV, qui intègre plus de fonctions avec la possibilité d'enregistrer les séquences à l'arrêt et de les modifier. Le terminal est compatible Isobus Classe 3, permettant le pilotage de la transmission AutoCommand par un outil compatible comme la nouvelle presse à balle cubique New Holland. La cabine adopte un pare-brise monobloc et accueille une nouvelle offre de sièges au confort accru.

M. PORTIER

Modèle : T7.175 ; T7.190 ; T7.210 ; T7.225 ; T7.230 ; T7.245 ; T7.260 ; T7.270
Puissance nominale : 140, 150, 165, 180, 180, 200, 220, 240 ch

Michelin : Le manufacturier se lâche sur le design



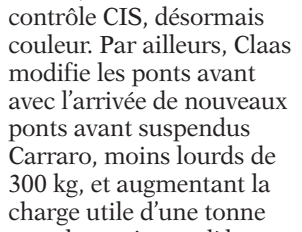
L. VIMOND

LifeBib ! Tel est le nom de ce pneumatique concept pour le moins original par son design. En effet, la bande de roulement dessine un épi de blé. La technologie n'est pas pour autant absente. Les grains des épis marquent une surface de contact importante sur la zone centrale du pneu, notamment pour les trajets routiers, tandis que les glumes aident à la traction, une fois au champ, la pression de pneumatiques abaissée. Le télégonflage semble d'ailleurs être une nouvelle voie de recherche et développement pour le manufacturier. Et pour aider l'utilisateur dans ses réglages, Michelin propose désormais une application « *calculateur de pression* » sur smartphones et tablettes, mais également un QR Code gravé sur le pneumatique pour accéder directement aux abaques correspondants.

L. VIMOND

En bref

Un transbordeur très gros volume


G. COISEL

Le TTR 46 est le dernier-né des transbordeurs Pérard. D'une capacité de 46 m³, il se vidange en moins de deux minutes, via sa vis de 700 mm en base et 600 mm en extrémité. Le débit atteint 400 l/s. De série sur roues, le TTR 46 peut bénéficier de l'onéreuse option à chenilles.

Deux Axion 800 de plus


G. COISEL

Claas complète sa gamme de tracteurs Axion 800 avec les deux modèles 800 et 820, d'une puissance maxi respective de 205 et 225 ch. Le constructeur en profite pour faire évoluer sa gamme avec l'arrivée, en cabine, du nouvel écran de contrôle CIS, désormais couleur. Par ailleurs, Claas modifie les ponts avant avec l'arrivée de nouveaux ponts avant suspendus Carraro, moins lourds de 300 kg, et augmentant la charge utile d'une tonne pour les petits modèles et jusqu'à deux tonnes pour les deux plus gros.

Une cabine Classe 4 pour le F40


G. COISEL

Sur son automoteur de pulvérisation F40, qu'il soit à rampe frontale ou arrière, Artec propose une nouvelle cabine aux normes Classe 4. Celle-ci profite également d'un nouveau design extérieur et d'une nouvelle ergonomie des commandes avec un accoudoir central multifonctions et un siège basse fréquence. L'accès à la cabine a lui aussi été amélioré. Côté motorisation, le constructeur s'affranchit de la norme Tier 4f avec un système SCR. Le constructeur offre la possibilité d'une voie variable hydraulique de 2,10 à 2,70 m, associée à une transmission hydrostatique. La hauteur sous châssis atteint quant à elle 1,35 m.

Installation de méthanisation

Retour d'expérience

Avant d'exploiter une unité de méthanisation, il faut en passer par plusieurs étapes de conception à la mise en service. Chacune est importante. Les retours d'expériences permettent d'affiner son projet et parfois d'eviter certaines erreurs.

Lors d'un entretien avec Mme Odile Deshayes et Mr Paul Derevier (Ter'Biogaz à Renay (41)), exploitants d'une unité de méthanisation d'une puissance de 150 kW avec des agriculteurs et le lycée agricole voisins, mise en service en Juillet 2010, nous avons évoqué les différentes problématiques qu'ils ont eus à résoudre en termes de conception, de construction et d'exploitation. Cette unité n'est pas équipée d'un post-digesteur, ni d'analyseurs en ligne. L'équipement torchère est mobile en liaison avec le constructeur. Les conseils figurant ci-dessous sont issus de ces échanges.



La conception

Il convient de faire en sorte que l'installation soit la plus simple possible dans le but de permettre aux futurs exploitants de facilement s'approprier son fonctionnement. A ce titre, dès le départ, il faut intégrer la notion d'accessibilité aux différents équipements (Ex : moteurs, vannes …) et ce afin de faciliter les futures opérations de maintenance.

Autre point important qui permet d'éviter que les pompes (Intrants pâteux ou liquides) et la vis d'alimentation (Intrants solides) du digesteur ne soient endommagées par un corps étranger (Ex : Pierres, bois …), c'est la mise en place d'un système de filtre par grilles en amont de ces équipements. Concernant les digesteurs à couverture souple, la présence une double membrane au niveau du digesteur permet d'installer un contrôle de pression qui assure en permanence la détection de la rupture d'une des membranes mais aussi une limitation du vieillissement de la bâche intérieure et une absence de dispersion du biogaz directement dans l'atmosphère.

Pour le brassage du digestat, Mr Derevier conseille d'installer au minimum deux agitateurs horizontaux à pâles dans le digesteur. Cette solution permet de brasser lentement jusqu'à 14% de matière sèche et présente l'avantage de faciliter les opérations de maintenance sur le moteur de l'agitateur, celui-ci étant situé à l'extérieur de la cuve.

Dans le but de limiter le risque de création d'une atmosphère explosive dans le local technique, il faut faire en sorte qu'il n'y ait pas de tuyauteries aériennes de biogaz, ni de raccords dans ce local. Avant d'être introduit dans le moteur de cogénération, le biogaz doit être purifié. Pour ce qui est de l'hydrogène sulfuré, il est conseillé de compléter le système d'injection d'air dans le digesteur par des filtres à charbon actif. Ceci dans le but de ne pas endommager de façon prématurée le moteur de cogénération.

Afin de gérer tout dysfonctionnement lié à la cogénération (panne ou défaillance du moteur, surproduction accidentelle de biogaz …), un dispositif d'évacuation par brulage du gaz de type torchère à allumage automatique ou chaudière doit être installé en fixe. Ce dispositif permet également de mettre tout ou partie de l'installation en sécurité avant certaines opérations de maintenance, par brulage du biogaz qu'elle contient.

La construction

Il peut être intéressant de se faire assister d'un maître d'ouvrage. Cette assistance doit être envisagée plus comme une aide technique que dans le but de se dégager d'une responsabilité. En effet, il semble fondamental que l'exploitant s'approprie le fonctionnement de l'unité. Selon Mme Deshayes, cette phase d'appropriation commence dès la construction. Il faut donc passer régulièrement sur le chantier pour vérifier l'application des mesures de sécurité et conserver un historique des différentes phases de construction en prenant des photographies. Afin d'assurer leur pérennité dans le temps, les matériaux utilisés pour la réalisation des équipements (cuves, digesteur…) doivent être choisis en tenant compte des ambiances agressives présentes (liés à la graisse, à l'ammoniac, à l'hydrogène sulfuré …). C'est pourquoi, il vaut mieux faire appel à une entreprise spécialisée dans ce type de construction.

L'exploitation

A l'issue de la construction, il est primordial de s'assurer que l'on dispose d'une documentation technique de qualité, c'est-à-dire suffisamment détaillée et rédigée en français pour tous les matériels installés. Du point de vue de la gestion des intrants, il faut être très rigoureux tant au niveau dépotage qu'au niveau alimentation du digesteur (Quantité, qualité et pouvoir méthanogène, ordre d'introduction,…). En effet, une mauvaise gestion peut engendrer un emballement de la réaction et un débordement de cuve ou de digesteur (Ex : l'ajout de graisse va créer la formation rapide de biogaz et peut entraîner le débordement du digesteur par formation de mousse). Il convient donc d'éviter les changements d'intrants et de travailler avec des biologistes afin de trouver les proportions d'intrants qui permettront aux bactéries de dégrader la matière organique de façon optimale. Cet aspect peut être facilité par la mise en œuvre d'un mélangeur avant le digesteur. Le fonctionnement global de l'installation nécessite la vérification régulière de certains paramètres dont les concentrations en oxygène, méthane, hydrogène sulfuré et ammoniac. Pour faciliter le suivi de ces paramètres, il peut être intéressant d'installer des analyseurs fixes. Toutefois, il faut être vigilant quant à leur maintenance et à leur réétalonnage. Le moteur de cogénération permet de valoriser le biogaz en produisant de l'électricité. Il s'agit donc d'un point névralgique de l'installation. Par conséquent, il est conseillé de venir quotidiennement dans le local de cogénération pour l'écouter et de procéder à son entretien conformément aux recommandations du constructeur.

En conclusion, une unité de méthanisation nécessite une surveillance quotidienne des paramètres de production et des matériels. Pour ce faire, deux personnes au minimum doivent être capable d'assurer son suivi pour permettre le bon fonctionnement de l'installation et ce quel que soient les circonstances (maladie, vacances,…)

COMMUNIQUÉ GROUPAMA

▶ Des professionnels à votre service









Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Chronique juridique

Indemnité de stage : de plus en plus complexe

Le montant des gratifications dues aux stagiaires varie selon la date de la signature de la convention de stage.

Un décret du 27 novembre dernier a, à nouveau, modifié le mode de calcul et le montant des indemnités dues aux stagiaires. Ainsi, depuis le 1er décembre 2014, chaque période de 7 heures de présence effective (consécutives ou non) est considérée comme équivalant à une journée de stage. En outre, chaque période de 22 jours équivaut à un mois de stage. Il en résulte logiquement que la gratification mensuelle obligatoirement due au stagiaire qui effectue un stage d'une durée de plus de 2 mois et travaille 35 heures par semaine se calculera désormais sur la base de 154 heures (7 x 22) et non plus sur la base de 151,67 (correspondant à l'horaire mensualisé de 35 heures hebdomadaires). A noter cependant que cette base de 151,67 heures demeure applicable pour les stages dont la convention a été signée avant le 1er décembre 2014.

Par ailleurs, nous rappelons qu'à défaut de convention de branche spécifique, la gratification horaire minimale se calcule en pourcentage du plafond horaire de la sécurité sociale. Ce pourcentage évolue également en fonction de la date de signature de la convention de stage. Fixé à 12,5 % jusqu'au 30 novembre



2014, il est passé à 13,75 % pour les conventions signées entre le 1er décembre 2014 et le 31 août 2015, et passera à 15 % à partir du 1er septembre 2015. Le montant du plafond horaire de la sécurité sociale étant fixé à 24 euros pour l'année 2015, il en résulte que la gratification mensuelle devant être versée à un stagiaire de plus de 2 mois et effectuant 35 heures chaque semaine s'élève actuellement à 508,20 euros si la convention est postérieure au 30 novembre 2014. Dans le cas contraire (convention de stage signée avant le 1er décembre 2014), l'indemnité reste calculée sur la base de 13,75 % de 151,67 heures, ce qui donne une indemnité mensuelle de 487,03 euros.

STÉPHANE LUCEREAU

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 11/03 au 17/03/2015	Bourg-en-Bresse 17/03/2015	St Christophe-en B. 11/03/2015	National 11/03 au 17/03/15
Vaches viande (V)	U		3,95 €	4,04 €	4,04 €
	R	3,65 €	3,70 €	3,73 €	3,64 €
	O	-	3,35 €	-	3,25 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,25 €
	O	3,20 €	3,20 €	-	3,14 €
Vaches lait (L)	O	-	NC	-	2,70 €
	P	2,57 €	2,65 €	-	2,49 €
Génisses VML	U	4,15 €	4,25 €	4,57 €	4,28 €
	R	3,95 €	3,85 €	3,96 €	3,74 €
	O	-	3,25 €	-	3,08 €
Taureaux VML	URO	-	2,65 €	2,90 €	2,70 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 17/03/2015

Broutards 6-12 mois	E	U	R
-200 kg	-	3,55	-
200-250 kg	-	3,36	3,22
250-300 kg	-	3,15	3,08
300-350 kg	3,18	2,96	2,83
350-400 kg	-	2,81	2,68
400-450 kg	2,91	2,72	2,55
450-500 kg	2,76	2,57	-
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R
200-250 kg	-	-	2,86
250-300 kg	3,04	2,66	-
300-350 kg	2,89	2,52	2,42
350-400 kg	2,87	2,50	2,44
Taurillons 12-18 mois	E	U	R
300-350 kg	-	-	-
350-400 kg	-	-	-
400-450 kg	-	-	-
450-500 kg	-	-	-
500-600 kg	-	2,46	-
600 kg et +	-	-	-
Génisses 12-24 mois	E	U	R
300-350 kg	-	-	2,44
350-400 kg	-	2,43	-
400-450 kg	3,07	2,36	2,33
450 kg et +	2,70	2,32	2,19s
Taureaux	E	U	R
+500 kg	-	1,79	-
Vaches	E	U	R O
- 5 ans	2,65	2,20	2,03 -
5 -10 ans	2,50	2,09	1,95 1,63
+10 ans	-	1,94	1,81 -
Génisses	E	U	R
24-36 mois	3,07	2,25	2,08 -

Bovins :1282
Marché correctement approvisionné. 98% de vendus.

Broutards : Aucun invendu. le commerce s'articule toujours autour des besoins pour le Maghreb. La vente est très dynamique, et les cours enregistrent une nouvelle hausse.

Laitonnes - Genisses 2 ans : Aucun invendu. Vente rapide et cours reconduits dans les charolaises. Plusieurs lots de laitonnes limousines (de 283 à 382 kg) ont été mis en vente et se sont bien négociés (de 850 à 1090€ soit2,81 à 3,07€/kg).

Taureaux : Meilleure demande. Cours en légère augmentation

Vaches- Génisses 3 ans : Cours facilement reconduits dans les charolaises. Forte demande en bonnes limousines.

NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

DIVERS : Broutards charolais culards 300 à 400 kg : 1000 à 1240 (2,88 à 3,71). Laitonnes culardes 186 à 366 kg : 1020 à 1620 € (4,21 à 6,45). Génisses 30 mois formées 524 à 792 kg : 2250 à 2700 € (3,41 à 4,29).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 16/03

Bovins (497)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
220 à 360 kg	700 - 1000	2,56 - 3,23
370 à 410 kg	980 - 1080	2,45 - 2,79
420 à 540 kg	1080 - 1320	2,42 - 2,68
Taurillons d'herbe		
300 à 440 kg	-	-
Laitonnes		
225 à 315 kg	610 - 830	2,43 - 2,80
320 à 420 kg	800 - 1070	2,37 - 2,67s
Génisses		
365 à 490 kg (16-24mois)	970 - 1160	2,10 - 2,52
490 à 845 kg (24-36mois)	1040 - 1960	2,10 - 2,20
Taureaux		
740 à 1100 kg	1380 - 1920	1,75 - 1,86
Vaches		
Vaches légères	900 - 1180	
Vaches entre deux	1200 - 1450	
Vaches lourdes	1480 - 1800	

La demande en broutards légers demeure forte à des tarifs très fermes. En lourds, le placement est également fluide à des tarifs soutenus. Seulement deux lots invendus. Les sorties en femelles cette semaine sont à nouveau importantes premettant de mobiliser plus d'acheteurs et orientant ainsi les tarifs à la hausse dans la catégorie des moins de 400 kg. Commerce plus difficile en lourdes trop grasses. En génisses de plus de deux ans, la demande est moins pressante face aux difficultées rencontrées pour le placement des sujets gras. En vaches, la mévente des animaux gras ne facilite pas la vente, toutefois la totalité des animaux présentés à trouvé preneur à des tarifs reconduits.

Bovins gras : 6
Vaches de viande : 3,64 à 4,26 kg de viande. Peu d'apports, peu de demande !!.

Prochain marché bovins le lundi 23 mars 2015 aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 18/03/2015

Broutards	U	R
200 à 250 kg	3,35	3,10
250 à 300 kg	3,15	2,93
300 à 350 kg	2,95	2,82
350 à 400 kg	2,80	2,58
400 à 450 kg	2,68	2,50
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	2,65	2,50
300 à 350 kg	2,60	2,45
350 à 400 kg	nc	2,45
Génisse		
(24-36 mois)	2,43	2,09
Vaches		
- 5 ans	2,12	2,02
de 5 à 10 ans	1,99	1,85
+ 10 ans	-	1,76

Broutards, Laitonnes : Toujours bonne demande en veaux mâles légers et lourds, vente facile en laitonnes.

Vaches-Génisses : Les cours des bonnes vaches d'embouche à progresser, les cours sont maintenus dans les autres catégories.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 17/03/2015*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,00 €	2,75 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,55 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,60 €	2,40 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,65 €	2,35 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,35 €	2,15 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,60 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,65 €	2,40 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,45 €	2,20 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,15 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,30 €	2,10 €	-

Tendance : peu d'apports, bonne demande, vente facile

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 09/03/15 au 15/03/2015*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,79 €	-
350 kg	-	2,67 €	-
400 kg	-	2,58 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,44 €	-
500 kg	-	2,29 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,52 €	2,44 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,28 €	-

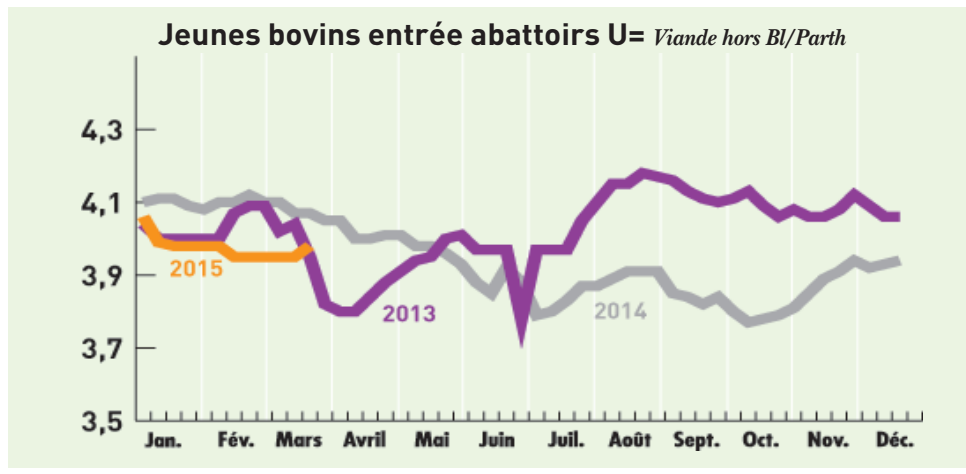
Tendance :
Bonne orientation du marché.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 09/03/15 au 15/03/2015*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	4,03 €	3,98 €	3,77 €	-			
Races mixte		-	3,50 €	3,49 €	3,48 €	-	
Races lait					-	3,37 €	3,31 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,90 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,13 €	4,02 €	3,92 €	3,61 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,10 €	3,98 €	3,89 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	4,44 €	-			
Races mixte	-	-	-	3,38 €	3,33 €	-	-
Races lait				-	2,96 €	2,81 €	2,79 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,68 €	4,46 €	4,17 €	4,02 €			

tendance : BONNE TENUE DANS LES PRIX.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 09/03/15 au 15/03/2015*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,01 €	3,98 €	3,89 €	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,80 €	4,26 €	4,12 €	3,71 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	4,01 €	3,93 €				
Races mixte					3,38 €	3,21 €		-
Races lait						-	2,80 €	2,76 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,89 €	4,71 €	4,32 €	3,71 €				

Tendances SEM. 12 / 2015

Bovins de boucherie

Les transactions sont assez calmes, même si les tarifs qui se maintiennent à des niveaux très convenables dans les très bonnes femelles Charolaises (concurrence des concours). Peu de changement dans les génisses et les jeunes vaches viandées de moins de 5 ans. Les transactions sont plus régulières avec des tarifs qui se maintiennent avec plus de facilité dans les allaitantes de choix secondaire. Dans les laitières, l'équilibre offre/demande reste favorable aux éleveurs. Les abatteurs ne parviennent pas à stabiliser les tarifs dans les vaches Holsteins ou Montbéliardes. En jeunes bovins, l'équilibre offre/demande permet une certaine stabilité des prix sur un marché du jeune bovin sans ambiance. La demande italienne pour les fêtes pascales risque de ne pas redynamiser ce marché alors qu'une hausse significative des prix est attendue du côté de la production pour couvrir les frais de mise en place qui s'envolent avec le prix des broutards.■

Bovins d'embouche et d'élevage

Les apports sont mesurés face à une demande active à la saison avec une météo un peu plus favorable. Les transactions sont fluides avec une bonne tenue des cours dans le bétail maigre d'herbage. ■

Broutards

L'activité commerciale reste favorisée par des besoins toujours soutenus dans les mâles légers pour l'export. La demande italienne demeure peu soutenue dans les mâles de plus 450 kg mais les tarifs restent stables. Les cours restent soutenus dans la marchandise plus légère convenant au marché intérieur (engraissement ou repousse) ainsi que pour l'export sur les autres pays européens, le Maghreb ou la Turquie. Dans les femelles, les bonnes laitonnes retrouvent un peu de mouvement vers l'Italie, et les tarifs progressent légèrement pour les plus légères ou communes en conformation, expédiées sur l'Espagne. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les échanges sont réguliers avec une stabilisation des prix dans l'ensemble des mâles Frisons, Abondances ou Montbéliards. La demande est plus sélective dans les croisés laitiers ordinaires avec un léger recul des prix. Dans les bons croisés (jaune ou Blanc bleu), l'activité commerciale est plus calme avec un tri plus sévère et un recul des prix dans les veaux communs ainsi que dans l'ensemble des femelles.■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 16 mars) :
"Le contexte européen demeure favorable et le niveau d'activité des abattoirs est très satisfaisant. Malgré cette demande bien orientée l'augmentation des prix est faible, et la reconduction des cours est même envisageable notamment sur les animaux destinés au piécé."

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 16 mars)
"La dynamique du marché se poursuit tant en broutards légers grâce à la demande turque ainsi qu'en broutards plus lourds compte tenu d'une offre limitée et d'une demande bien présente."

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 16/03/2015*

Agneaux (252)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	-	-
Gras (38-44 kg)	-	**3,23 - 3,23**	-
Gras (44-50 kg)	-	**2,81 - 3,23**	**2,76 - 2,83**
Gras (+50 kg)	-	**2,06 - 2,70**	-
Laitons (32-38 kg)	-	**3,57 - 3,63**	-
Laitons (38-44 kg)	-	**3,20 - 3,66**	-
Laitons (+44 kg)	-	**3,08 - 3,36**	-
Brebis (60)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	**1,32 - 1,64**	-	-
(+60 kg)	**1,36 - 1,56**	**1,08 - 1,42**	-
Divers			
Béliers: 91 à 141 €	**1,11 - 1,98**	-	
Agneaux maigres : 48 à 80 €	**1,87 - 2,46**		
Caprins : 16 à 55 €	**0,42 - 0,71**	-	
Boucs :			

Ovins : 262
Apports de saison. Aucun invendu
Dans toutes les catégories, on constate que l'offre ne couvre pas les besoins. Les lots d'agneaux ou de brebis proposés sont de bonne qualité et se négocient très rapidement à des tarifs en nette hausse.

Effectifs : Agneaux: 69 - Brebis : 80
Béliers : 9 - Caprins : 19 - Divers : 85

Prochain marché : le lundi 30 mars 2015 (pesée 7h00 - vente 9h00).

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 09/03*

Ovins : 66	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	**70 - 92**	**2,06 - 2,63**
Agneaux gras	**100 - 130**	**2,28 - 2,93**
Brebis	**50 - 100**	**0,86 - 1,28**
Béliers	-	-

La faiblesse des apports engendre une vente globale à des tarifstrès fermes.

Prochain marché ovins le lundi 23 mars 2015 aux horaires habituels.

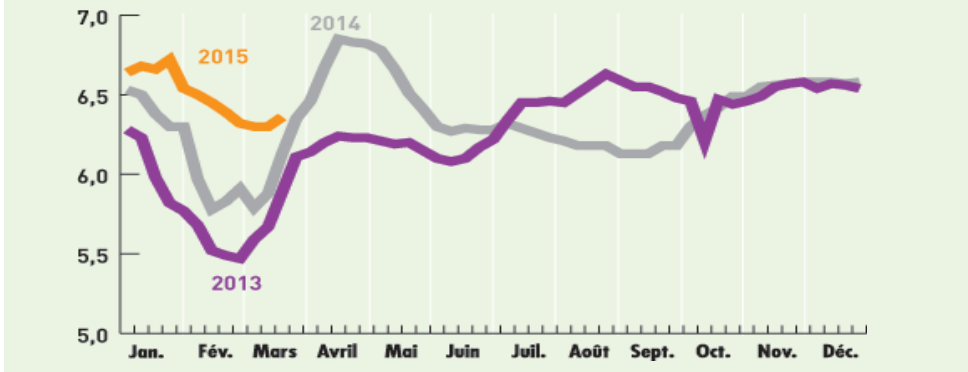
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 09/03/15 au 15/03/2015*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,52 €**	**6,14 €**
Couvert	16-19 kg	-	**6,42 €**	**6,12 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,70 €**	**5,64 €**

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 09/03/15 au 15/03/2015*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,33 €	**6,66 €**	**2,40 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 09/03/2015 au 15/03/2015

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,24 0,08	7,26 0,08	6,50	-	-	-	-
	R Var.	6,72 0,12	6,68 0,10	6,49 0,09	-	6,76 -0,06	6,67 -0,13	6,97	-
	O Var.	-	5,80 0,21	-	-	6,21 =	6,12 -0,02	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,09 0,08	7,03 0,07	6,23	-	6,73 -0,05	6,55 0,04	-
	R Var.	6,66 =	6,58 =	6,38 =	5,87 =	6,52 -0,02	6,42 -0,01	6,21 0,03	5,81 0,01
	O Var.	6,42 0,34	6,37 0,20	6,31 0,12	5,77 =	6,14 0,06	6,12 0,04	6,01 0,07	5,49 0,04
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	5,33	-	-	5,70 =	5,60 -0,01	-
	O Var.	-	-	-	-	-	5,64 0,07	5,47 0,05	-

Zone nord : Agneaux : Marché haussé à l'arrivée des fêtes de Pâques et influence des agneaux lacaunes. Brebis: Marché stable.
Zone sud : Marché équilibré. Application du réseau.

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 49 à 52
Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues[1]	Prix moyen en €/kg[2]	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
49-50/2014		**204 700**	**0,21**	-	-	**6**
51-52/2014		**9470**	-	-	-	**6**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse du 19 janvier 2015

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 5,00 à 6,00 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 7,80 à 8,40 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,00 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : 6,50 à 7,00 euros/paire
Pintades : 8,50 à 9,00 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,00 à 4,50 au kg vif
Lapins : 4,00 à 4,50 au kg vif
Œufs : 2,50 à 3,00 la douzaine

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport) Récolte 2014

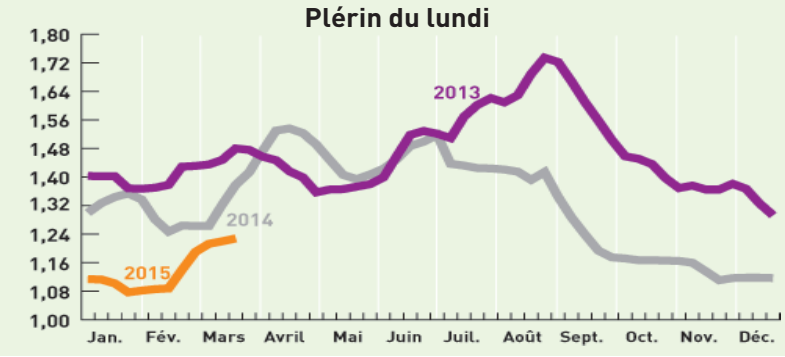
	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	170 €	150 à 170 €
2e coupe	160 à 170 €	150 à 160 €
3e coupe	160 à 170 €	150 à 160 €

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (12563 porcs présentés) — *Cotations du Lundi 16 mars 2015*
prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,228 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 06/03 au 12/03/15*
1,44 €/kg/carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

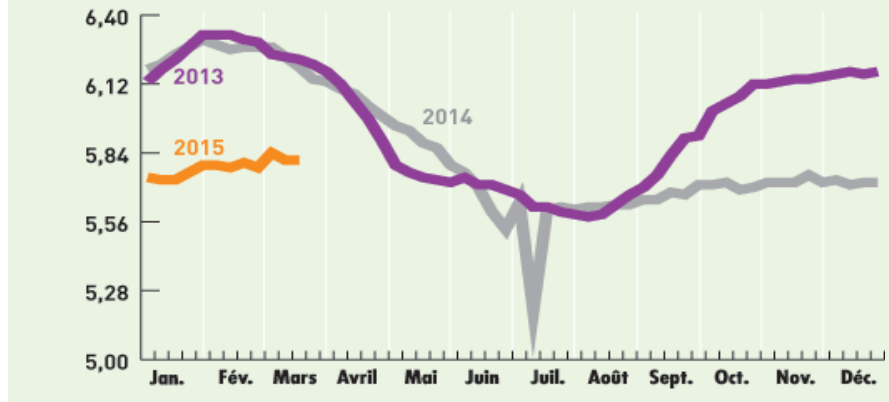
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 09/03/15 au 15/03/2015*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,14 €**	-	-
U	-	**7,76 €**	**6,58 €**	-
O	-	**5,80 €**	**5,07 €**	**4,24 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 9/03/15 au 13/03/15*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**86**	**450-620 €**	**340-450 €**	**245-335 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**255-315 €**	**215-285 €**	**120-150 €**	**40-60 €**
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**395-515 €**	**305-385 €**	**200-250 €**	**60-80 €**
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		**560-650 €**	**405-465 €**	**260-310 €**	-
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**735**	**240-360 €**	**210-290 €**	**90-185 €**	**55-85 €**

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 02/03/15 au 08/03/2015*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,45 €**	**2,29 €**	**1,45 €**	**–**
Bons	**2,17 €**	**1,81 €**		

Céréales

Marché du 17 mars 2015

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or	76/220/11 mini	mars-juin	180	N C
	fourrager	mars-juin	155	N C
Nord Côte-d'Or	76/220/11		inc.	C
	fourrager		inc.	C
Aube/Yonne	fourrager	mars-juin	153	N C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 63-64 kg/hl	mars-juin	155	N C
Sud Côte-d'Or	sans limit. d'orgettes 61 kg/hl	mars-juin	150	N C
Nord Côte-d'Or	62/63 kg/hl		inc.	C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Haute-Saone	50 kg/hl	mars-avril	150	T C
Aube/Yonne	50-51 kg/hl	mars-avril	147	T C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Haute-Saone			n.p.	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne/		mars-juin	140	N C
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		mars-juin	138	V C
POIS	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube		mars-juin	218	N C
Yonne/Côte d'Or			inc.	C
FÉVEROLLES	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/	alim.animale	mars-juin	240	N Cs

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur Mc Cormick 120 diverses options tbé - charrue 4 corps - combiné P. Sem Amazone 3m type 30
✆ **04.74.24.30.46**

01 - Vds tracteur Lamborghini R3 - 95 - 91 cv - 4700 hrs moteur refait déc. 2014 avec fourche MX100 godet croco pince BR manubal 600 pince enrub. fourche palette exempt. tva
✆ **06.98.80.01.56**

39 - Vds tract. Case CX 90, 5 000 h, 98, 4 RM tbe pneus 40% cessation 17 000 TTC
✆ **06 37 07 36 72**

42 - Vds tracteur Massey Fergusson 145 -8-5 10 cv - 1971- état de marche - collection ou pièces - 42260 -
✆ **04 77 62 23 94**

58 - VENDS tracteur Renault Ares 616, RZ, année 2004, 6100 h, TBE, clim., cab. sus., siège pneumatique (réf.120H)
✆ **03 86 76 01 78**
06 70 57 20 22

69 - Vend tracteur Fiatagri type F100TD 4 roues + char plateau 4 roues freinées 4,5 m.
✆ **06 89 06 80 51**

Travail sol

01 - Vds vibro Kongskilde SGC 5m30, repl. hydro, 4 rangées de dents, peigne 4 roues pneu bé 2900 euros
✆ **06.79.81.75.08**

01 - Vds charrue trisoc Kverneland LD100 tbé matériel sain
✆ **04.74.22.29.61**

26 - Vds vibro Cultisem Quivogne 3m attel arr pdf rlt packer TBE.
✆ **06 23 62 14 18**

69 - Vds déchaumeuse 2 rangées de 6 disques montée sur bâti à trous déplaçable à volonté. TBE 1500 euros. Exo TVA.
✆ **04 78 90 58 71 soir**

69 - St Pierre de Chandieu vds 1 vibro porte outil 3 m - 1 cultivateur 11 dents carre 30.
✆ **06 18 48 73 26**

71 - Vends 1 cultivateur 3 m, 17 dents, 300 euros, 1 vibroculteur 29 D, 200 euros.
✆ **06 01 42 11 88**

71 - Vds charrue Huard QR65T, 4 socs, réversible, andaineur Kuhn 3 m, pneus, ballon tête P., le tout TBE, départ. 71.
✆ **06 72 68 03 50 H.R.**

84 - Vends charrue Grenier 8 bis ¼ de tour, TBE : 5 500 euros.
✆ **06 09 33 53 03**

Récolte

07 - Vds Round Baller Gallignani 3200L Barette Pickup large double liage ficelle 3500 euros
✆ **06 18 67 82 37**

21 - RECHERCHE moissonneuses batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Arobale, Krone (réf. 120F)
✆ **06 29 81 80 05**

38 - Vds MB JO 1065 coupe blé tournesol maïs 4R problème à refaire. Tél le soir : 04 74 58 34 61
✆ **06 76 71 34 44**

43 - Vds CONVOYEUR Laverda 5 secoueurs Devers, coupe sans rouleau ameneur. état neuf.
✆ **04 71 08 00 06**

55 - Vends faneuse Kuhn GF 5001 MH, 4 toupies, repliage hydraulique, TBEG.
✆ **06 87 29 25 13**

58 - VENDS faucheuse Kuhn GM D 600, série 2, - andaineur Kverneland 9038, servi 150 ha. (réf. 0907)
✆ **06 09 89 68 24**

67 - Vends moissonneuse Fiat Laverda 3790 hydro 2800 h bon état 4,20 m prix à débattre, clim at. broyeur rall. colza, chariot coupe.
✆ **06 19 73 32 13**

Traitement

21 - VENDS pulvé Evrard Meteor, 2 800 l., 24 m., 2004, CT, nov. 2014, très bon état, flèche hydrau pour coteaux, prix à débattre, 20 000 euros (réf. 120E)
✆ **03 80 35 02 62**

26 - Vds canon Calvet bon etat traite 8 rangs vigne à 2 m possible traite. noyer portée 25 m prix 400 euros
✆ **04 75 21 70 66**

Arbo-viti

69 - Cause cessation activité part vends cuve en bois contenance 3000 l. bon état.
✆ **04 78 45 13 65**

Epandage

69 - Vends épandeur à fumier Brochard 6 tonnes monocoque - Hérissons horizontaux - Bon état général - Pneus 16.0/70-20 - prix 3200 euros H.T.
✆ **06 67 15 78 12**

74 - Vds tonne lisier 8000 l Pichon très bon état, peu servi, flèche à ressort, pneus 50 %.
✆ **06 23 34 85 05**

Irrigation

38 - Vds couverture intégrale Perrot pour 1Ha, 24 arroseurs, tuyaux galva pompe.
✆ **06 71 38 55 12**

Forestier

38 - Vds fendeuse bois horizontale 20T iros avec chargeur
✆ **04 74 58 82 66**

Trav. publics

38 - Vds tractopelle Fermec 860, TBE, 1998, drott, fleche extensible, 12000€ HT.
✆ **06 81 80 53 94**

58 - VDS Rétro pelle Faucheux 325 extention plus 3 godets très bonne état. (110B)
✆ **06 75 86 52 20**

Agri. divers

01 - Vds pirouette 8 T. 9m Pottinger - râtelier circulaire 18 P. - 1 paire de roues complète 850-55-42 Trailborg
✆ **06.74.75.29.99**

21 - Cause RETRAITE vend : vibroculteur 4.50 m repliage hydraulique TBE, - benne Brimont 7 T - TBE, - rateau faneur Kuhn TBE, - pailleuse Lucas BE, - cuve à fouil avec volucompteur neuve, - semoir Nodet 4 m. GC, BE (réf. 100D)
✆ **06 79 16 95 97**

26 - Vds tracteur international 453 avec fourche godet à terre et fumier Cultivateur de 29 dents + herse incorporée
✆ **04 75 59 62 13**

26 - Vds atomiseur Berthoud Fructair TCI 2000 calibreuse MAF abricots Remorque Roche hydro 5 pals tracteurs 4x4 élévateur fiat avec vide palox Transpalette électrique MIC 2 T
✆ **04 92 66 01 22**

26 - Vds pulvé Hardi 12 m 850l 800 euros + faucheuse-cond Khun FC 250 2500 euros + herse alternative Amazone 3m portacourt rouleau packer 2000 euros le tout bon état.
✆ **06 02 63 46 49**

30 - Vds charrues nonstop 3- 4- 5 socs, cover-crops 24- 28- 32- 36- 40 dis, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, bennes 7- 8- 10- 12 T.
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vds chassis épandeur fumier 6 et 8 T, herse 4,20M, essieux 8 T. Dpt 38
✆ **06 75 04 60 70**

38 - Recherche pneus 16,9x30 usure à 75%, Vends 4 pneus 900x20 rechape-3 roues 445x225 - 10 trous.
✆ **06 07 10 67 70**

38 - Vds charrue Huard type 378 350cs sécurité. Vds sulfateuse Hardi type nk600 pour pièces.boulons.
✆ **04 76 55 85 37**

38 - Vds tank à lait 1600L, génératrice 10KWA, transfert à lait, scie à ruban, balai à noix rousset.
✆ **06 79 60 86 36**

38 - Vds Herse Quivogne 7,2m, Faucheuse accotements Nicolas 1,6m et 2m - Herse 7,40m dents neuves. Tél : 04 74 88 55 58
✆ **06 80 75 20 41**

38 - Vds semoir maïs NG+ 4RGS 5RGS tournesol - Pulve 1000L Berthout 15m - Localisateur d'engrais 5RGS - cause arrêt culture.
✆ **06 37 10 91 86**

38 - Vds porte engins 12T essieux centraux attelage tracteur 5500€. Grue camion marrel 1T5 a 6m 2500. Arracheuse de vigne 300€. Sous-soleuse 1 dent 150€
✆ **06 75 04 60 70**

38 - Vds moto faucheuse motofalciatrici 700€. Botteleuse moyenne densité someca 500€.
✆ **04 76 05 70 68**

38 - Vds cover croop porte 24 disques le ve sac 2 tonnes TBE, herse palte 4m
✆ **04 74 84 73 83**

42 - Recherche presse BR 120x120 ou volume variable PU large - tract. 60 à 120 cv
✆ **06 23 19 33 18**

42 - Vds tracteur MC 90 4 rm vis à grain - bétaillère 2 place remorque fourragère conditionneuse 2.25 M
✆ **06 65 74 25 00**

42 - Vds tracteur TM120 télescopi Dieci 37.7 andaineur Kuhn 7501 faneuse Kuhn 6401 6 toupies Van Distrimat aplatisseur Toy cellules silo
✆ **06 72 00 03 07**

69 - Vds atomiseur Hardi Zennith 400 l. turbine 750 AG TBE - Peugeot 205 essence 52 000 km. BE.
✆ **04 78 44 13 37**

69 - A vendre cause cessation d'activité : pulvérisateur Berthoud 800 l. rampes travail possible en 12 ou 15 mètres. Contrôle OK - Surélévateur Audureau pour balles rectangulaires ou rondes multipositions - Andainer Pottinger 2,80 m - 2 faneuses 2 toupies Class et Stoll - Rateau Rémy 4 disques porté - Engrangeur 10 m de long pour balles moyennes densité (Le Dynamicc) - Vis à grain 9 m. de long diamètre 10 cm peut se diviser en 2 parties - Groupe de traite Melotte (avec adaptation prise de force) - Tracteur neuf jamais servi - Semoir à blé à disques 2,50 m 15 rangs - Détonateur à gaz pour nuisibles - Le tout en bon état.
✆ **04 74 66 53 27**

69 - Vds semoir pneumatique Gaspardo 4 rangs avec microgranule 1 000 euros.
✆ **06 82 16 71 09**

70 - Achète Presse BR Claas, WELGER, Carraro, Krone, Supertino, JD et MF 690, Laverda 3350, 3450,3500, Enrubanneuse, Semoir maïs Monosem type PNU - NG - NG+ Boite plastique. Presse MD JD - Claas. Herse rotative 2m50 et 3m. Charrue Kverneland.
✆ **06 83 59 05 70.**

73 - Vds salle de traite TPA 1x10, 2003, confort top decro automatique.
✆ **06 21 93 04 81**

74 - Pipelait Alfa Laval 6 griffes décrochage auto tuyau 53 diam., chaine à fumier Miro 2 ans, va et vient sans rampe, chaudron 1250 l cuve brasseur brûleur et habillage inox, 75 attaches automatiques complètes avec abreuvoir.
✆ **06 64 93 54 74**

74 - Vds planteuse à PdT automatique ou location, vds herse à prairie 8 m.
✆ **06 82 10 30 18**

Elevage

71 - Vends remorque bétaillère bon état, Hauswirth, 5 places, 1.200 euros TTC à débattre.
✆ **06 83 83 05 88**

Véhicule

Utilitaire

26 - Vds fourgon Master 2.5DT35 année 1999 km 232600 7plac embray+distrib neuf 3500 euros.
✆ **06 50 77 27 52 ou 04 75 28 11 49**

38 - Vds Berlingo 4x4, réducteur marche avant, clim, régulateur, 67 000 Km, Année 2010, 12 500 Euros. Dispo fin mai.
✆ **04 74 86 38 23**

69 - Kangoo frigo caisse 3 m3, route et secteur, 121500 kms, 2008, révisé et Gtie.
✆ **06 07 74 89 24**

71 - Vds bétaillère Opel Compo, moteur Izusu, 2001, 176.000 km, 1ère main, carrosserie alu, (lisse), porte AR pont, sol anti-stress, capacité : 12 veaux moutons, certificat DSV, C.T. OK au 6/1/2015, très beau véhicule, prix : 7.500 euros.
✆ **06 87 05 63 94**

84 - Recherche ancien utilitaire Citroën tube Hy, en bon état carrosserie fourgon ou plateau. Contact
✆ **06 98 79 71 80**

Tourisme

38 - Recherche Renault 5,3 portes en version TS ou LS ou TL, entre année 1974 et 1979.
✆ **06 07 17 25 23**

84 - Vends 207 1,6 HDI 6 CV sport 5P 112000 km. CT OK, freins OK, embrayage OK, vidange OK. TBE, pas de frais à prévoir.
✆ **06 09 33 53 03**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds regain 2014, 43 B - regain 2013, 5B. - foin 2013, 10B. - balles carrées
✆ **06.74.75.29.99**

01 - Vds piquets châtaigner 1m90 appointés, 2 euros le piquet
✆ **06.26.95.52.32. ou 09.83.36.58.57**

01 - Vds foin + enrubannage BR 120x120 + regain BC 80x210 tbq
✆ **06.98.36.65.15**

01 - Vds foin 2013 BR 150x120 stocké à l'abri prix 45 euros/T cause besoin place - 01270 Pirajoux
✆ **06.26.20.31.10**

07 - Vds Foin Balles rondes Bonne qualité. Département 07.
✆ **06 85 14 46 51**

07 - Vds Foin 2014 environ 40 balles, Prix à débattre, St Jean le Centenier
✆ **06 16 27 77 94/**
yves.pourchaire@orange.fr

26 - Vds fumier de bovins bonne qualité environ 100 tonnes
✆ **04 75 59 82 51**

26 - Vds paille de pois bottes rect. de + de 200kg idéal moutons. Bonne qualité.
✆ **06 80 40 63 47 (HR)**

26 - Vds luzerne 1ère et 2ème coupe foin prairie 2013 et 2014.
✆ **06 29 65 02 36**
ou 04 75 68 66 77

38 - Vds regain récolte 2014
✆ **06 08 32 95 59**

38 - Vds foin 1ère coupe, rouleaux à prendre sur place.
✆ **06 74 79 92 35**

38 - Vds BR Foin 2014 120 120
✆ **04 76 05 55 66**

43 - Vds MAIS PL + MAIS épis, en bottes enrubannées, à partir de 53euros/T, liv assurée.
✆ **06 11 37 50 64**

69 - Vds courges muscade.
✆ **06 89 58 98 33**

89 - VENDS betteraves fourragères en silo deux tonnes, 160 € (réf. 1201)
✆ **03 86 95 31 67**
03 86 95 30 66

Fourrage

01 - Vds foin regain récolte 2014 stock hangar livraison possible
✆ **06.81.13.67.64**

03 - Vends foin bonne qualité en bottes rondes 300kg, 60euros la tonne.
✆ **06 86 98 91 85**

38 - Cause surplus, vends bottes rondes de paille et de foin, bonne qualité, RG LA COTE SAINT ANDRE
✆ **06 74 80 35 71**

38 - Vds foin BR 120x120 2014. Stock hangar.
✆ **06 72 43 97 83**



ACHÈTE PAILLE-FOURRAGE
Tous Formats
Ste T.N.D.
Tél. : 03 84 32 31 08

63 - ACHETE foin de luzerne ou luzerne bonne qualité.
✆ **06 59 33 46 00**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02**
ou 03 84 32 30 91

71 - Vds foin, regain, enrubanné, bon prix, livraison assurée.
✆ **06 09 97 91 59**

Propriété

01 - Vends propriété 55 ha, bâtiments très bien placés à 6 km de Bourg en Bresse, en partie au centre du village, cause retraite.
✆ **06 81 71 47 77**

38 - Recherche à acheter exploitation agricole avec plusieurs Ha avec ou sans Bât habitation, secteur Voironnais et Drôme.
✆ **06 08 57 63 24**

54 - Recherche exploitation en polyculture à reprendre pour toute cessation de suite à 2-3 ans. Ecrire au journal Le Paysan Lorrain - 5, rue de la Vologne, 54520 LAXOU sous la référence 70780.
✆

58 - RECHERCHE fermette mauvais état avec eau, électricité, terrain 1 ha minimum Nord Nièvre (réf. 1202)
✆ **06 68 80 53 21**

70 - Vds exploit. agricole remembrée 85ha dont 45ha en propriété. BaTS Maisons 2 Cheptel Matériel.
✆ **03 84 55 03 50**
ou 06 75 31 05 98

71 - VENDS maison de caractère, pierre XIXè à Rully, 1 000 m2, caves et cuverie, caveaux de réception, - plateforme cimentée 200 m2 pour aménagement habitation, chauffage central au gaz, grande cour privée 400 m2, 300 000 € (réf. 0910)
✆ **06 07 30 10 92**

89 - VENDS ferme ov/cap BIO (retraite) 32 ha, habit. 140 m2, chauf. cent., bât. 900 m2, labo. from. viande, ch. froide. Important potentiel développement vente directe, 6 km.Toucy, 20 km. Auxerre, 1 h 45 Paris : 370 K€. Possibilité d'acheter tout ou partie (réf. 070C)
✆ **liperi@laposte.net**
06 41 90 21 10

Terrain

38 - Agriculteur rech. à louer parc avec eau ou exploitation à reprendre en totalité, limitrophe 38 nord isère, 01-73. Pas sérieux ou curieux s'abstenir.
✆ **06 73 18 40 85**

69 - Vends 2 ha de vignes cru Chiroubles, prix à débattre.
✆ **04 74 04 46 88 ou**
04 74 71 10 20 après 20 h.

Divers

01 - Part cause surplus plants peupliers variétés 214 et beauprès cal 10-12, 12-15
✆ **06.82.07.33.68**

01 - Vds porte d'entrée en bois - vitrée - grille fer forgé hauteur 2m15 largeur 91 cm avec clef
✆ **06.98.45.33.98**

01 - Vds 500 piquets chataignier 1m80 - 4000 tuiles creuses - 2 poutres chêne 30x30x7m - 2 colonnes CH 20x20x2,50 à 3,80 - chaudière bois bûche 1m10 jamais montée
✆ **06.11.54.02.97**

42 - Agric. vds foin 1 coupe PN 2 coupe PT 1 coupe enruban. PT 2014 + tank lait Japy 1200 L Sud Loire
✆ **06 88 73 18 88**

69 - Vends 10 balles de foin - 1 vêleuse cause retraite.
✆ **04 78 48 42 62**

73 - Vds très beaux acacias coupés à 2 m idéal pour faire des piquets, prix 50 euros la stère.
✆ **04 79 84 25 56**

Location

Agricole

26 - Jeune agriculteur cherche terrain agricole à louer en Drôme labourable et irrigable
✆ **06 89 44 75 22**

Offre

Emploi

07 - Dept 45 Expl Polycul/Elev. Rech Jeune retraité pr Trx Agri, Bricoleur, Mais rénov équipée 90M² L'Avenir Agricole de l'Ardèche 4, ave de l'Europe Unie BP 139 07001 Privas
✆

58 - Recherche salarié agricole motivé avec expérience souhaitée. (1105)
✆ **03 86 29 83 56 HR**

70 - Expl. laitière secteur Gy (Haute-SaÙne) recherche un salarié agricole expérimenté pour un poste de vacher. Possibilité de logement sur place. CDI Temps Complet.
✆ **06 75 79 44 60**

71 - Exploitation viticole du sud Mâconnais recherche un(e) salarié(e) viticole en CDI temps complet. Tous les travaux de la vigne et conduite d'engin. Poste évolutif. Profil recherché : expérience et autonomie ou jeune motivé, avec une première expérience et désireux d'évoluer. Poste à pourvoir de suite. Rémunération selon profil. Contact : FDSEA 71, maison de l'agriculture, BP 522, 71010 Mâcon cedex - courriel : service.emploi
✆ **03.85.29.57.29.**
03 85 29 56 50

84 - Rech. JH fils Agriculteur exp. cond. tracteur pr. trav. vignes, lavande. Logé studio, de mai à octobre. Siren 342849718.
✆ **06 86 86 84 30**
04 90 72 44 64

89 - Exploitation lait bio CHERCHE associé prod. lait (VL), exp. ou formation requise (réf. 120C)
✆ **06 80 14 38 06**

Service

01 - CTRM Michel Servignat propose réparation moteurs tracteurs, TP, engins agricoles et viticoles. Rectification culasse, etc...http://michelservignat.wiw.com/ctrm
✆ **06 63 43 51 15**

Demande

Emploi

42 - H célibat. 52 ans cherche trav. saison arbori viti libre de suite si possible hebergt. permis vl
✆ **06 17 19 29 26**

69 - Thevenet M. cherche heures de travail mardi/jeudi en transfo, vente, ect.
✆ **06 60 44 21 58**

71 - Jeune homme, 15 ans, actuellement en classe de Dima au CFA de Gueugnon dans le 71, recherche pour la rentrée de 2015 un maître d'apprentissage dans le secteur de l'agriculture, région Bourgogne. Si vous êtes intéressé, vous pouvez appeler au
✆ **06 03 36 50 85**

Mariage

Rencontre

68 - JH 36 ans célib. désire rencontrer JF 25/36 ans pour fonder foyer durable et stable, accep. un enfant, non fumeur, aime sorties, balades. Ecrire au journal L'est agricole et viticole - 6 rue de la Haye, CS 90045 Schiltigheim 67014 Strasbourg Cedex sous la référence 70942.
✆

Animaux

Divers

74 - Eleveur Aubrac inscrit Upra vds génisses 1 an dociles hab attache ttes garanties sanitaires.
✆ **06 75 50 92 59**

74 - A vendre béliers race Suffolk, un adulte et trois jeunes 1 an.
✆ **04 50 43 50 01**

Bovin

01 - Blonde d'Aquitaine vds taureaux de 12 à 18 mois + 2 vaches garanties sanitaires livraison possible
✆ **06.77.19.11.44**

01 - Vds broutardes charolaises génisses à saillir origine IA - Chatard à Viriat
✆ **06.83.37.16.62**

01 - Vds taureaux Charolais HBC fils de Bobino 18 mois et 1 de 3 ans + vaches à terme
✆ **06.75.74.73.91**

03 - Vends taureaux 2 ans et taureaux 13 mois au pré. Prix intéressant GOZARD Gilles
✆ **06 69 01 80 73**

21 - VENDS grand choix de reproducteurs HBC 1 et 2 ans. GAEC Ferroux - Savilly (réf. 08VB1)
✆ **06 84 86 22 72**

21 - Elevage charolais (HBC) BAUDOT à Pont et Massène 2 taureaux adultes, 25 taureaux de 2 ans et large choix veaux d'un an et ce, en apportant toutes garanties. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Accueil permanent ou sur RDV et livraison toutes distances. (réf. 080C)
✆ **03 80 97 23 28**
06 07 75 59 74

21 - VENDS taureaux reproducteurs charolais HBC, adultes - 15 mois et taureau 2 ans sans cornes fils de Virgil. Laurent Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 09VB1)
✆ **06 76 65 35 98**

21 - Elevage charolais inscrit VEND veaux 15 mois, OR IA, vêlage facile, Virgil, Artois et monte naturelle, fils de Grand Duc, prix de famille Semur 2014, TGS, prime CG 21. GAEC Lechenault Frères - St Thibault (réf. 0911)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - VENDS taureaux reproducteurs CHAROLAIS 1 à 3 ans, - 4 vaches vêlées, - 8 laitonnes, - 5 génisses de 2 ans. G.S. Gérard Virely - 21460 Epoissotte (réf. 100B)
✆ **06 73 10 01 13**
03 80 96 44 68

21 - Elevage charolais HBC, EARL Gabory Bruno VEND taureau adulte 5 ans, origine Cadoux, - taureaux 2 ans et 13 - 14 mois, IND IBR (réf. 1002)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - VENDS taureaux HBC 2 ans, 15 mois, vêlage facile, TGS. Livraison assurée. Fred. Lechenault (réf. 1004)
✆ **06 67 09 79 80**

21 - VENDS taureaux charolais HBC, 2, 4 et 5 ans, IBR A, TGS. Tursin Sébastien - Villargoix (réf. 1005)
✆ **06 85 51 56 86**

21 - Elevage HBC depuis 30 ans 100% IA Vend 2 taureaux de 2 ans à génisses, VIRGIL, LORSINI,7 taureaux de 18 mois FULL SC,GIONO ,TOMBAPIC,VIVIERS, VITTOZ,IV MATdes mères de 103 à 114, le tout IBR-A, PCR-BVD négatives, tous éligibles, prime CG, Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant.(110D)
✆ **03 80 84 33 13**
ou 06 15 28 77 63

21 - Elevage charolais GAEC Henriot VEND reproducteurs HBC 15 mois, or. IA, vêlage facile, GS. (réf. 12VB2)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - Elevage HB LIMOUSIN Vend taureau adulte, - 2 taureaux 18 mois, - 5 génisses 12 mois (réf. 120J)
✆ **06 30 82 41 63**

25 - Race montbéliarde VEND ou ECHANGE vaches laitières, génisses pleines, livraison assurée. (réf. 120B)
✆ **06 82 66 55 60**
03 81 50 46 81

38 - Vends taureaux Holstein 15 et 7 mois, pères Barbwire Red et Pitbull. CHORIER Martial
✆ **06 37 10 91 86**

42 - Vds taureaux Charolais 2 ans et 16 mois - HBC - vel. facile - Cuisset JM
✆ **04 77 64 53 33**
ou 06 30 92 60 12

42 - Vds taureaux prêts à saillir Holstein Rouge et Noir Montbéliard Charolais Limousin - TBO - poss. location
✆ **06 89 30 04 69**

42 - Vds taureaux Charolais 14-16 mois Hbc vel. facile Grouiller Jp
✆ **06 71 99 65 43**

57 - Vends 22 génisses Prim'Holstein bio plaine, disponibles avril environ.
✆ **06 83 52 34 63**

58 - VENDS taureaux charolais HBC, - veaux reproducteurs 2 ans et adultes issus de très bonnes origines, GS, semences pour vêlage facile sur génisses. Elevage Roger Batho - 58330 Saxi Bourdon (réf. 0210)
✆ **03 86 58 35 52**
06 74 69 21 83

58 - Elevage reproducteur LIMOUSIN vend veaux de l'année HBL ou non, IND IBR. David Thoulé (réf. 030D)
✆ **06 10 09 65 69 ou 03 45 82 90 10**

58 - VENDS reproducteurs 14 - 15 mois, HBC, origine IA, bon index, vêlage facile. EARL Dominique Compot (réf. 060E)
✆ **06 03 59 84 26**



58 - VENDS reproducteurs charolais 1 an - 2 ans - 3 ans, HBC et non. Guinot - Sermarges (réf. 0605)
✆ **03 86 84 33 19**
ou 06 50 19 42 35

58 - VENDS taureaux 18 mois/2 ans + veaux de l'année, charolais inscrits HBC, toutes garanties sanitaires (réf. 07VB1)
✆ **06 31 37 86 81**

58 - VENDS gros veaux reproducteurs HBC, prêt à saillir. Charetier - Anlezy (réf. 0909)
✆ **03 86 60 23 29**
06 37 43 86 56

58 - VENDS veaux reproducteurs charolais HBC. GAEC Debout - Niault 58110 Chougny (réf. 100C)
✆ **06 26 01 58 72**

58 - VENDS 2 taureaux charolais HBC 4 et 5 ans, IND IBR. EARL Coudret 58350 Chateauneuf Val de Bargis (réf. 1006)
✆ **03 86 69 25 38**
06 99 35 67 34

58 - VDS bon taureau charolais HBC TGS IBR A. Maenhout Francis, chevenon.(1102)
✆ **06 62 11 09 65**

58 - VDS Reproducteurs limousins 15 mois à 2 ans, type mixte viande, très doux + laitonnes Limousines.(11VB1)
✆ **06 10 34 28 10**

58 - Elevage charolais HBC - EARL de Beaumont - Alligny en Morvan VEND taureau 4 ans, - taureaux 2 ans et 15 mois, ind. IBR. Livraison toutes distances (1106)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - VD Veaux reproducteurs 12-15 mois HBC IBRA Gaec BEAUZON Préporché (1106)
✆ **03 86 84 21 53**
ou 06 58 95 93 59

58 - VENDS veaux repro., - taureaux 2 ans et adultes, HBC, TGS, prix raisonnable. EARL des Morillats - 58360 Préporché (réf. 120A)
✆ **06 33 49 46 88**

58 - VENDS taureau 2 ans HBC, TGS. EARL des Theuran - Magny-Cours (réf. 120I)
✆ **03 86 58 11 54**
06 20 87 11 85

58 - VENDS bon taureau charolais 2 ans HBC, IBR A. Gresle - Inty Challement (réf. 1204)
✆ **03 86 29 62 74**
07 87 95 74 94

58 - VENDS taureaux LIMOUSINS 1 et 3 ans, - CHAROLAIS 2 ans, 3 et 6 ans, BO. Pannetier Denis (réf. 1203)
✆ **06 81 04 68 24**

58 - VENDS taureau 3 ans consanguinité, - gros veaux reproducteurs, vêlage facile. EARL Guillien - 58500 Epiry (réf. 1205)
✆ **03 86 22 43 36**
06 82 51 97 32

58 - Cause cessation laitière VEND vaches NORMANDES en lait et prêtes à vêler, - génisses prêtes à vêler, IND IBR. (réf. 12VB3)
✆ **06 61 14 25 54**

69 - Cause maladie vends vaches laitières montbéliardes.
✆ **06 26 38 53 79**

69 - Vds 4 génisses Prim-Holstein rouge et noire 1 à 6 mois.
✆ **04 78 48 44 23 HR**

69 - AV génisse montbéliarde 3 semaines, étables CL.
✆ **04 74 63 52 83**

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - Vds très bons taureaux repro. charolais 2 ans, HBC, IBR A, bonne origine.
✆ **06 07 57 55 40**
ou 03 85 24 24 96 H.R.

71 - Vends taureaux 2 ans et 15 mois, HBC. Gauthey Alexis, La Comelle.
✆ **06 22 32 71 91**

71 - VENDS taureau adulte, 18 - 12 mois au pré, soins raisonnés, bonnes origines. GAEC Goulliard (réf. 090B)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Elev. charolais HBC, vente amiable, 25 taureaux 20-24 mois. EARL Pacaut J.-M., "Chazeux", Laizy.
✆ **06 84 10 17 27**

71 - Vds taureaux et génisses 18 mois, HBC, garanties sanitaires, livraison, indem. IBR. Gaec Dufraigne, 71 La Tagnière.
✆ **06 07 69 80 55**
06 07 31 03 42

71 - Elevage HBC vd 1 taureau 4 ans + 1 taureau 3 ans + 2 tx 2 ans + grand choix veaux, TGS, prix raisonnable. Coureault Gabriel.
✆ **06 33 30 80 95**

71 - Vends génisses charolaises élevage, cause cessation.
✆ **06 17 93 99 06**

71 - Vends 20 taureaux 22 mois, HBC, repro., au pré, T. B. qualité et origine. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. http://gaecbonnot.free.fr
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vds taureaux charolais HBC, 2 ans, 1 an et adultes au pré, TGS, IBR A. Chatillon J.-M., 71 Mesvres.
✆ **06 15 93 22 70**

71 - Elevage Pallot à Oudry 71 vend taureaux 2 ans, hivernés au pré, TGS, livraison possible.
✆ **06 16 50 72 21**

71 - Vds bons taureaux, HBC, 2, 3 et 4 ans, TGS, liv. poss. Ducert Claude, Martigny-le-Conte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Elevage HBC vend taureaux 3 ans, 2 ans, hivernés au pré, TGS. Dumont B.
✆ **06 48 20 82 79**

71 - Gaec Pichard vend taureaux repro. 15 mois, HBC, 1 SC, TGS. Sanvignes-les-Mines.
✆ **06 74 08 93 60**

71 - Vds taureau charolais HBC, 4 ans, IBR A, vêlage facile. Pacaud Jean-Luc, Charolles.
✆ **06 73 99 15 65**

71 - Vends taureaux adultes 6, 3 et 2 ans, cause consanguinité, IBR A, livraison possible.
✆ **06 88 06 95 93**

71 - Vds grd choix tx 2 ans et 15 mois, père Givry (Pinay x Apollon) Capitaine (Ifnais 112), 2 tx adultes 1 Ivmat 116 Cyrano x Novotel et 1 Ivmat 119 Bobinox New Jersey + génisses 2 ans inséminées de Chic ou à saillir, TGS. EARL Devillard Jacques, Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

89 - VENDS taureaux 18 mois et veaux reproducteurs 15 et 16 mois avec ou sans corne, HBC, facilité de vêlage, livraison assurée (réf. 0803)
✆ **06 87 16 54 66**

89 - VENDS taureaux à génisses charolais HBC, TGS, - 1 adulte 3 ans et 16 mois. EARL Baudot - Fulvy (réf. 0806)
✆ **03 86 75 15 33**
06 19 96 60 17

89 - VDS 6 Taureaux 17 mois or IA, velage facile
✆

89 - VDS 6 Taureaux 17 mois or IA velage facilité TGS EARL MONTENAT Lucy le Bois.(1103)
✆ **06 13 13 39 48**

Caprin

01 - Recherche chèvres boucs de réforme brebis béliers gros chevreaux
✆ **06.12.61.55.72**

Ovin

21 - VDS Béliers Ile de France cause retraite .(1104)
✆ **03 80 35 00 84**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65.**

Porcin

26 - Vds charcutiers 120 kgs, jeunes truies, livraison possible.
✆ **06 73 47 78 29**

Equin

38 - Vends Jument Ardennaise, 12 ans, 850 Kg, plein papier.
✆ **06 06 71 08 38**

38 - Vds 2 ânesses grises Croix Saint André, 6 ans, pucées, 25 et 18 mois, très dociles. TRIPIER Paul, ST SULPICES DES RIVOIRES.
✆ **04 76 07 10 88**

89 - VENDS étalon anglo/arabe issu HN, lignée course et endurance, TB fertilité, produits vis à l'élevage, fait la monte Yonne Sud. (réf. 120G)
✆ **06 83 37 20 07**

Chien

01 - Vds chiots border collie pure race extra sur bovin LOF 250269801064243
✆ **06.81.68.50.73**

21 - VENDS chiens Bouvier Bernois, mâle, femelle (réf 12VB1)
✆ **03 80 84 44 52**

70 - A vendre chiots Beauceron 200Ä. Vds Semoir Vicon 800L Kit Agitation neuf.
✆ **03 84 94 30 03**

Chasse-Gibier

01 - Vds cheminée Deville insert bois dimensions 60x35 cm démontée
✆ **06.73.53.09.35**

07 - Spécialiste Lapins de Garenne repris en parc, adaptation garantie, livraison, documentation.
✆ **06 82 28 12 19**

Terres de Bourgogne



Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services









TRACTEURS

	CV	an	Heures
JOHN DEERE 6620 Premium TLS, TBE, révisé	125	2006	3950
JOHN DEERE 6620 Premium, TBE, révisé	125	2002	6250
JOHN DEERE 6330 Premium TLS,TBE, révisé	110	2008	5200
JOHN DEERE 6430 Premium TLS, TBE, révisé	125	2009	3700
JOHN DEERE 6534 STD, TBE, révisé	125	2011	1550
JOHN DEERE 5075 E, arceau + chargeur, TBE, révisé	75	2012	730
JOHN DEERE 5720 + chargeur, BE, révisé	80	2004	4660
FENDT 209.S + chargeur, TBE	95	2009	2800
NEW HOLLAND TNF 75, déstockage	75	1998	4500
NEW HOLLAND TN 75 FA, à rentrer	75	2005	3650
LANDINI Vision 95, TBE	95	2006	3500
MF 3645 + rel et pdf av, TBE	95	2008	1750

MATERIELS

Faucheuse condition. JOHN DEERE 730, état neuf, déstockage, 2013, 3 m
Faucheuse KUHN GMD 350, état exceptionnel, 2011, 3 m 50
Fauch. KVERNELAND 2524, BE, petit prix, 06, 2 m 40
Faneuse KVERNELAND 8068, orientation hyd des roues, TBE, 1998, 6 m 80
Faneuse CLAAS Volto 770, TBE, révisée, 7 m 70
Andaineur KUHN GA 3501 GM, essieu simple, TBE, 1999, 3 m 50
Cover crop KUHN XS 24, disques neufs, TBE, déstockage, 08, 3 m
Charrue NAUD RN 2.04, trisoc non stop, 14", BE, déstockage, 1991
Epand/fumier GILIBERT Helix 6 pro, 2 hérissons verticaux, BE, 2005, 6 T
Enruban. KVERNELAND UN 7554, portée, mat 750 mm, TBE, révisée, 2003
Benne mono. LA CAMPAGNE BC 9, bennage, compresseur, BE, 1991, 9 T
Epareuse MC CONNEL PA 5600 pro, TBE, révisée 2008
Télescopique CATERPILLAR TH 337,TBE, 2009, 2800 h.

Portes ouvertes à UZERCHE
Les 27 et 28 Mars 2015
Défi Mat 19140 UZERCHE
Contact : Lionel PARSOIRE
05 55 73 70 16
ou 06 47 18 94 80
Mail : lparsoire@defimat.fr
www.defimat.fr

Elan ✆ 01 49 84 94 28



RINÇOTOP®

Le RINÇOTOP®, pratique, simple et robuste est un appareil, qui raccordé à une arrivée d'eau claire, permet de rincer efficacement les bidons de produits de capacité de 1 à 20 litres, notamment lors de leur transfert dans les cuves de tous types de pulvérisateurs agricoles.

Cet appareil comprend :

• Un pistolet en plastique robuste, résistant à haute pression maxi 5 bars. • Un conduit en tube inox coudé qui après avoir vidé le produit dans la cuve, peut s'enfoncer et aller au plus profond du bidon, le rincer et récuperer dans cette cuve le produit résiduel en évitant les éclaboussures. • Une buse rotative fendue en tête, propulsant un jet à force laminaire qui pulvérise l'ensemble de l'intérieur du bidon, évacuant les résidus phytosanitaires dans la cuve, et facilitant un nettoyage complet de celui-ci. En récupérant ces résidus, vous protégez l'environnement, gagnez en efficacité sur le transfert du produit et économisez jusqu'à 5% du produit utilisé.

BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14

Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
30001		152,00	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
Ville :
Code Postal : Tél. :

Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637

EA14 - Photos non contractuelles

PETITES ANNONCES

3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne

Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver

parue le:
Nom - Prénom :
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant : TTC
(dont TVA 20 % soit €)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

FINANCIERE DES HERBEUX

**Société civile au capital de 445.000 €
Siège social : 2, rue des Santenots Meursault, 21190 Meursault
443 090 063 RCS Dijon**

Suivant procès-verbal en date du 27.02.2015, l'assemblée générale mixte a décidé de prendre acte de la démission de Monsieur Claude Delery, de ses fonctions de co-gérant, et ce à effet du 04.11.2014.
Mention en sera faite au RCS de Dijon.
Le Gérant.

AL211213975

TRANSFERT DE SIÈGE

ACDE

**SARL au capital de 20 000 euros
Siège social : 10 C rue Paul Verlaine 21000 Dijon
493 077 010 RCS Dijon**

Aux termes d'une décision en date du 16/02/2015, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 10 C rue Paul Verlaine, 21000 Dijon au 37 A avenue Françoise Giroud, Parc Valmy, 21000 Dijon à compter du 16/02/2015, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, la Gérance

AL211213921

ACADE

**SARL au capital de 5 100 euros
Siège social : 10 C rue Paul Verlaine 21000 Dijon
800 182 099 RCS Dijon**

Aux termes d'une délibération en date du 16/02/2015, l'AGE des associés de la SARL ACADE a décidé de transférer le siège social du 10 C rue Paul Verlaine, 21000 Dijon au 37 A Avenue Françoise Giroud, Parc Valmy, 21000 Dijon à compter du 16/02/2015, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, la Gérance

AL211213922

DI-RAME

**SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 C rue Paul Verlaine 21000 Dijon
794 321 307 RCS Dijon**

Aux termes d'une délibération en date du 16/02/2015, l'AGE des associés de la SARL DI-RAME a décidé de transférer le siège social du 10 C rue Paul Verlaine, 21000 Dijon au 37 A Avenue Françoise Giroud, Parc Valmy, 21000 Dijon à compter du 16/02/2015, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, la Gérance

AL211213923

A & R ASSISTANCE ET REALISATION

**Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 euros
Siège social : 4, rue de la Maladière 21 610 Fontaine-Française
487 892 267 RCS Dijon**

Par un procès-verbal de l'associé unique du 11 mars 2015, le siège social a été transféré 5, rue Jean Renaud, 21 000 Dijon à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de Dijon.

AL211213959

ESPACE RENOVATION

**Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000 euros
Siège social : 1, rue de Cluj 21 000 Dijon
508 857 711 RCS Dijon**

Par un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mars 2015, le siège social a été transféré 3, rue de la Goulette, 21 850 Saint-Apollinaire à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention au RCS de Dijon.

AL211213964

AS INGENIERIE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 5.040 Euros
Siège social : 488 Rue des Vignes Dardelain 21160 Marsannay la Côte
754.082.071 RCS Dijon**

L'AGE du 26.12.2014 a décidé de transférer le siège social à Beaune (21200) 45 Route de Seurre, à compter du même jour, et modifié en conséquence l'article 4 des statuts.
Ancienne mention : 488 Rue des Vignes Dardelain 21160 Marsannay la Côte.
Nouvelle mention : 45 Route de Seurre 21200 Beaune.
RCS Dijon.

AL211213974

MODIFICATION DE CAPITAL

FIDUCIAL SOFIRAL

**Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie 21000 Dijon**

C.E.V.A. PAYSAGE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 2 525 euros
Siège social : 13 rue du Locheret 21130 Auxonne
RCS Dijon 513 653 535
SIRET 413 653 535 00015**

Capital social
Ancienne mention : 5 000 euros
Nouvelle mention : 2 525 euros
Pour avis : La Gérance

AL211213965

**ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats au barreau de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme 71100 Chalon sur Saône**

AVANTAGE

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 20.224 Euros
Siège social : 74, Route de Pommard 21200 Beaune
R.C.S. Dijon 410 107 486
SIRET 410 107 486 00020**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 25 février 2015, la collectivité des associés a décidé :
- d'augmenter le capital social d'une somme de 2.560 Euros, et de le porter ainsi à 22.784 Euros par apport effectué par Monsieur Fabrice DERATS de 125 parts sociales de la société INVEST HOTEL évaluées à 379.680 euros et création de 160 parts nouvelles de 16 chacune, émises au prix unitaire de 2 373 euros, soit avec une prime d'apport de 2 357 euros par part sociale, intégralement souscrites et libérées.
- d'augmenter le capital social d'une somme de 576 Euros, et de le porter ainsi à 23.360 Euros par la création de 36 parts nouvelles de 16 euros chacune, émises au prix de 2 373 euros chacune, soit avec une prime de 2 357 euros par part, intégralement souscrites et libérées en numéraire.
- de modifier les articles 6 et 7 des statuts en conséquence.
Pour avis
La gérance

AL211213971

NON DISSOLUTION

HOME 21

**SARL au capital de 15 000 €
21 rue du Commerce - ZAC des Charrières 21800 Quétigny 790 273 684 RCS Dijon**

Avis.
Aux termes de l'AGM du 30/06/2014,les associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société..

AL211213976

XL 21

**SARL au capital de 15 000 €
21 rue du Commerce
ZAC des Charrières
21800 Quétigny790 281 612 RCS Dijon**

Avis.
Aux termes de l'AGM du 30/06/2014,les associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société

AL211213977

DISSOLUTION LIQUIDATION

REGALLIANCE CAPITAL

**SARL au capital de 40 000 euros
Siège social : 6 rue du Buisson d'Argent 21220 Epernay Sous Gevrey
538 877 929 RCS Dijon**

L'AGE du 31 décembre 2014 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Elle a nommé comme co-liquidateurs M. Rémi Gachet demeurant 9 allée des Erables (69290) St Genis Les Ollières et M. Marc Verdy demeurant 6 rue du Buisson d' Argent (21220) Epernay sous Gevrey. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

AL211213748

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens **suivants :**
CHASSAGNE-MONTRACHET: Fonds occupés Vigne Chassagne Montrachet 1er Cru blanc «Morgeot». 43 a 14 ca - Ez crottes: AS-138[87] - Guerchere: AS-139[88]
SANTENAY: Fonds occupés Vigne Santenay 1er Cru rouge
25 a 99 ca - Grand clos rousseau: AM-2
LES MAILLYS: Terre - Objectif : Maintien des exploitants sur les parcelles.
2 ha 54 a 06 ca - Basses echenaux: YA-16 - Le faubourg: BD-118
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 07/04/2015** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL211213979

REGALLIANCE CAPITAL

**SARL en liquidation
au capital de 40 000 euros
Siège social: 6 rue du Buisson d'Argent 21220 Epernay Sous Gevrey
538 877 929 RCS Dijon**

L'AGO du 31 décembre 2014 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mrs Remi Gachet et Marc Verdy de leur mandat de liquidateur, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL211213749

FIDUCIAL SOFIRAL

**Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie 21000 Dijon**

DISSOLUTION

**Société civile Immobilière «J L G»
SCI au capital de 152,45 euros en cours de liquidation
Siège social : 50 route de Dijon 21470 Brazey en Plaine
RCS Dijon 414 775 726
SIRET 414 775 726 00022**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 janvier 2015 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Eric SCHOEFFER demeurant à Magny sur Tille (Côte d'Or) - 01 rue grande pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts.
Le siège de la liquidation est fixé à Brazey en Plaine (21470) - 50 route de Dijon. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur : Eric SCHOEFFER

AL211213966

KRISLYNE

**SARL en liquidation
au capital de 7 700 euros
Siège social : 1,rue Pasteur 21300 Chenove
437 775 885 RCS Dijon**

PV AGE du 10 mars 2015 : les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10/03/2015, suivie de sa mise en liquidation amiable. Liquidatrice : Mme Evelyne Detrie, Saint Julien (Côte d'Or) 15, rue du moulin, a qui ont étés conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Siège de la liquidation : Chenove (Côte d'Or) 1,rue Pasteur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Pour avis.

AL211213968

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SARL FOODINO au capital de 500 euros.
Siège social : 1 bd des Valendons, 21300 Chenôve.
Objet : restauration rapide sur place sans alcool
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Gérant : M Ahabbad Mohamed demeurant 61 ter avenue Aristide Briand 21000 Dijon nommé pour une durée indéterminée.

AL211213972

YADALI

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 février 2015 il a été constitué une Société civile présentant les caractéristiques suivantes.
Dénomination sociale : YADALI,
Capital : 100 euros.
Siège social : 47, rue du tire pesseau Dijon (21000),
Objet : l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation, l'attribution en jouissance de tout immeuble et droit immobilier; L'édification de tout immeuble à usage d'habitation la vente en totalité ou par fraction dudit immeuble. La mise à disposition de ses associés. La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, de droits sociaux ou tout autres titres; Tout placement de capitaux sous toute forme et toute opération financière mobilière ou immobilière; La propriété et la gestion de tous biens mobiliers; La cession des biens dont elle sera propriétaire pour autant toutefois qu'elle ne porte pas atteinte eu caractère civil de la Société; Et généralement, toutes déclarations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Durée : 99 ans.
Gérance : BOUDIAF Mourad & Saliha, demeurant à 47, rue du tire pesseau, Dijon (21000), gérants statutaire de la société pour une durée non limitée. L'immatriculation: au RCS Dijon. La gérance, Mourad BOUDIAF.

AL211213937

SARL VIE & NATURE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 42 rue de l'Orme 21400 Etrochey**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 10 mars 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : SARL VIE & NATURE
Siège social : 42 rue de l'Orme, 21400 Etrochey
Objet social : - l'entretien et l'aménagement des espaces verts, parcs, jardins, potagers, abords de routes, et plus généralement de tout terrain privé ou public : tonde de pelouses, élagage d'arbres et taille de haies, débroussaillage, petit jardinage, - l'entretien de la maison, les travaux ménagers et le petit bricolage, - la collecte et livraison de courses, de linges, - les soins et promenades d'animaux de compagnie; - l'entretien et la vigilance temporaire à domicile de résidence principale et secondaire, et l'assistance administrative à domicile.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Brice Arnaud Mariglier demeurant à Pothieres (Côte d'Or) - 22 rue de la Porte de Mussy ; Madame Lydie Raillard demeurant à Etrochey (Côte d'Or) - 42 rue de l'Orme ;
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon
Pour avis : La Gérance

AL211213969

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination: Eco-logique
Forme: SAS
Capital: 1000 euros
Siège: 164 bis Avenue Victor Hugo 21000 Dijon
Objet: Vente, négoce, intermédiation et pose de tous supports de produits se rapportant à l'isolation des biens, matériaux et sources d'énergie et tous supports rattachés à l'environnement durable de l'habitation par tout type de source, conseil en gestion de l'économie d'énergie de l'isolation et en environnement durable de l'habitation et de ses **accessoires.**
Durée: 99 ans
Président: M. BETTI Frédé&ric 164 bis av. Victor Hugo Chez Monsieur Valenti 21000 Dijon Tout associé a accès aux assemblées et chaque action donne droit à une voix. Les actions sont librement négociables.
RCS: Dijon

AL211213973

NIÈVRE

NOMINATION

PLEUCHOT - T.P.

**SAS au capital de 550 000 €
Siège social : 16 bis rue des Chaumottes 58660 Coulanges Les Nevers
443 136 577 RCS Nevers**

L'assemblée ordinaire du 18/10/2014 a nommé en qualité de Présidente, la SARL CYRUS PARTICIPATIONS, 16 Bis rue des Chaumottes 58660 Coulanges Les Nevers, 750 973 232 RCS Nevers, en remplacement de M. Stanislas de Pommereau.
Pour avis.

AL581214227

EARL XAVIER DUBOIS

**Capital de 107.370 euros
Siège social : Domaine de la Cure 58130 Ourouer
RC Nevers 489 851 691**

Par une ordonnance en date du 02 mai 2014 rendue par le vice Président du TGI de Nevers, Maître Charles Gorins, sis : 01 avenue du Général de Gaulle – Résidence Carnot – 58000 Nevers, a été désigné en qualité d'administrateur provisoire suite au décès de M. Xavier-Hugues Dubois.
Par une ordonnance en date du 24 février 2015 rendue par le vice Président du TGI de Nevers la SELARL FRANCK MICHEL – ALAIN MIROITE – CHARLES GORINS – NICOLAS DESHAYES, Administrateurs judiciaires associés, siège social : 10 allée Pierre de Coubertin – 78000 Versailles, RC Versailles D 423 719 178, a été désignée en qualité d'administrateur provisoire, en remplacement de Maître Charles Gorins.
Pour avis.

AL581214231

TRANSFERT DE SIÈGE

LA SARL VITRY FRANCE

**au capital de 7622 euros
siren 419 717 608 RCS de Nevers
Gérante : Carole Petit
Siège social : 22 route de Nevers 58160 Sauvigny Les Bois.**

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 février 2015, a été décidé de transférer le siège social et l'établissement de ladite société du 22 route de Nevers 58160 Sauvigny les Bois au 17 impasse de Véreaux 18600 Sancoins à compter du 1er mars 2015, et de modifier l'article 5 des statuts en conséquence.
Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes:
La société sera désormais immatriculée au RCS de Bourges.
Pour avis

AL581214225

CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE DECIZE

Les sociétaires sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse ci-dessus qui est convoquée par le Conseil d'Administration à la date suivante :
Le 09 avril 2015 à 18h30
Salle Théodore Gérard
Decize
Ordre du jour de la réunion :
1- Bienvenue, ouverture de l'Assemblée , constitution du bureau
2- Compte rendu d'activité
3- Présentation du bilan et du compte de résultat.
4- Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes
5- Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat
6- Résolutions, quitus et décharge au Conseil d'Administration
7- Elections au Conseil d'Administration, 1 poste est à pourvoir*
8-Allocution de l'invité d'honneur
9-Clôture de l'Assemblée générale
Le président du Conseil d'Administration
*Les candidatures sont à adresser au siège de la Caisse 8 jours au moins avant la date de l'Assemblée générale.

AL581214234

MODIFICATION DE STATUTS

DOMAINE DE CHALIGNY

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Chaligny 58120 St Hilaire en Morvan
493536072 RCS Nevers**

Avis
Aux termes d'une décision en date du 23 février 2015, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'exploitation d'un centre de
vacances et parc résidentiel de loisirs et de modifier en conséquence l'article
2 des statuts.
Pour avis. La Gérance.

AL581214222

**Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud 58000 Nevers**

A. BERTRAND ET CIE

**SARL au capital de 1.524,49 €
Siège Social : 87-89, rue François Mitterrand 58000 Nevers
571 880 707 RCS Nevers**

La société, initialement constituée pour une durée de 75 années à compter du 28 août 1941, a été prorogée d'une durée complémentaire de 50 années pour arriver à expiration le 27 août 2066 par décision de l'associé unique du 23 février 2015.
Pour avis, le gérant Antoine BERTRAND

AL581214235

SCI SUPER RONSARD

**Société Civile au capital de 30 000 €
Ancien siège social :
7 Bis, Boulevard de la République Immeuble les « 3R » 58000 Nevers
Nouveau siège social : 7, Rue Henri Barbusse 58000 Nevers
344 137 385 RCS Nevers**

Aux termes d'un acte sous seing privé du 3 février 2015, les associés ont décidé à compter rétroactivement du 1er février 2015 :
- de transférer le siège social sis à Nevers (58) du 7 Bis, Boulevard de la République, Immeuble les « 3R » au 7, rue Henri Barbusse, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
- d'étendre l'objet social à l'acquisition, mise en valeur, administration, location de tous immeubles et biens immobiliers, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis, la Gérance

AL581214252

CESSION

**Maître Julien BOISBEAUX
Notaire
18140 Sancergues**

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Julien BOISBEAUX**, Notaire, le 4 mars 2015, enregistré à BOURGES, le 10 Mars 2015 bordereau 2015/257 Case n° 1, a été cédé par:
La Société **LES FILAOS**, S.A.R.L au capital de 10000 €, dont le siège est à Nevers (58000), 41 Avenue Colbert, identifiée au SIREN sous le n° 478 501 372 et immatriculée au R.C.S de Nevers.
A :
La Société **MI-CECCO SAS**, Société par actions simplifiée au capital de 20000 €, dont le siège est à Nevers (58000), 41 avenue Colbert, identifiée au SIREN sous le n° 809 506 157 et immatriculée au R.C.S de Nevers.
Un fonds de commerce de **restauration,pizzeria-brasserie, bar, vente de plats et pizzas à emporter et vente de tous articles et produits dérivés ou non**, exploité à Nevers (58000) 41 Avenue Colbert, lui appartenant, connu sous le nom commercial L'ENVIE, pour lequel le cédant est identifié sous le numéro SIREN 478 501 372 et immatriculé au RCS de Nevers et pour le Répertoire des Entreprises et des Etablissements, le fonds est identifié à l'INSEE sous le n° SIRET 478 501 372 00021.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du 4 mars 2015.
L'entrée en jouissance a été fixée au 5 mars 2015.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de deux cent cinquante mille euros (250.000€), s'appliquant aux éléments incorporels pour deux cent trente mille euros (230.000€) et au matériel pour vingt mille euros (20.000€) ; marchandises en sus.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au Cabinet LEGALYS CONSEILS Société d'avocats 3 Rue de Bengy 58640 Varennes Vauzelles, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL581214230

CESSION LABORDE/ L'ANTRE POT'S

Suivant acte sous seing privé en date à Nevers (58) du 6 mars 2015, enregistré au Pôle Départemental d'Enregistrement de Nevers (58) le 11 mars 2015, bordereau n° 2015/257, case n° 4, Mme Marie-Thérèse Laborde dt à Cosne Cours sur Loire (58), 24, rue Alphonse Baudin a cédé à la société L'ANTRE POT'S, SARL au capital de 1 500 € ayant son siège social à La Charité sur Loire (58), 11, Rue du Pont, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 809 985 237, un fonds de commerce de bar, restauration rapide connu sous l'enseigne « PUB LANSDOWNE » sis et exploité à La Charité sur Loire (58), 11, Rue du Pont, moyennant le

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Tribunal de commerce de Chambéry

Par jugement en date du 20/01/2015, le Tribunal de Commerce de CHAMBERY a prononcé Résolution du plan de redressement et prononcé de la liquidation judiciaire

de **SOBRAL**

Ancienne Usine Péchiney Rive Droite du Guiers

73520 St Béron

R.C.S.: 351 356 076

A nommé administrateur Me Saint Plerre Rémi 228 rue Paul Gidon 73000 Chambéry avec pour mission d'administrer.

A nommé liquidateur la SELARL ETUDE BOUVET ET GUYONNET représentée par Me Bouvet 44 av Charles Montreuil L Axiome BP 60219 73002 Chambéry Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer auprès du liquidateur dans le délai de deux mois à compter de la publication au Bodacc à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés. L'activité est maintenue jusqu 'au 20 février 2015.

Ets secondaire:

rue Auguste Lambiotte

58700 Prémery

Le Greffier.

AL581214242

Tribunal de commerce de Paris

Par jugement en date du 19/02/2015, le Tribunal de Commerce de PARIS a prononcé Ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée

de **INGENIERIE ETUDES ENTREPRISE**

8, avenue des Gobelins

75005 Paris

R.C.S.: 306 987 074

A nommé mandataire liquidateur la SCP BROUARD DAUDE en la personne de Me Xavier Brouard 34 rue Sainte Anne 75001 Paris.

Les créanciers doivent déclarer leurs créances entre les mains du mandataire dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement.

Ets secondaire :

30, rue du 14 Juillet

58000 Nevers

Greffe du Tribunal de Commerce

Le Greffier.

AL581214243

Tribunal ce commerce de Bobigny

Par jugement en date du 26/02/2015, le Tribunal de Commerce de BOBIGNY a prononcé Clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs

de **OUVRAGE SERVICES TECHNIQUE**

22, rue des Oseraies

93100 Montreuil-sous-Bois

R.C.S.: 421 228 339

ETS SECONDAIRE:

6, boulevard Pierre de Coubertin

58000 Nevers

Le Greffier.

AL581214244

Tribunal de commerce de Cusset

Par jugement en date du 24/02/2015, le Tribunal de Commerce de CUSSET a prononcé (Ouverture d'une procédure de) Redressement judiciaire de **ENTREPRISE GINTRAC - HORTICULTEUR - PAYSAGISTE**

35, rue de l'Egalité

03120 Lapalisse

R.C.S.: 327 253 852

Ets secondaire:

route de Champvert

58300 Decize

A nommé comme mandataire judiciaire Me Pascal RAYNAUD 4/6 rue Pétillat rsd les Lilas Bat C 7e étage, 03200 Vichy

Le Greffier.

AL581214245

prix de 25 000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 6 mars 2015.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au cabinet LEXCONSEIL sis à Nevers (58), 3, rue Vauban.

AL581214240

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

NIEVRE PARE BRISE

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 10 200.00 €
Siège social :
44 boulevard du Grand Pré des Borde
58000 Nevers
749 824 835 RCS Nevers

Aux termes d'une décision en date du 04/03/2015, l'associée unique a décidé de nommer en qualité de gérant M. Nicolas LOISY demeurant 1 rue Jean Baptiste Dumesnil – 58000 Challuy à compter du même jour, en remplacement de M. Xavier LOISY.

Mention sera faite au RCS de Nevers. Pour avis, la Gérance

AL581214195

JEAN PAUL RAQUIN GEOMETRE-EXPERT DPLG

SELARL au capital de 10 000.00 €
Siège social : 2 avenue Saint Just BP314
58000 Nevers
530 776 731 RCS Nevers

Suivant l'assemblée générale mixte du 01/02/2015, M. Jean Rolland, dmt 2 rue de Gonzague, Nevers (58), a été nommé en qualité de cogérant.

Dépôt légal au GTC de Nevers.

AL581214233

Société d'Avocat – Gilbert MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

SCM DE LA RUE DE LOURDES

Société civile de Moyens
au capital de 3.811,23 E
Siège social : 37, boulevard Victor Hugo
58000 Nevers
315 669 366 RCS Nevers

L'Assemblée générale du 20 février 2015 a pris acte de la démission de Mme Martine BRAHEMSCHA de ses fonctions de cogérante et a nommé Mme Anne-Sophie MOUTHÉ, dt 7 route du Panorama – 58180 Marzy, en qualité de nouvelle cogérante avec Mmes MAILHABIAU, CATIER, CORDA, DE SOUZA et FENAYON.

La même assemblée a prorogé la durée de la société d'une durée supplémentaire de 50 années pour arriver à expiration le 02 mai 2069.

Pour avis, la gérance,

AL581214247

SARL RESTAURANT LES PALMIERS

au capital de 750£
26 rue Marie Davy
58500 Clamecy
RCS Nevers 528 893 761

Suite a l'assemblée extraordinaire du 16 mars 2015 Monsieur Abderrahman Lhouari né en octobre 1955 à Massa (Maroc) a été nommé gérant en remplacement de Monsieur Larbi Sadoudi démissionnaire.

AL581214250

GFA DE TRACY

Domaine de Tracy
58160 Sauvigny les Bois
RCS Nevers : 325 140 010
Capital social : 266 785,78 euros

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire à effet du 1er mars 2015, il a été procédé au constat du décès du gérant, M. Michel Clerc.

Pour avis, la gérance

AL581214251

SARL JULBER MOTO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 €
Siège Social : ZAC des Grands Champs
8, Boulevard du Grand Pré des Bordes
58000 Nevers
511 071 904 RCS Nevers

Aux termes de ses décisions du 24 février 2015, l'Associée Unique a pris acte de la démission de Mr Bernard Freby de ses fonctions de co-gérant de la société à compter du même jour.

AL581214254

AVIS DE CONSTITUTION

Me Sophie KOWAL,
Notaire associé à Corbigny
(Nièvre)

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Sophie KOWAL, notaire à Corbigny, le 09 mars 2015, la société à responsabilité limitée à associé unique ci-après a été constituée :

Dénomination : LFJ

Siège : 24 avenue Saint Jean 58800 Corbigny

Durée : 99 ans

Objet :acquisition, exploitation, gestion, administration de tout fonds artisanal de soins esthétiques, conseils en esthétique, tout fonds de commerce de vente de cosmétiques et produits de beauté.

Capital social : 1.500 euros, constitué par des apports en numéraire, entièrement libérés.

Gérant : Virginie Mallard, Fussilly 58110 Achun.

Immatriculation au RCS de Nevers

Pour avis et mention

Me KOWAL, Notaire

AL581214228

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CHEZ LULU

Forme : SARL

Capital : 1 000 euros

Siège social : 10 Quartier de la Gare, 58460 Corvol l'Orgueilleux

Objet social : Chambres d'hôtes, restaurant, bar, brasserie, traiteur, vente directe et indirecte de tous produits liés à l'activité de restauration ainsi que tous conseils et formations en prestations de services et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés

Début d'activité : 15 mars 2015

Gérance : Madame Sarier Hüsne, demeurant 10 Quartier de la Gare, 58460 Corvol l'Orgueilleux

Associés : Madame Sarier Hüsne, demeurant 10 Quartier de la Gare, 58460 Corvol l'Orgueilleux

Monsieur Deniz Umut, demeurant 10 Quartier de la Gare, à Corvol l'Orgueilleux 58460

Madame Kivrak Mukaddes, demeurant 10 rue de Vault à Clamecy 58500

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Nevers

AL581214229

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/03/2015, il a été constitué une EURL dénommée : BUNGENERED

Siège social : 77 bis rue de Donzy, 58200 Cosne Cours sur Loire

Capital : 500€

Objet : Edition

Gérance : M. Eric Bungener, 77 bis rue de Donzy, 58200 Cosne Cours sur Loire

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers

AL581214232

SCP «Jean-Paul JACOB
et Christophe THEVENY»
Notaires Associés
14, rue Maréchal Leclerc 58200
Cosne Cours sur Loire

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Denis BLOIN, Notaire, le 10/03/2015, enregistré à Nevers.

Il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination: FILOU

Forme : société par actions simplifiée

Siège social : Cosne Cours sur Loire (58200) 4 Place de la Gare

Durée : 99ans

Objet social : l'exploitation de tous commerces d'hôtel, bar, restaurant, traiteur.

Apport en numéraire : 10.000 Euros.

Capital: 10.000€, divisé en 1000 parts de 10€ chacune numérotées de 1 à 10000 attribuées aux associés en fonction de leur apport.

Président: Mr Louis Dangeard, dt à Pontault-Combault (77340) 50, rue de Bellevue

Pour avis

Maître BLOIN

AL581214239

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

Acte sous seing privé en date à St Jean aux Amognes du 11/03/2015, constitution d'une SARL :

Dénomination sociale : SAMUEL VINCENT

Siège social : Le Hameau de Sury 58270 St Jean aux Amognes

Objet social : L'installation de système de chauffage toutes énergies (y compris renouvelables), plomberie, zinguerie, sanitaires, électricité, climatisation; Vente, pose, aménagement et équipement de salles de bain, cuisines intégrées, revêtement de sols et murs ; Dépannage, maintenance, service après-vente ; Vente et installation d'électroménagers, de tous systèmes de chauffage (cheminées, poêle à granules...) ainsi que toutes activités et prestations de service liées directement ou indirectement à

cet objet.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 7 500 euros

Gérance : M. Samuel Vincent, dt 3 Chemin des Ecoliers 58130 St Martin d'Heuille

Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

Pour avis, la Gérance

AL581214237

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît MARTY
3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 12 mars 2015, il a été constitué une SAS dénommée : Conseils&Fi

Capital social : 10 000 euros.

Siège social : 1b Boulevard Pierre de Coubertin 58000 Nevers

Objet : l'activité intermédiaire en opérations de banque et services de paiement, mandataire non exclusif en regroupement de crédits, mandataire non exclusif en crédits à la consommation, courtier en opérations de banque et services de paiement, exercice de courtage en assurance tel que défini par les dispositions du livre V du code des assurances et notamment la présentation ou l'aide à la conclusion de contrats d'assurance ou de réassurance, et/ou la réalisation d'autres travaux préparatoires à leur conclusion et éventuellement à leur gestion ou exécution, mandataire d'intermédiaire en assurance.

Président : Madame Karine Blanc demeurant 22 Boulevard Jacques Duclos 58000 Nevers.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Nevers.

AL581214241

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION ET D'APPORT

Suivant acte SSP en date à LA Machine (Nièvre) du 11 mars 2015, enregistré au Pôle Départemental d'Enregistrement de Nevers, le 13 mars 2015, Bordereau n° 2015/264, Case n° 1, Extrait 599, il a été constitué, pour une durée de 99 années, une SELARL en cours d'immatriculation au R.C.S. de Nevers, dénommée PHARMACIE MARCON au capital de 1 000.000 euros représentant, à concurrence de 50 000 euros, un apport un numéraire et, à concurrence de 950 000 euros, un apport en nature de l'officine de pharmacie ci-après décrite.

Cette société a pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine.

Son siège est situé 44, avenue de la République – 58260 La Machine

Ses gérants sont M. Jacques MARCON, dt 44, avenue de la République – 58260 La Machine et Mme Julie MARCON, dt 22, rue Anatole France – 58260 La Machine.

Dans le cadre de la constitution de la société susvisée, M. Jacques MARCON a, du consentement de Mme Marie-Elisabeth CAYROCHE, son épouse commune en biens, apporté en nature à la société en formation une officine de pharmacie, sise 44, avenue de la République – 58260 La Machine, pour l'exploitation de laquelle il était immatriculé 381 327 766 RCS Nevers.

Cette officine a été évaluée à 950.000 euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 873.500 euros, aux éléments corporels pour 76.500 euros.

La Société PHARMACIE MARCON sera propriétaire de l'officine apportée à compter de son immatriculation au RCS, et en aura la jouissance par la prise de possession réelle à compter du 1er avril 2015.

Le présent avis fera l'objet d'une publication au BODACC à compter de laquelle commencera à courir le délai de 10 jours imparti aux créanciers de l'apporteur en nature pour déclarer leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis,

AL581214248

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution de la société commerciale : **SARL LE VIEUX RELAIS**

Capital Social : 1000 Euros

Siège social :11 rue Saint Agnan à Cosne sur Loire

Objet : gestion de bar restaurant exploitation licence IV avec ou sans restauration et toutes activités de commerce annexes de même que la gestion de biens immobiliers

Associes : Céline Teodoro, Yoann Germain, Stéphane Laborde

Durée : 49 ans

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la Nièvre

AL581214249

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît MARTY
3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 13 mars 2015, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée : MAGENTA

Objet social : La propriété, l'administration et la gestion de tous biens immeubles, droits immobiliers et participations dans toutes sociétés immobilières.

Siège social : 4 rue Thomas Edison 58640 Varennes-Vauzelles

Capital : 2000 euros

Gérance : Madame Bernadette Hospital et Monsieur Jean-Paul Hospital demeurant 5 rue du Pré Jacot 58320 Pougues les Eaux

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL581214253

YONNE

DÉMISSION

SOCIETE EQUIP'BURO

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Rue de Rome, 89470 Moneteau
RCS Auxerre 328 179 072

Aux termes d'une délibération en date du 31 janvier 2015, l'assemblée générale ordinaire :

– a constaté la démission de Monsieur Didier Chambon de ses fonctions de gérant à compter du 31 janvier 2015.

Pour avis, la gérance.

AL891214289

NOMINATION

SOCIETE EQUIP'BURO

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Rue de Rome, 89470 Moneteau
RCS Auxerre 328 179 072

Aux termes d'une délibération en date du 1re février 2015, l'assemblée générale ordinaire :

- a nommé en qualité de cogérant, Monsieur Didier Chambon, demeurant 2 rue de la Croix Bersan à Champs sur Yonne, 89290, à compter du 1er février 2015 et pour une durée illimitée.

Pour avis, la gérance.

AL891214290

MODIFICATION DE CAPITAL

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît MARTY
3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DU VEZELIEN.

Capital social : 540 euros
Siège social : Parking du Clos
89450 Vézelay 800 501 447 R.C.S. Auxerre

Ancienne mention : société à capital fixe de 480 euros

Nouvelle mention : société à capital variable : capital souscrit : 480 euros. Capital en deçà duquel il ne peut être réduit : 400 euros.

Pour avis.

AL891214306

DÉCLARATION D'INSAISISSABILITÉ

Maître Jean-Luc BARDE
Notaire à Cerisiers(89320)

AVIS

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Luc BARDE, Notaire à Cerisiers (Yonne) le 24 février 2015 une déclaration d'insaisissabilité a été effectuée par :Mr Frédéric Jean-Joseph Hernandez, formateur, demeurant à Montacher-Villegardin (89150)19 Route de César, célibataire, identifié au SIREN sous le n°505 318 741.Et porte sur :- Une maison à Joigny (89300) 33Bis Rue Georges Vannereux cadastrée AY n°44 lieudit Rue Georges Vannereux pour une superficie de 3a 80ca.- Une maison à Montacher-Villegardin (89150) 19 Chemin de César cadastrée section H numéros 535,536, 537, 661, 667 lieudit Villegardin pour une superficie de 16a 54ca.- Un appartement à PARIS (75018) 20Rue Muller, lot 35, cadastré BL n°147lieudit 20 rue Muller pour une superficie de 1a 54ca.- Une maison à Sens (89100) 7-7BisRue Benoit Voisin cadastrée AN n°524 lieudit 7 Rue Benoit Voisin pour une superficie de 86ca.Cette déclaration n'a d'effet qu'à l'égard des créanciers professionnels du déclarant dont la créance est née après la publication de l'acte au service de la publicité foncière.

Pour insertion Le notaire.

AL891214285

CONVOCATION

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Association Les Jardins de la Croisière
5 Chemin de la Croisière
89100 Sens

Les adhérents de l'association sont convoqués en Assemblée Générale qui aura lieu :

le jeudi 26 mars 2015 de 9h à 12h

à la Maison Familiale Rurale du Sénonais

24 rue Haute 89100 Gron

Ordre du jour : rapport d'activité, compte de résultat, bilan, projets 2015-2018 et questions diverses.

Le président de l'association : Michel Jouan

AL891214236

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MAIRIE DE MENADES

Avis d'enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement

Par l'arrêté n°01/2015 du 2 mars 2015, **Monsieur Jean-Paul Fillion**, Maire de Menades a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'assainissement de la commune.

Par décision du Président du Tribunal Administratif de Dijon, **Monsieur André Patignier**, Colonel (H) de la gendarmerie, est désigné commissaire enquêteur titulaire et **Monsieur Jean-Pierre Balloux** (retraité de la fonction publique) commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera durant 33 jours du 2 avril à 9h au 4 mai à 17h.

Pendant toute cette période, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier à la mairie de Menades, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et pendant les permanences du commissaire enquêteur.

Elles pourront éventuellement consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet, mais aussi les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Menades les :

Jeudi 2 avril 2015 de 9h à 12h
Samedi 18 avril 2015 de 9h à 12h
Lundi 4 mai de 14h à 17h

Pour répondre aux demandes d'information qui lui seront présentées.

Des renseignements peuvent également être demandés au Maire de Menades, responsable du projet.

Le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur seront consultables à la mairie de Menades dès qu'ils y auront été transmis.

Après l'enquête publique, le conseil municipal de Menades se prononcera par délibération sur l'approbation du plan de zonage d'assainissement.

Menades, le 2 mars 2015

Le Maire, Jean-Paul FILLION

AL891214232

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce du 27/02/2015, concernant SARL CELAUTO, il fallait lire seul gérant: Gérant: M. DEKETELAERE Christian, 17 Route de Sormery Boulay 89570 Neuvy-Sautour.

AL891214283

BROSSIER RENOVATION INTERIEURE

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 8B rue Victor Hugo
89400 Cheny

Rectificatif

Dans l'annonce parue le 13 mars 2015, il convient de remplacer le terme «placo» par «pose de plaques de plâtre».

AL891214308

CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

M. Hardy Bryan, né le 17/11/1991 à Sens (89), demeurant 3, rue Jules Ferry 89100 Soucy, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de BOTTIER, afin de s'appeler à l'avenir :

BOTTIER

AL891214303

MODIFICATION DE STATUTS

RENOV MENUISERIE 89

Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 13 chemin de la calotterie,
89510 Etigny
804 591 717 RCS Sens

Aux termes d'une assemblée des associés en date du 1er mars 2015, les associés ont décidé de modifier la forme juridique de la société en la transformant en société à responsabilité limitée et de modifier en conséquence les statuts.

A été nommé gérant M. Domingos OLIVEIRA, demeurant 13 chemin de la calotterie, 89510 Etigny.

Modification sera faite au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

La gérance.

AL891214223

SARL TECHNITRACE

L'AGE du 11.3.2015, des associés de SARL TECHNITRACE au capital de 8.000 €, ayant son siège social à Toucy (89) ZI Gal de Gaulle, 423 455 328 RCS Auxerre, a décidé de transformer la société en SAS à compter du même jour, de nommer un Président, et d'augmenter le capital social de la société de 92.000 € par incorporation de réserves et création de 5.750 parts sociales nouvelles entièrement libérées.

ANCIENNE MENTION PUBLIEE :

Forme : SARL

Gérant : M. Didier FONTANGE - 4, rue P. et M. et Curie AUXERRE

Capital : 8.000 €.

NOUVELLE MENTION :

Forme : SAS

Président : M. Didier FONTANGE - 4, rue P. et M. et Curie AUXERRE (89)

Capital : 100.000 €.

Les mentions précédemment publiées sont en outre complétées par les suivantes :

- Admission aux Assemblées : Tout associé a le droit de participer aux Assemblées et de s'y exprimer.

- Exercice du droit de vote : Le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix.

- Clauses restreignant la libre disposition des actions : Le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément des associés.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

AL891214224

SARL GROUPE SFP (SAMA FRANCE PROTECT)

SARL au capital de 7.500 Euros
Siège social :
32 avenue de la Gare
95380 Louvres
800 042 236 RCS Pontoise

Le 9 mars 2015, l'AGE de la société ayant pour gérant Melle Fatimata Diaby,12 grand rue 89800 Beine, a décidé de :

1°) prendre pour nouvelle dénomination sociale : GROUPE SFP

2°) d'étendre l'objet social à « l'achat, la vente, négoce, import-export de tous équipements et systèmes électroniques de sécurité des biens et des personnes. La conception, l'installation, l'intégration et la maintenance de systèmes de sécurité électronique et de matériels de surveillance ».

3°) transférer le siège social au 10 rue Joubert 89000 Auxerre. En conséquence la société sera immatriculée au RCS d'Auxerre

AL891214307

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MERRY-LA-VALLEE - terre - fonds occupé

3 ha 03 a 91 ca - La petue: ZD-105 - La vaux batarde: ZC-74-75 - Le champ cornu: ZD-154-165(J)-165(K)-167

Propriété d'une surface totale de 29 ha 21 a 63 ca située sur les communes de Saint Privé et Saint Fargeau comprenant un ensemble de bâtiments d'habitation, d'exploitation et d'accueil du public avec terres :

Saint-Fargeau - 3 ha 73 a 39 ca - Champ du charme: ZB-28[13]

Saint-Privé - 24 ha 69 a 66 ca - Champ de jument: C-335[111] - La boulassiere: C-72-73 - La mailloterie: C-136-347[137] - La pature berger: C-96 - La plauderie: C 330[103]-334[110] - La sertie: C-128-339[126]-342[127]-350[127] - Le champ chailloux: C-337[124](J)-337[124](K) - Le champ de devant: C-129 - Le champ de jument: C-82 - Le champ de la herse: C-102 - Le champ de la mailloterie: C-345[135] - Le champ du jonc: C-130-131 - Le champ du pommier: C-344[132] - Le champ sassia: C-101 - Les chaumes des bois: C-74 - Les grenouilles: C-70 - Les trois taillis: C-133

Saint-Prive - 35 a 05 ca - La plauderie: C-109(A)-109(Z)-332[108]

Saint-Prive - 43 a 53 ca - La plauderie: C-104-329[103]-331[108]

BEAUVILLIERS – en location : terre, pré, bâtiments d'habitation et d'exploitation

47 ha 03 a 01ca - Champ chatrane: C-158 - Champs d avril: C-172 - Champs du rup: C-160-162-163-164 - Du moulin: C-2 - Goulot de roche: C-37 - La fourtelle: C-187-189-190-191-242- La grande mouille: C-179-181-185-186 - Le creux ves: A-126-132-237 - Le pre de devant: C-204-205 - Les comes: C-48-50-51 - Les froids mirats: C-43-44-45 - Les gaudarts: A-213-215-216-217 - Moingenot: C-52-57 - Sully: C-1(J)-1(K)-12-250-252-254 Champs des croux: A-13 - Le bourg: B-44 - Les ballieres: A-25-26 - Les froids mirats: C-41-46 - Les gaudarts: A-239[228] - Les poraires: B-81-82 - Sully: A-133(P)-137(P) C-11

BUSSIERES – en location : terre, pré et bois

25 ha 31 a 98 ca - Bois martenot: D-82 - Buisson des rapieres: D-134-135 - Le closeau: D-81 - Les grands champs: D-118-121-127-130 - Pres mauvais: D-112-114-115(A) - Contree de grosse queue: B-270-271 - Les porchats: A-45-46 - Les pres chasey: A-86-87 - Pres de la planche: A-77 - Prijean: B-249-250

Saint-Brancher : en location - terre

1 ha 83 a 06 ca - Houche de tiroux: C-212

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 7 avril 2015 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL891214312

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/03/2015 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS à associé unique **OPERENVI** Les Communaux 89144 Méré (La collecte, le tri, le recyclage). RCS Auxerre 529446338. CIP 3646. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL891214291

Arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 05/03/2015 infirmant le jugement de liquidation judiciaire rendu par le Tribunal de Commerce d'Auxerre le 17/11/2014 au profit de **la Sàrl TE TRESOR** 32 Avenue Gambetta 89000 Auxerre (RCS Auxerre 538.355.538). Place l'entreprise en redressement judiciaire et désigne la SELARL Bauland Carboni Martinez 24, Rue d'Egleny 89000 Auxerre en qualité d'Administrateur judiciaire et Maître Bernard Delibes 12, Bd Davout 89000 Auxerre en qualité de Mandataire judiciaire.

AL891214301

VENTE

SOCIÉTÉ AG IMMO,

Société Civile Immobilière au capital de 2.782.600 € Ayant son siège à Sens (89100), 19 rue des Vieilles Etuves, Identifiée sous le numéro 453.223.612 au RCS de Sens

Avis

Par délibération en date du 16 mars 2015, l'assemblée générale des associés de la société AGFI, Société Civile au capital de 3.919.125 €, ayant son siège à Sens (89100), 19 rue des Vieilles Etuves, identifiée sous le numéro 797.959.251 au RCS de Sens, associée unique de la société civile AG IMMO, sus-visée,

a décidé, conformément à l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution de cette dernière par suite de la réunion de toutes les parts en une seule main, et a désigné M. Pascal Melin, l'un de ses représentants légaux, et gérant de la société civile, comme mandataire de la société dissoute, pour la représenter et accomplir toutes opérations et formalités qui s'imposeraient en raison du prononcé de cette dissolution.

Les créanciers de la société civile AG IMMO peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis.

Les pièces relatives à cette dissolution sont déposées au greffe du tribunal de SENS auprès duquel doivent être notifiées les oppositions précitées.

Pour avis,

Le gérant.

AL891214315

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL LES BAUMES

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 376 350 euros Siège social : 28 rue du Château Milly, 89800 Chablis 423 771 252 RCS Auxerre

L'assemblée générale du 5 mars 2015 a constaté que les fonctions de gérant de Mme Nicole Renaud épouse Bourcey ont pris fin le 10 août 2014, date de son décès. Par conséquent, depuis cette date, M. Jérôme Bourcey, demeurant à CHABLIS (Yonne), Milly, 33 rue du Château, demeure le seul gérant de la société.

Pour avis, la gérance.

AL891214243

Maître Jean-Luc BARDE Notaire à Cerisiers (89320).

GÉRANCE

Aux termes d'une AG en date du21/02/2015 :M. Arnaud Jean Raymond Popihn, gérant de société, demeurant à Clamart (92140) 45 rue Moulin de Pierre, né à Paris (75013), le 18 mars1984, célibataire, a été nommé en qualité de co-gérant de la société dénommée STE D'EXPLOITATION AGRICOLE DE LA VALLEE DE LA VANNE, Société civile au capital de 101 531,03 €, dont le siège est à Vaumort (89320), Domaine de Vaumorin, identifiée au SIREN sous le numéro 410183289 et immatriculée au RCS de Sens, avec faculté d'agir ensemble ou séparément avec M. Jean-Louis Popihn.

Pour avis.

AL891214284

SARL FRANCE VINS. NET

Aux termes d'une délibération en date du 11 mars 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire de la SARL France VINS. NET, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 74 Grande Rue 89800 Maligny, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°492457684, a pris acte de la démission de M. Philippe Jury de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Mme Sandrine Beutot, demeurant 74 Grande Rue 89800 Maligny, pour une durée illimitée à compter du 11 mars 2015.

Pour avis, La Gérance

AL891214292

SCI DES GENETS

Société Civile Immobilière Au capital de 762.25 euros Siège social : 6 rue des Genêts 89000 Perrigny R.C.S Auxerre D 400 680 716

Suivant décision collective des associés en date du 2/02/2015, il résulte que :

Mme Garnier Monique demeurant 6, rue des Genêts, 89000 Perrigny

Mr Garnier Frédéric demeurant 14, lotissement Gros Reynier, 13780 Cuges les Pins

Mme Garnier Florence demeurant 34, rue des Bleuets, 91270 Vigneux sur Seine

Mr Garnier Nicolas demeurant 27, rue Krüger, 89000 Auxerre

ont été nommés co-gérants à compter du même jour.

Pour avis, le gérance, RCS Auxerre

AL891214305

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI DES DEUX J

Aux termes d'une AGE en date du 22/02/15, l'associée unique de la SCI DES DEUX J (RCS Sens323006080) :

- a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/08/13 et sa mise en liquidation amiable,

- a mis fin au mandat de gérante de Renaudie Jocelyne,

- l'a nommé liquidateur de la société aux fins de procéder aux opérations de liquidation,

- a fixé le siège de la liquidation 5 rue des Boussicats à Auxerre (89000),

- a approuvé les comptes de clôture faisant apparaitre un solde nul,

- a constaté la clôture définitive de la liquidation à compter de ce jour et la décharge de son mandat de Liquidateur,

- a donné tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens.

Pour avis, le liquidateur

AL891214185

FIDAX CONSULTING SASU EN LIQUIDATION

au capital de 1 000 euros Siège social : 14 Av. de la Puisaye 89000 Auxerre 792 109 803 RCS Auxerre.

Le 10/03/2015 l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 10/03/2015.

Dépôt au RCS de Auxerre.

AL891214300

N.B.J.

Société À Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 3 815 euros Siège social : 16 rue Carnot 89140 Pont sur Yonne (Yonne) 452 454 259 RCS Sens

Avis

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 16 février 2015 la dissolution anticipée de la société à compter du 16 février 2015 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommée comme liquidatrice :

- Jeannette Bosquet, demeurant à Brannay (Yonne) 8 rue du Moulin à Vent, à qui ont étés conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : Brannay (Yonne), 8 rue du Moulin à Vent.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens.

Pour avis, le liquidateur

AL891214298

SASU TAXI DE VILLE-THIERRY

Société en liquidation SASU au capital de 3 000 euros, Siège social : 12 Place Eugène Petit 89140 Pont sur Yonne RCS : 485 225 890 RCS Sens

Clôture de Liquidation

Le 05/03/2015, l'actionnaire unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat le liquidateur, et constaté la clôture de liquidation au 28/02/2015.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens, en annexe au RCS.

Pour avis, le liquidateur

AL891214302

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2015, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée :

Dénomination sociale : EARL LES ARDILLIERS.

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article

L.311-1 du code rural.

Capital social : 236 000 euros.

Siège social : 4 les Ardilliers, 89500 Bussy le Repos.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en nature : Apports en nature de biens meubles pour un montant net de 236 000 euros.

Gérant : M. Étienne Valtat, demeurant à Bussy le Repos (Yonne), 4 les Ardilliers.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).

Pour avis et mention, le fondateur.

AL891214244

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée SCI JEANNIN CHAMPBERTRAND au capital de 1.000 €, dont le siège social est à Auxerre (89) 40, av. de Gaulle, ayant notamment pour objet, l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété. La SAS AMSI capital de 150.00 € siège social à Auxerre (89) 44, av. C. de Gaulle, 349 580 191 RCS Auxerre, représentée aux présentes par son Président, M. Yves Jeannin demeurant à Auxerre (89) 40, av. de Gaulle a été nommé gérant. Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire à la majorité des 2/3 des parts. Immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL891214246

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 mars 2015, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale : EARL MICHEL MASSE.

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application.

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 7 500 euros.

Siège social : 3 rue Saint Jacques, 89800 Lignorelles.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apports en numéraire d'un montant de 7 500 euros.

Gérant : M. Michel MASSE, demeurant à Lignorelles (Yonne), 3 rue Saint Jacques.

Cessions de parts : Les cessions de parts entre associés sont libres lorsque la société n'a que deux associés. Toutes les autres cessions de parts sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, le fondateur.

AL891214274

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination: TIMLOU

Forme: SCI

Capital: 200 euros

Siège: 38 rue Paul Desjardins 89230 Pontigny

Objet: Acquisition par voie d'apport ou autrement, construction et propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel mise en valeur, administration, gestion et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature.

Durée: 99 ans

Gérants: M. Libault Anthony et Mme Libault née Maillard Julie, 38 rue Paul Desjardins 89230 Pontigny.

Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas.

RCS: Auxerre

AL891214276

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 février 2015, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale : EARL DES PERDRIERES.

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application.

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du code rural.

Capital social : 205 600 euros.

Siège social : Chemin de Pain Perdu, 89300 Villecien.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apports en nature de biens meubles pour un montant net de 205 600 euros.

Gérant : M. Antoine Pinta, demeurant 11 rue de Champagne,

89500 Armeau.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, le fondateur.

AL891214279

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale : S.A.S.U. PARMANTIER JOEL

Siège social : 15 route d'Auxerre

89290 Venoy

Dénomination commerciale : J.M.P.B. BATIMENT

Objet social : Eléctricité Générale, plomberie petit sanitaire, plâtrerie, pose de menuiserie

Durée : 99 ANS

Capital: 1000,00 EUROS

Président : Mr Parmantier Joël, 15 route d'Auxerre 89290 Venoy

RCS : Tribunal de commerce d'Auxerre

AL891214280

Serge FLEURIOT – SF CONSEIL Avocat 58 Bd Gambetta – Troyes Tél 03 25 71 46 30

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Augy(Yonne) du 11/03/2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL

Objet : La conception, la fabrication et la mise en œuvre d'éléments d'industrie en bois et métal se rapportant à l'habitat et à la construction.

Dénomination : ATELIER DE LA CROISIERE

Siège social : 89290 Augy, La Croisière

Durée : 99 années à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Capital social : 3 000 € divisé en 300 parts sociales de 10 €

Apport en nature : 1 500 €

Apport en numéraire : 1 500 €

Gérants: Jean Boulanger, 22 Promenade de l'Ouest, 89290 Champs sur Yonne

Solène Mutel , 22 Promenade de l'Ouest, 89290 Champs sur Yonne

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Les Gérants

AL891214286

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Auxerre du 12/02/2015 a été constituée une SCI :

Dénomination : MIRI

Capital : 115.000 € (apport en numéraire)

Siège social : 10 Rue Auguste Michelon, 89000 Auxerre

Objet : Acquisition de tous immeubles ou biens immobiliers ainsi que de tous terrains et la construction sur ces terrains de tous immeubles et biens immobiliers. La démolition , la rénovation , la restructuration desdits terrains, immeuble et biens immobiliers. La conclusion d'emprunts, d'actes de cautionnement ou toutes autres garanties, Et plus généralement toutes opérations connexes pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou tout autre objet connexe

Durée : 99 ans

Transmission des parts sociales : il existe des clauses statutaires d'agrément à l'égard des tiers.

Gérance : M. Gilles Rousseau , 47 Route de Genève, 58300 Devay Mme Marie-Christine Rousseau-Wojas, 2 Chemin de l'Abreuvoir,89000 Saint-Georges-sur-Baulche

La société sera immatriculée au RCS de Auxerre.

AL891214288

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/11/2014 il a été constitué une société

Dénomination sociale :BOUTITDA

Siège social : 13, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 89100 SENS

Forme : SASU

Capital : 500 Euros

Objet social : Restauration rapide sur place et a emporter, pizzeria, sandwicherie

Président : Monsieur yassine boutitda demeurant : 6 rue du 8 mai 1945, 89500 Villeneuve sur yonne élu pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL891214295

FIDAL 1 Avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 13/03/2015 est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société Civile Immobilière

Dénomination : SCI PEL

Siège social : 5 Avenue André Citroën 89000 Auxerre

Objet : la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail ou location, de biens immobiliers, à usage professionnel ou d'habitation, qui seront loués, acquis ou construits par elle ou qui lui seront apportés au cours de la vie sociale

Durée : 99 années

Capital : Mille euros (1.000 €)

Apports en Numéraire : Mille euros (1.000 €)

Gérance : Monsieur Pierre-Emmanuel Lesavre demeurant 5 Avenue André Citroën 89000 Auxerre

Immatriculation : au RCS d'Auxerre

Pour avis

AL891214296

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Sens du 13/03/2015 a été constituée une EURL :

Dénomination :LES PENSEES DE PASCALE

Capital : 2.000 €

Siège social : ZAC Des Vauguillettes - 1 Bd Des Noyers Pompons, 89100 Sens

Objet : Fleuriste, vente d'accessoires de décoration et prestations s'y rattachant. Vente de livres, brocante, locations meublées.

Durée : 99 ans

Gérance : Mme Pascale Mercier, 4 chemin de la Billarderie- La GrandeVallée, 89500 Dixmont.

La société sera immatriculée au RCSde Sens.

AL891214297

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/03/2015 il a été constitué une société

Dénomination sociale : MONDIALE BATIMENT

Siège social : 23 Rue Pasteur, 89100 SENS

Forme : SARL

Capital : 1000 €

Objet social : Plomberie, Rénovation, Électricité, Chauffage, Peinture, Menuiserie, Étanchéité.

Gérance : Madame Mariama DABBAGHI, 01 Rue Raspail, 93000 Bobigny

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.

AL891214304

CV AMO

Par acte SSP du 05.03.2015 il a été constitué une SAS dénommée CV AMO

Objet social : Assistance à maîtrise d'ouvrage, à la programmation et au montage d'opérations immobilière, formation et enseignement dans tous les domaines immobiliers. Analyse de projets ou de bâtiments existants. Assistance à l'organisation d'espaces de travails dans tous types de bureaux et de locaux d'activités. Conduite d'études de faisabilités dans tous types de domaines. Et d'une façon générale assistance à la réflexion sur l'ensemble des sujets touchant à l'aménagement urbain et à l'industrie immobilière.

Siège social : 1 route des Ombreaux 89110 Les Ormes

Capital : 1.000 euros.

Président : M Christian Vergnaud demeurant 69 rue Eugène Labiche 78290 Croissy sur Seine.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.

AL891214222

les avocats

Catherine SOUCAZE et associés Société d'Avocats 5, rue Louis Lacroix 45200 Montargis Tél. 02.38.93.99.89

CESSION

Aux termes d'un acte ssp en date à Montargis (45) du 29/01/2015, enregistré à la Recette des Impôts de Montargis (45) le 02/02/2015, bord.2015/127 case n°8, la liquidation judiciaire de la SARL EVASION SANS PERMIS, capital de 8 000 €, siège social à Chalette sur Loing (45) 1, rue du Solin, ZI de St Gobain, RCS Orléans 444 764 260, a cédé à la sté EVASION SANS PERMIS II, SAS au capital de 30 000 €, siège social à La Cour Marigny (45) La Forêt, RCS Orléans 803 500 305, les éléments incorporels et corporels dépendant de fonds de commerce de « vente location de voiture sans permis» sis à Chalette sur Loing (45) 1, rue du Solin, ZI de St Gobain et à Appoigny (89) 77, Route Nationale 6, moyennant le prix de 58 000 € TTC, avec effet au 08/09/2014.

Les oppositions seront reçues, pour le fonds de Chalette sur Loing, en l'étude de Me Jousset, Mandataire Liquidateur, à Montargis (45200) 5, rue Cour Jean Dupont et pour le fonds d'Appoigny, au siège du fonds vendu sis à Appoigny (89) 77, Route Nationale 6 et pour la correspondance en l'étude de Maître Jousset.

Pour unique insertion

AL891214267

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

SENIORS Le temps file et avec lui se pose la question de la prise en charge de la personne âgée. Perte d'autonomie rime-t-elle toujours avec maison de retraite ?

Les solutions alternatives à la maison de retraite

Les parents prennent de l'âge mais ne se sentent pas encore prêt à aller en maison de retraite. Plusieurs questions se posent alors : pourquoi quitter le domicile ? Pour rompre l'isolement ? Par manque d'autonomie ? En fonction des réponses apportées, différents solutions se profilent.

Rester dans un environnement familial, c'est possible

Une première solution peut résider dans l'hébergement chez les descendants. Pour les familles qui ont l'espace suffisant mais aussi les épaules suffisamment solides, c'est la solution optimale. Des aides et déductions peuvent être accordées pour faciliter la prise en charge d'une personne âgée par son entourage. Il est possible ainsi de déduire de ses revenus imposables - sous certaines conditions - une somme forfaitaire équivalente aux dépenses engagées (hébergement, nourriture...). Par ailleurs, certains conseils généraux ont créé l'AFHA, une allocation aux familles hébergeant leur ascendant. Cette allocation est versée sous conditions d'âge, de résidence et de ressources.

Malgré les aides financières apportées, cette situation n'est toutefois pas toujours envisageable (manque de place, éloignement de l'entourage). Une autre solution peut alors être proposée. C'est l'AFS ou accueil familial social. Il s'agit ici pour un particulier, d'accueillir chez lui une personne âgée. Cette dernière pourra alors bénéficier de la convivialité d'un environnement familial mais aussi d'un cadre de vie sécurisant. La personne qui reçoit est un professionnel de l'accueil et doit obtenir un agrément délivré par le président du conseil général selon des conditions bien précises (décence du logement, facilités des déplacements...). Accordé pour cinq ans, l'agrément ne peut être délivré que pour trois personnes maximum. L'accueillant s'engage alors à suivre des formations mais également à assurer la santé, la sécurité et le bien-être physique et moral de la personne accueillie. Ces objectifs figurent dans le contrat d'accueil, un acte écrit qui aborde l'ensemble des thèmes associés à l'accueil, les conditions matérielles et financières et les devoirs de chacun.



DR

Le plus souvent à temps plein, cet accueil peut aussi être temporaire.

L'accueil de jour, entre sociabilité et autonomie

L'accueil de jour constitue un bon compromis pour le maintien à domicile. La personne qui ne souhaite pas ou qui ne veut pas rester à son domicile en journée peut effectivement rejoindre les occupants des établissements acceptant ce type d'accueil. Ce système a une double vertu : il maintient la socialisation de la personne en la faisant participer à des ateliers de groupes et à une vie communautaire tout en n'amputant pas son autonomie. En fonction de la santé, l'accueil pourra être thérapeutique, en hôpital de jour ou bien non médicalisé en maison de retraite. Il est important de savoir qu'une APA (allocation personnalisée d'autonomie) pourra être allouée sous certaines conditions afin de limiter le coût de la journée mais également celui du transport.

Le foyer logement : entre le domicile et la vie en collectivité

Pour plus de sociabilité, la personne âgée peut opter pour le foyer logement (studios ou deux pièces). Il représente une bonne solution pour rompre l'isolement et un bon compromis pour les personnes ne souhaitant pas vieillir seules et n'ayant pas besoin d'assistance médicale lourde. Ces appartements sont équipés d'un coin cuisine, sanitaire - permettant une réelle indépendance - dans lesquels il est possible d'installer le mobilier personnel du résidant. A côté de ces logements sont installés des locaux et services collectifs facilitant le quotidien : portage de repas, blanchisserie, animations... Ces structures sont des établissements médico-sociaux destinées aux personnes seules ou en couple.
Le secteur privé a créé des structures similaires, les résidences-service. Il est important de noter que ces établissements ne sont pas médicalisés. Le plus souvent, ils sont tout de même sous la responsabilité d'une infirmière pour les interventions d'urgence. Pour les interventions fréquentes, il reste possible de faire appel à des services extérieurs tels que l'aide à domicile.

ANNE LAURE CHAPELLE, L'UNION AGRICOLE

LES MARPA

Les maisons d'accueil rural pour personnes âgées sont des unités de vie qui ont les mêmes objectifs que les foyers-logements mais en diffèrent par leur taille (moins de 25 places) et leur administration est confiée à la MSA. Les résidents participent à la vie collective (préparation des repas) mais peuvent aussi décider de vivre seuls dans leurs petits appartements équipés à ces fins. Des activités sont également proposées en fonction des centres d'intérêts des résidents et de leurs projets. Les résidents peuvent bénéficier de l'APL mais aussi de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie).

coin cuisine

Wrap de poulet grillé aux carottes et à la tomme de Savoie IGP

Temps de préparation : 15 minutes


NICOLAS LESER ET ULRIKE SKADOW

Ingrédients pour 1 personne :

- 1 tortilla de blé (ou maïs),
- 50 grammes d'émincé de poulet grillé,
- 1 carotte râpée,
- 1 poignée de salade de mâche,
- 40 grammes de Tomme de Savoie,
- Jus de 1/2 citron vert,
- 1 cuillerée à soupe de coriandre ciselée,
- 1 cuillerée à café de graines de sésame grillées,
- 1 cuillerée à café d'huile de sésame,
- Quelques gouttes de sauce soja,
- Poivre du moulin.

Préparation :

Dans un petit saladier, mélanger la carotte râpée, le poulet et la mâche.
Ajouter la tomme coupée en copeaux à l'aide d'un couteau économe.
Dans un bol, mélanger le jus de citron, l'huile, la coriandre, la sauce soja et une pincée de poivre.
Au moment de déguster, assaisonner la salade avec la sauce précédente et y ajouter les graines de sésame grillées. Garnir la tortilla avec cette préparation, puis la rouler sur elle-même avant de plier une extrémité pour former le wrap.

L'info nutrition : cette galette remplace agréablement le pain d'un sandwich. Elle propose une garniture diversifiée et très équilibrée : calcium de la tomme de Savoie, vitamines et minéraux issus de la carotte et de la mâche, bonnes graisses végétales avec l'huile et les graines de sésame.

Recette développée par Solveig Darrigo-Dartinet.

vient de paraître

Le maître

« Le maître » est un roman de Patrick Rambaud paru aux éditions Grasset (www.grasset.fr).



19 euros

Dans un autre temps, dans un autre lieu, un enfant naît. Mais il ne pousse pas son premier cri, cri qui «*constitue l'individu, car l'âme se manifeste par le souffle* », du moins « *sur la terre chinoise* ». Nul doute que cet enfant aura un destin particulier. En fait, né il y a vingt-cinq siècles au pays de Song (Chine), l'enfant deviendra l'un des tout premiers écrivains chinois et sera l'auteur d'une œuvre philosophique dont nos sociétés modernes pourraient largement s'inspirer. Sous la plume de Patrick Rambaud (connu pour ses cinq chroniques de Nicolas Ier et pour le tombeau de Nicolas Ier et avènement de François V), cela donne un texte drôle et piquant, empli d'élément de connaissances et de réflexions sur la nature humaine. Parmi les mots célèbres de Tchouang, on peut relever : « *Qui ne sait que pertes et profits sont corrélatifs, n'est pas un homme de bien* ». Un homme qui oppose la nature à l'artifice ou encore la lenteur à la frénésie...

THIERRY MICHEL



BOURGOGNE

Paroles de jeune

LAIT

Issu d'une famille qui élève des vaches Brunes depuis plus d'un siècle, Yannick Salomon connaissait son futur métier depuis son plus jeune âge. Désireux de faire perdurer cette tradition, le Côte d'orien de 20 ans a rejoint l'exploitation familiale aussitôt ses études terminées.



J'aime

- Le métier d'éleveur
- Passer du temps en famille et avec les amis
- Les nouvelles technologies
- Le respect
- Le bricolage

J'aime pas

- Les préjugés
- Le gaspillage
- L'injustice
- Vivre en ville

Une voie toute tracée, une race à pérenniser

Si la Brune ne pèse pas lourd dans les effectifs laitiers français (moins de 1% des têtes), elle occupe une place importante chez les éleveurs de la Côte d'Or et tout particulièrement ceux du Pays Châtillonnais, au Nord-Ouest du département. *«Ici, c'est le berceau de la Brune ! Cette race est élevée avec passion dans de nombreuses exploitations»* indique fièrement Yannick Salomon, habitant le petit village de Savoisy à quelques kilomètres de sa ville natale de Châtillon-sur-Seine. Baignant dans l'élevage brun et la production laitière depuis son enfance, le Côte d'orien a su très tôt la profession qu'il voulait exercer : *«pour moi, c'était la Brune ou rien... Et tout était planifié : le départ en retraite de mon oncle allait se caler avec la fin de mes études. Il ne restait plus qu'à faire le bon choix dans ma formation».* Un Bac Pro «Conduite et gestion de l'exploitation agricole» en poche, le jeune homme poursuit avec un BTS Acse. Yannick Salomon achète les parts sociales de son oncle dans la foulée et rejoint son père sur l'exploitation familiale, sans se laisser abattre par la conjoncture : *«elle n'est pas favorable en ce moment mais la passion est grande et prend facilement le dessus ! Oui, il est important de pouvoir vivre de son métier et à ce titre, je pense que la Brune a des atouts à faire valoir. C'est une race qui allie productivité et longévité. Cette double caractéristique est source de rentabilité. Nous avons des vaches qui ont huit ans, c'est intéressant».*



Yannick Salomon et l'une de ses soixante vaches Brunes.

Le robot, un confort de vie

Comme autre gage de valorisation, le Gaec Salomon produit du lait pour l'AOP Époisses, la filière laitière et fromagère si chère au département de la Côte d'Or. L'exploitation du canton de Laignes mise également sur la sélection génétique de ses animaux pour progresser. *«Les taureaux génomiques qui sortent sont très prometteurs. Notre métier connaît d'énormes progrès techniques, c'est rassurant et porteur»* confie Yannick Salomon, qui se réjouit aussi, d'un point de vue qualité de vie, de l'installation d'un robot de traite depuis trois ans : *«je n'étais pas encore en poste en 2012, ce qui ne m'empêchait pas de travailler et de pouvoir faire la comparaison aujourd'hui. C'est une réelle qualité de vie, un confort dans le travail et on ne reviendrait pour rien au monde en arrière. Ce n'est pas du tout le même travail. Si l'on veut prolonger un repas en famille, il n'y a aucun souci !»*. Ce robot participe indéniablement à l'épanouissement du jeune Côte d'orien, qui vit en couple avec Justine dans une petite maison à deux pas de son exploitation *: «cette machine nous permet de mieux nous organiser dans notre temps libre car il n'y a plus d'astreinte. Justine connaît de toute façon les avantages et les inconvénients du métier d'agriculteur car ses parents sont dans le milieu. C'est clair, nous nous plaisons beaucoup à Savoisy»*. En dehors de son métier et de sa vie familiale, Yannick Salomon assure des responsabilités dans le milieu agricole : élu au comité de région de la coopérative 110 Bourgogne, il s'implique au sein du groupe JA du canton de Châtillon/Laignes/Montigny : *«faire partie de cette équipe est une grande fierté. Nous partageons nos expériences, discutons des méthodes de travail et de nos problématiques respectives, c'est très formateur. Nous tâchons également, au travers de diverses manifestations, de montrer une belle image de l'agriculture. Oui, les agriculteurs savent faire autre chose que salir les routes !».*

> *C'est une race qui allie productivité et longévité. Cette double caractéristique est source de rentabilité. Nous avons des vaches qui ont huit ans, c'est intéressant».*

SON EXPLOITATION

- 65 vaches laitières pour un quota de 580 000 litres en AOP Époisses
- 200 ha dont 150 en grandes cultures

AURELIEN GENEST

Quatre «challuysiens» participaient au 18ème Raid 4L Trophy

Des vieux bolides pour une jeune aventure

Parmi les 1200 équipages, dont quelques Bourguignons, qui ont arpenté les routes d'Espagne et du Maroc, durant dix jours, quatre étudiants du lycée agricole de Challuy, à bord de deux vieilles Renault 4L, sont revenus bronzés et enchantés de leur aventure majeure. Du 19 février au 1er mars, des pistes caillouteuses aux confins enneigés de l'Atlas, le Raid 4L Trophy leur en a mis plein les yeux...


A Merzouga, les équipages ont déchargé les fournitures qu'ils avaient apportées pour les enfants du désert marocain.



Les deux 4L et les deux équipages challuysiens, devant le lycée, avant le départ pour le Maroc via Biarritz et Gibraltar...


Les pistes embrumées ont succédé aux routes, puis aux pistes et aux routes...

Sabrina Maxime et Pierre Guyard d'une part, Corentin Dago et Maxime Combette de l'autre : ces quatre étudiants de 2ème année de BTS ACSE au lycée agricole de Challuy ont laissé de côté les charolaises et la gestion, lors des dernières vacances scolaires, pour le soleil du désert, les pistes embrumées, les cailloux et la neige, la chaleur et le confort spartiate du bivouac... Leurs deux Renault 4L ont tenu bon, sans trop de pépins mécaniques... C'est increvable ces bêtes-là. Du 19 février au 1er mars, ils étaient 1200 équipages de jeunes étudiants européens à parcourir les 6000 km de ce raid qui sillonnait les routes et les pistes d'Espagne et du Maroc, entre Biarritz et Marrakech, via le Détroit de Gibraltar et les monts de l'Atlas. Trois autres équipages nivernais accompagnaient les 4L vertes des «Challuysiens» pour ce grand moment d'aventure, de pilotage, d'épreuves physiques (essayez de parcourir 6000 km dans un tape-cul!) mais aussi de moments de rires, de solidarité et de découvertes merveilleuses sous les lumières mordorées de cette fin d'hiver marocain. Aux yeux des quatre participants nivernais, la parenthèse mécanique s'est transformée en échappée belle magnifique. Pour cette 18ème édition d'un raid organisé par un ancien participant du Paris-Dakar associé à l'école de commerce de Rennes et à une association humanitaire -«Les enfants du Désert»-, les Nivernais ont fini respectivement 494ème et 684ème mais là n'était pas l'enjeu ! Le raid n'est pas une course chronométrée, les pilotes disposant d'une boussole, d'une carte (mais pas de GPS) et du road-book pour rallier les deux points de départ et d'arrivée de chaque étape, en parcourant le moins de km possibles. *«Les seules obligations étaient d'allumer les feux et de porter les ceintures de sécurité»* relate Pierre Guyard. Le soir au bivouac, les jeunes devaient trouver le sommeil après avoir longuement manoeuvré entre les poussières de la piste, les cailloux, la neige beaucoup plus importante que prévu à certains moments et les immanquables petits soucis mécaniques. L'un des équipage nivernais n'a eu qu'à changer une courroie... L'organisation disposait de tout le matériel nécessaire aux réparations... et, en plein désert marocain, l'entraide étudiante légendaire n'est jamais un vain mot !


Les équipages bourguignons ont eu tôt fait de se retrouver et de poser, sur les cailloux, pour la postérité...

Des écoles pour les enfants marocains

Les quatre étudiants seront notés dans le cadre de leur BTS. Ils présenteront bientôt un mémoire devant leurs profs, qui relatera leurs pérégrinations et sera évalué en tant que tel par un enseignant au titre des Projets d'initiative et de communication (PIC). Mais une chose est sûre : ce qu'ils retirent de leur voyage est sans doute bien plus précieux, du haut de leurs vingtaine d'années respectives, qu'une simple note sur un bulletin. Au-delà des *«merveilleux paysages traversés»* évoqués par Corentin, Sabrina retiendra *«la cohésion et l'entraide très forte entre Étudiants et les enfants qui venaient nous voir sur le bord des routes pour nous demander des stylos ou des chaussures... et ce contraste entre une grande misère et les gros 4X4 circulant dans les rues de Marrakech»*. Car le raid 4L Trophy, c'est aussi une action humanitaire. Cette fois-ci, comme depuis dix ans, les participants ont emporté avec eux, dans les vieux tacots, des tonnes de fournitures scolaires, vêtements et chaussures et matériels médicaux... *«Le 3ème jour, à Merzouga, çà a fait du bien de décharger nos bagages des voitures»* explique Pierre. C'est là que l'association Les Enfants du désert a recueilli les dons en nature (au-delà des 8000 euros de budget par équipage) fournis généreusement par les équipages. Une somme collectée de plus de 18 000 euros permettra aussi de construire deux nouvelles écoles pour les petits marocains, afin de leur éviter de parcourir de longues marches pour aller tous les jours apprendre. Depuis dix ans, ce sont 13 écoles de ce type qui ont été réalisées, en partenariat avec le ministère de l'Éducation du royaume, avec la participation des artisans locaux... Alors bien sûr, le soir de l'arrivée dans la ville impériale du sud, le palace dénotait avec l'effort de la compétition et les besoins élémentaires des enfants du désert. Mais c'était aussi le point d'orgue d'une aventure faite d'entraide, d'amitiés, de joies simples et d'esprit conquérant. On n'est pas sérieux quand on a vingt ans !



La neige a surpris les participants au 4L Trophy, particulièrement cette année...

EMMANUEL COULOMBEIX